2020-2021
Création & Rapport d'activité

Crédit photo couverture :
Wilfried Antoine Desveaux

EDITO

La déforestation en France concerne les haies de nos campagnes. Chaque année, nous en perdons 11 500 km, alors qu'elles sont essentielles pour la biodiversité, le climat, l'eau et le sol. Avec le Fonds pour l'Arbre, nous souhaitons rassembler les entreprises et Fondations ainsi que les citoyens autour de la thématique de l'arbre champêtre et autour du monde agricole, pour soutenir tous les acteurs engagés dans une démarche de plantation et de préservation des haies.

Depuis 1950, les haies et autres formes d'agroforesterie ont énormément régressé: il ne reste aujourd'hui qu'un quart du bocage, auparavant très présent dans nos campagnes françaises.

Aujourd'hui encore, notre patrimoine de 750 000 km de haies continue de s'éroder. Le bocage est en voie de disparition.

Nous savons, pourtant, tous les impacts qu'a cette disparition en termes de biodiversité et de services écosystémiques autour de l'air, de l'eau etc. Sur la question du changement climatique également : les haies sont très importantes car elles sont régulatrices du climat, elles ralentissent le vent, limitent l'intensité des canicules, tant pour les systèmes de production agricoles que pour les écosystèmes. **Nous avons besoin de ce régulateur qu'est l'arbre**.

C'est autour de ce constat que le Fonds pour l'Arbre a été co-créé, en 2020, par l'Afac-Agroforesteries et la Fondation Yves Rocher, avant d'être rejoint par d'autres mécènes engagés sur le sujet.

Avec le Fonds pour l'Arbre, nous souhaitons mener deux actions :

PLANTER plus de 750 000 km de haies sur tout le territoire d'ici 2050 ;

RESTAURER l'existant et gérer les 750 000km de haies existantes d'ici 2050 ;

ACCOMPAGNER les agriculteurs, les communes pour des haies durables en soutenant les organisations territoriales agissant en faveur des haies.

Pour cela, nous soutenons les actions de territoire avec une attention particulière portée à la qualité. Notre objectif n'est pas de planter de la haie au kilomètre : nous voulons planter des haies qui aient un sens pour les gestionnaires de haies, avec le soutien de conseillers agroforestiers expérimentés et ancrés dans leurs territoires, capables de conseiller les agriculteurs et de les convaincre de l'utilité et la pertinence de leurs haies pour leur système de production.

Nous poursuivrons également les efforts sur la durabilité des plantations à travers la consolidation de la filière Végétal local. Ce n'est que de cette façon que nous obtiendrons des haies durables et résilientes face au changement climatique.

Enfin, nous travaillerons à redonner aux gestionnaires l'envie de se réapproprier leur haies et d'améliorer leurs pratiques de gestion, pour que la haie devienne un bénéfice à leurs yeux plutôt qu'une charge d'entretien. Nous leur proposerons pour cela des solutions pour la gestion et la valorisation de leures haies autour du Label Haie, porté par l'Afac-Agroforesteries, et que le Fonds pour l'Arbre permet de tester en déploiement sur les territoires.

En définitive, le Fonds pour l'Arbre est un véritable laboratoire d'expérimentation, à l'échelle de la France, des actions qui, demain, peuvent inspirer les politiques territoriales et nationales.

Nous espérons, au plus vite, doubler le cercle des donateurs et donc notre capacité d'intervention. Les acteurs sur le terrain sont prêts à l'action mais ont besoin de davantage de moyens.

Il est important de rassembler la société civile et les citoyens autour de cette thématique, encore trop méconnue, et surtout de fédérer les forces autour du monde agricole. Les agriculteurs seront les premiers planteurs et gestionnaires de haies dans les années à venir ; ils et elles ont besoin de tout notre soutien dans cette démarche d'intérêt général.

Sylvie Monier,

Présidente du Fonds pour l'Arbre

Administratrice de l'Afac-Agroforesteries

Directrice de Mission Haies - Union des Forêts et des Haies Auvergne-Rhône-Alpes

SOMMAIRE

SOMMAIRE

RAPPORT DE CRÉATION DU FONDS POUR L'ARBRE **p.7**

Les haies, essentielles à notre avenir p.8

Genèse du projet P.16

Naissance du Fonds pour l'Arbre p.20

Lancement du programme p.26

Les mécènes du Fonds pour l'Arbre p.28

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 - 2021 **p.37**

I - Échelle nationale p.39

Plantations P.40

Gestionnaires de haies p.52

Opérateurs p.64

Végétal local P.76

Politiques publiques nationales p.84

II - Échelle régionale p.91

Politiques régionales P.92

Afac régionales p.94

III - Échelle régionale p.99

IV - Conclusion - perspectives p.111

RAPPORT DE CRÉATION

DU FONDS POUR L'ARBRE

1.

LES HAIES, **ESSENTIELLES À NOTRE AVENIR**

Sans les haies, nos campagnes se meurent. Les oiseaux disparaissent, les cours d'eau s'assèchent, les sols sont de moins en moins fertiles. Face au dérèglement climatique, les agriculteurs peinent à protéger cultures et animaux pour continuer de nous nourrir. Une des causes de cette désertification est désormais bien connue : chaque année, plus de 11 500 kilomètres de haies disparaissent encore des paysages, alors même qu'elles constituent l'une des réponses les plus immédiates et pertinentes pour faire face à la crise.

a. La disparition des haies, un désastre écologique pour nos campagnes

La disparition de 70% du patrimoine arboré agricole en France suite aux remembrements et le déclin continu de 11.500 km de haies[1] par an sont une cause directe de l'effondrement de la biodiversité et de l'amplification des catastrophes climatiques visibles sur nos territoires.

CHUTE DE LA BIODIVERSITÉ AGRICOLE

Le 7 mai 2019, la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) a dévoilé les conclusions de son rapport sur l'état de la planète : les écosystèmes naturels ont décliné en moyenne de 47% par rapport à leur état initial, la biomasse mondiale de mammifères sauvages a chuté de 82%[2] et 25% des espèces de la plupart des groupes d'animaux et de végétaux étudiés sont déjà menacés d'extinction[3]. En France, cette extinction massive des espèces concerne principalement l'espace agricole, où les tendances d'évolution des populations d'oiseaux liés aux milieux agricoles, depuis plus de deux décennies, sont en diminution de l'ordre de 30% [4].

POLLUTION DES EAUX

En 2019, 67% du territoire national est concerné par la pollution de ses nappes d'eau avec une concentration moyenne en pesticides dans les eaux souterraines dépassant les normes réglementaires.

>> ***La haie permet la dégradation des pesticides dans les eaux superficielles et souterraines, tout particulièrement à l'échelle d'un bassin versant.***

Par sa capacité à freiner le ruissellement de l'eau, la haie limite le transfert des pesticides en solution. Grâce à ses racines, elle permet l'infiltration, la rétention jusqu'à la dégradation des substances dans le sol conduisant à leur abattement de 50% et pouvant fréquemment atteindre 90%.

Ci-dessous :
Concentration moyenne en pesticides dans les eaux souterraines en 2010 (carte de gauche) et en 2018 (carte de droite)
Source : Etudes et documents «Coûts des principales pollutions agricoles de l'eau», publié par Commissariat Général au Développement Durable (CGDD)

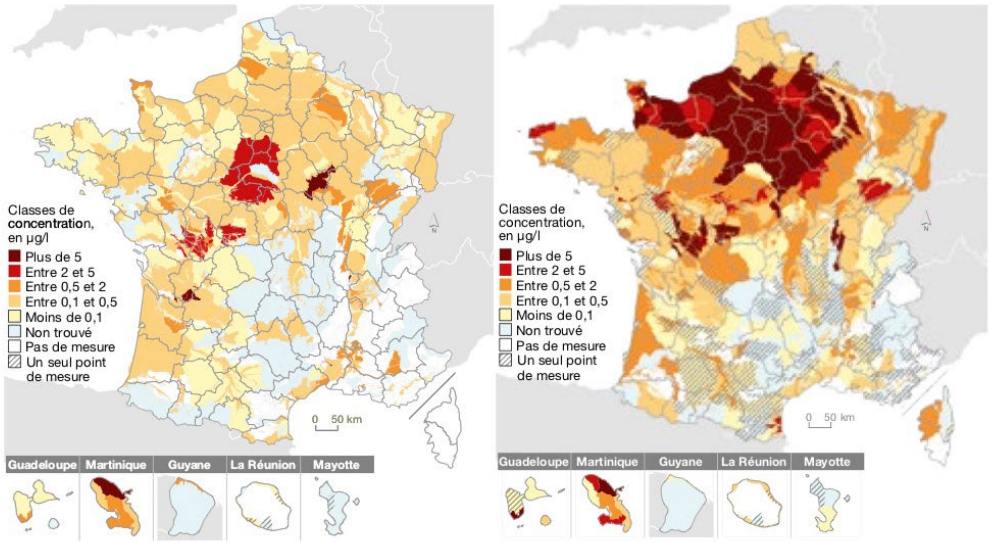

>> *La haie est un réservoir pour la biodiversité.*

L'architecture végétale de la haie (ourlet enherbé, talus, étages buissonnant, arbustif et arborescent, canopée, écorce, cavité, lierre, …) offre de nombreux micro-habitats riches et complexes capables de répondre aux exigences de vie d'un grand nombre d'êtres vivants. On peut y trouver jusqu'à 80 types d'oiseaux, 35 espèces de mammifères, 100 espèces d'insectes, 600 espèces végétales, 60 espèces d'araignées, 14 espèces de reptiles et batraciens.

Le premier étage de végétation, du sol jusqu'à environ un mètre, est une zone primordiale pour la biodiversité. 80% de la biodiversité d'une haie se trouve ici. Mais ce compartiment de la haie est celui qui subit le plus de dégradation par débroussaillement (pour « faire propre »), par piétinement du bétail ou par vieillissement de la haie. Aujourd'hui, le linéaire de haies français n'est qu'à 20% de sa capacité d'accueil de la biodiversité.

BAISSE DE RENDEMENT

Si les gains de rendement annuels de l'agriculture française n'ont cessé d'augmenter depuis 1945, ces derniers ont commencé à stagner dans les années 2000, jusqu'à subir des premières baisses de historiques en 2003 pour le maïs et 2016 pour le blé tendre (diminution de 0,1 qt/an).

>> *La haie joue un rôle de conservation du sol.*

Elle freine le ruissellement de l'eau et par là même le phénomène d'érosion des sols. Elle modifie la distribution de la matière organique dans le sol et sa dynamique à l'échelle du versant. La fertilité des sols est ainsi préservée et l'on observe même un épaississement des sols en amont des haies sur talus placées perpendiculairement à la pente. Elle maintient le potentiel agronomique de la parcelle car une perte de 5 cm de sol entraine une baisse de rendement de 15% (et qui atteint 75% pour 30 cm de sol perdu).

ÉPISODES DE SÉCHERESSE GÉNÉRALISÉS

L'été 2019, la France a connu une canicule intense et des phénomènes liés à la sécheresse impactant particulièrement les nappes phréatiques et les cours d'eau, presque à sec dans une majorité des départements.

>> *La haie restitue les eaux profondes pour les cultures.*

Les arbres prélèvent l'eau du sol par les racines et peuvent concurrencer les cultures sur des sols avec une faible disponibilité en eau. Cependant, l'arbre fait aussi remonter l'eau profonde au cours de la nuit, la rendant disponible aux cultures. En période de sécheresse, cette remontée hydraulique par les arbres limite l'impact sur les cultures.

>> *La haie régule le climat.*

Les arbres transpirent et augmentent l'humidité de l'air au niveau de la parcelle. Sous la haie l'évapotranspiration augmente de 20%. Ce phénomène a pour effet de tamponner les variations de température et de créer un microclimat constant et favorable à l'agriculture. Cet effet de rafraichissement réduit la demande évaporative des cultures et limite leur stress hydrique lié à des épisodes de sécheresse. Le rendement est augmenté de 20%.

[1] L'enquête annuelle TERUTI-LUCAS du service de la statistique et de la prospective du ministère de l'agriculture montre que les haies et alignements qui avaient reculé de 5 700 ha/an entre 2006 et 2012, ont reculé de 8 000 ha/an entre 2012 et 2014. Les bosquets (bois inférieur à 0,5 ha) ont perdu 16 000 ha/an entre 2006 et 2012, et 21 000 ha/an entre 2012 et 2014.*

**Ainsi, sur la base d'une largeur de haie moyenne de 7 mètres, 8 000 ha de haies et d'alignements d'arbres = 11 429 km de haies (1 000 m de longueur de haie (soit 1 km) x 7 m de largeur de haie = 7 000 m2, soit 1 ha. Donc 1 km de haies = 0,7 ha.).*

L'enquête TERUTI-LUCAS prend en compte les haies plantées. Donc avec un rythme d'environ 2 000 km à 3 000km/ an de haies plantées, cela voudrait dire que la disparition réelle de haies peut être estimée à 14.429 km par an. Pour ne pas sur-évaluer la perte : c'est la valeur de 11 500 km de haies/an qui est retenue.

Autres sources de données plus récentes : Les espaces boisés non forestiers (bosquets, haies, alignements d'arbres) auraient reculé de 188.000 ha en 8 ans, entre 2010 et 2018 (soit une baisse de 11% depuis 2010). Ce sont en moyenne 23.500 ha/an de perte sur cette période, alors que la forêt s'est accrue de 450.000 ha soit 56.250 ha par an. Source : publication du Ministère de l'agriculture Graph'Agri2020, page 16. https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/GraFra2020Integral/Internet_Graph'Agri_Integral.zip

[2] Depuis la préhistoire

[3] Source : Évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques – les principaux messages de l'évaluation de l'IPBES formulés par la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB) - https://www.fondationbiodiversite.fr/wp-content/uploads/2019/11/IPBES-Depliant-Rapport-2019.pdf

[4] Gonzalez D. et Jiguet F. 2015. Les Résultats Nationaux Du Programme STOC EPS de 1989 à 2014. MNHN. Retrieved. http://vigienature.mnhn.fr/page/produire-des-indicateurs-partir-des-indices-des-especes-habitat

b. Les causes d'une érosion continue

La disparition de nos haies et de nos arbres champêtres s'accélère · toujours par de l'arrachage, mais surtout par de mauvaises pratiques d'entretien (outils mécaniques dégradants et usage de produits phytosanitaires) qui accélèrent leur vieillissement et leur mortalité. De quoi les haies meurent-elles ?

DE VIEILLISSEMENT

Notre patrimoine végétal est sénescent car il n'est pas renouvelé par les agriculteurs qui abandonnent la gestion de leurs haies par manque de main d'œuvre mais aussi parce que la haie est vue comme une charge non-rémunératrice.

Ce phénomène risque de s'accentuer dans les dix prochaines années avec le départ en retraite de 50% des agriculteurs. Cela engendrera un doublement du linéaire de haies à charge par agriculteur et l'accentuation du manque de main d'œuvre pour gérer le capital arboré par exploitation agricole.

DE PRATIQUES D'ENTRETIEN DÉGRADANTES

Pour gagner du temps et limiter la place de la haie sur les champs, les agriculteurs sont passés de la gestion manuelle sylvicole à la gestion mécanique dégradante. Excessive et non sélective (lamier, épareuse, broyeur,…), elle change la physionomie des haies : tondues au carré (devenue une norme dans certains territoires) ou réduites à un mur végétal d'un mètre d'épaisseur. Cette gestion inadaptée affaiblit la structure de la haie et à terme entraîne sa disparition.

Les résultats de l'enquête régionale Teruti-Lucas menée dans le cadre de l'évaluation Breizh Bocage montrent qu'au moins 79% des haies sont en mauvais état écologique du fait de pratiques de gestion dégradantes ou de l'absence de gestion.

D'ARASEMENT

Certains agriculteurs perçoivent la haie comme une contrainte administrative ne participant pas au système agricole. Par absence de valorisation et méconnaissance des services qu'elle peut rendre, ils la suppriment. Pourtant protégées depuis 2014 dans la PAC à travers la BCAE7 (Bonne condition agro-environnementale n°7), interdisant la destruction des haies, la récente étude menée par l'Afac-Agroforesteries[5] a montré que cette mesure n'était pas efficace pour assurer leur protection.

En Côtes d'Armor, 1000 linéaires de haies ont été détruits entre 2015 et 2018, soit 105 km arrasés. Et à l'échelle nationale ce sont 32% des haies qui ne sont pas déclarées par les agriculteurs dans la PAC et qui échappent à cette réglementation.

DE SUREXPLOITATION

Le développement intense de filières bois lié à l'implantation de chaufferies biomasse a entraîné une pression sur le bocage, ressource complémentaire dans certains territoires présentant une faible ressource forestière.

En Normandie, des chantiers de pillage de la ressource bocagère ont été signalés dans 17 communes. Par exploitation agricole, ce sont 1 000 tonnes de bois qui sont prélevés en une seule fois, soit une décapitalisation totale du maillage bocager de l'exploitation avec bien souvent une absence de repousse de la haie. Ces chantiers de pillage risquent de s'intensifier avec le besoin croissant des chaufferies approvisionnées en bois issus d'une gestion destructrice des haies qui n'exigent pas du bois Label Haie.

Du fait de la modernisation, l'agriculture a fait abandonner la haie aux agriculteurs, qui en sont les gestionnaires principaux. Ils n'y voient plus d'intérêt, ni économique, ni culturel. L'acteur-clé à convaincre pour la reconstitution du bocage est l'agriculteur gestionnaire de l'espace agricole.

[5] *Bilan d'application de la BCAE7 en France et propositions d'amélioration dans le cadre de la nouvelle PAC. Afac-Agroforesteries - mai 2021* https://afac-agroforesteries.fr/wp-content/uploads/2021/07/2021_bilan-dapplication-de-la-BCAE7-Afac-Agroforesteries_VF.pdf

Vieillissement

Avec le départ en retraite de 50% des agriculteurs, d'ici 10 ans, **doublement du linéaire de haies à charge par agriculteur** entrainant un manque de main d'œuvre pour gérer ce capital arboré.

Entretien mécanique dégradant

80% des haies sont en état dégradé en France entretien au gabarit (lamier, épareuse)

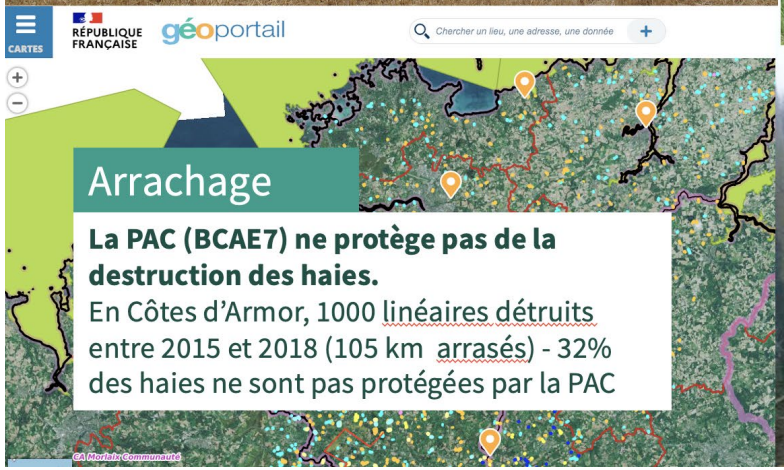

Arrachage

La PAC (BCAE7) ne protège pas de la destruction des haies.
En Côtes d'Armor, 1000 linéaires détruits entre 2015 et 2018 (105 km arrasés) - 32% des haies ne sont pas protégées par la PAC

Surexploitation

Intensification **des chantiers de pillage** de la ressource bocagère pour des filières bois énergie non encadrées.

c. La haie, puissant levier de transition écologique de nos territoires

Aujourd'hui, nous disposons d'un linéaire de 750 000 km de haies, précieux héritage qui a survécu aux remembrements, présent sur 80% du territoire agricole français. Ce sont ces haies qui ont la capacité de remplir les fonctions écosystémiques dès maintenant, à condition qu'une gestion adaptée assure leur bon état écologique ; alors que les nouvelles haies plantées, si elles préparent l'avenir, ne rempliront pleinement leur rôle que dans vingt à trente ans.

La haie est un « couteau suisse » de l'écologie et constitue probablement l'un des moyens les moins onéreux, les plus rapides et efficaces pour que la France atteigne les objectifs qu'elle s'est fixée lors de l'Accord de Paris à la COP21[6].

En effet, les bienfaits des haies pour les écosystèmes sont immenses :

- fournir de la biomasse renouvelable de substitution aux énergies fossiles émettrices de CO^2 (en moyenne 100 mètres linéaires (ml) de haies produisent annuellement 10 tonnes de bois) ;
- favoriser la lutte biologique grâce aux auxiliaires de cultures qu'elle héberge et maintenir la fertilité du sol en limitant l'érosion de sa matière organique en freinant le ruissèlement de l'eau, palliant à l'usage d'insecticides (une perte de 5 cm de sol entraine une baisse de rendement de 15%) ;
- stocker du carbone dans le sol, à proximité, dans ses racines, dans sa partie aérienne (1 km de haie adulte en bon état stocke en moyenne 140 t de CO^2).
- constituer un réservoir de biodiversité dans l'espace agricole ;
- Participer à l'absorption d'azote et à la dégradation des pesticides dans les eaux superficielles et souterraines.

[6] Devant le constant alarmant, la France s'est engagée, à travers les accords de Paris lors de la COP21, à tenir la feuille de route gouvernementale suivante :

- *Réduire les émissions de GES de 75 % d'ici 2050 (soit un facteur 4) par rapport à 1990 dont 50 % pour l'agriculture qui représente aujourd'hui ¼ des émissions ;*
- *Et atteindre la neutralité carbone en 2050 (Loi de Transition Énergétique et de la Croissance Verte (LTECV), prévoyant l'élaboration d'une Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), et une augmentation de la part des énergies renouvelables (32 % en 2030)) ;*
- *Réduire de 50% l'usage des pesticides en 2025 par rapport à 2008 ;*
- *Arrêter la perte de biodiversité d'ici 2020 et restauration des services écologiques (Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 9 août 2016, inscrivant une stratégie nationale de la biodiversité dans le code de l'environnement, définissant des zones prioritaires pour la biodiversité, et mettant en place de nouveaux dispositifs en faveur des paysages et le Plan d'action biodiversité du 4 juillet 2018, prévoyant en particulier la mise en place de paiements pour services environnementaux (mesure 24) en faveur de pratiques favorables à la biodiversité (plantation de haies…) ;*
- *Obtenir un bon état écologique des masses d'eau d'ici à 2027 (Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, répondant aux objectifs de bon état des eaux inscrits dans la Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000).*

Infographies :

LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES RENDUS PAR LA HAIE

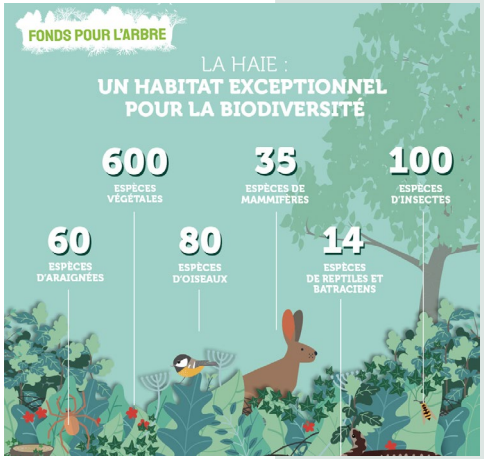

d. Un changement d'échelle nécessaire pour atteindre les objectifs fixés en 2050 pour la haie

Pour que sa contribution soit à la hauteur des objectifs fixés, le scénario Afterres2050 [7] a calculé qu'il faudrait restaurer les 750.000 km de haies couvrant l'ensemble du territoire national et multiplier par dix le rythme de nos plantations, en passant à 25.000 km plantés chaque année.

Objectif : Restaurer et planter, deux actions à soutenir en simultané

La dynamique ne va pas dans le bon sens

Érosion de 11 500 km de haies / an

80% du linéaire français en état dégradé ou dépérissant

RECONSTITUTION DE CE CAPITAL
Plantation

\+

RESTAURATION DE L'EXISTANT
Gestion durable

Un cap ambitieux pour la haie quantifié par Afterres2050

25.000 km/an d'ici 2050
Soit 25 millions d'arbres

750.000 km de haies à restaurer
Soit 150 millions d'arbres

[7] *Les scénarios prospectifs Afterres2050 et Négawatt ont modélisé la transition écologique et énergétique. L'arbre champêtre et la haie y sont intégrés comme facteurs clés de réussite. Il est prévu que ces infrastructures agroécologiques (IAE) tiennent une place prépondérante en contribuant à :*

- *atteindre 10% d'IAE sur les exploitations, seuil minimal pour maintenir la biodiversité et assurer les services écologiques ;*
- *stocker 53 millions de tonnes de CO2 supplémentaires pour compenser 9,6% des émissions de C02 de l'agriculture en 2050 ;*
- *mobiliser durablement la biomasse bocagère jusqu'à représenter 15% de la consommation en énergie de l'agriculture pour sortir des énergies fossiles.*

2.

GENÈSE DU PROJET

La Fondation Yves Rocher s'est engagée dans un partenariat avec l'Afac-Agroforesteries depuis 2010 dans le cadre de son programme « Plantons pour la Planète ». La frise chronologique suivante, met en avant les grandes étapes de l'enrichissement de ce partenariat vivant.

1ÈRE CONVENTION
200 000 ARBRES

2008 : Sylvie Monier reçoit le prix Terre de Femmes de la Fondation Yves Rocher pour son action en faveur des haies en Auvergne. C'est la première reconnaissance du sujet de l'arbre hors-forêt en France pour la Fondation Yves Rocher.

2010 : Depuis le départ, l'acte fondamental - à la fois concret et symbolique - est toujours le même : planter. Le soutien à la plantation est l'ADN de base du partenariat, qui n'a jamais été remis en cause. La plantation d'arbres et de haies champêtres est une des raisons d'être des structures du réseau Afac-Agroforesteries : d'où le nom de réseau des « planteurs ».

2010-2011 : Très vite, parce que la Fondation Yves Rocher et l'Afac-Agroforesteries partagent la même exigence de qualité, est apparu le besoin d'avoir une réflexion sur la qualité technique des plantations (paillage, protection, etc).

198 244
arbres plantés

30
opérateurs

2ÈME CONVENTION
800 000 ARBRES

2011-2012 : Il n'y a pas que les planteurs-professionnels de l'Afac-Agroforesteries qui plantent mais aussi les partenaires des magasins Yves Rocher de France, les salariés de CAP Rocher et de Rennes, les enfants, les citoyens lors des animations-plantations

425 012

41

créées en 2011. Ce sont des occasions uniques pour développer le lien sensible à l'arbre et pour tisser une amitié au sein de cette communauté de planteurs. Et pour transmettre l'amour de la haie au grand public et aux jeunes générations !

2012-2013 : Des journées de formation sont mises en place pour constituer et former cette communauté de planteurs pour se forger une culture commune de l'arbre.

3ÈME CONVENTION 1 000 000 ARBRES

2013-2014 : La communauté de planteurs a étendu sa réflexion sur l'exigence de qualité technique des plantations en l'accompagnant d'une réflexion sur la qualité des plants utilisés et donc sur leur origine génétique. La filière de production d'arbres et d'arbustes labellisés Végétal local se lance dans les territoires avec comme enjeu une meilleure résilience face aux changements climatiques. C'est aussi un engagement fort et novateur en faveur de la sauvegarde de la biodiversité. Par ailleurs, on peut voir dans ces filières un gage d'autonomie et de résilience des territoires (que se passerait-il si demain une crise quelconque bloquait la fourniture de plants depuis des pays étrangers ? Dans un cas pareil, il est précieux de pouvoir compter sur des pépinières territoriales, capables de fournir des plants à partir de graines récoltées dans un rayon géographique proche).

2014-2015 : C'est en avril 2015, lors de la journée d'échanges sur les arbres et arbustes d'origine locale à Versailles, que la Fondation Yves Rocher a été témoin de la constitution d'une nouvelle communauté, celle des récolteurs, qu'elle choisit alors de soutenir avec l'aide à la récolte tout en renforçant la filière amont avec un soutien conséquent apporté aux plants labellisés Végétal local. Le pari est gagné, grâce à ce soutien : 50 699 plants pour 2015-2016, 86 734 plants pour 2016-2017 et aujourd'hui ce sont 135.042 plants labellisés Végétal local utilisés en 2017-2018. Cela a pour conséquence de stimuler le développement territorial des filières de production d'arbres et d'arbustes labellisés Végétal local (du récolteur au pépiniériste et au planteur).

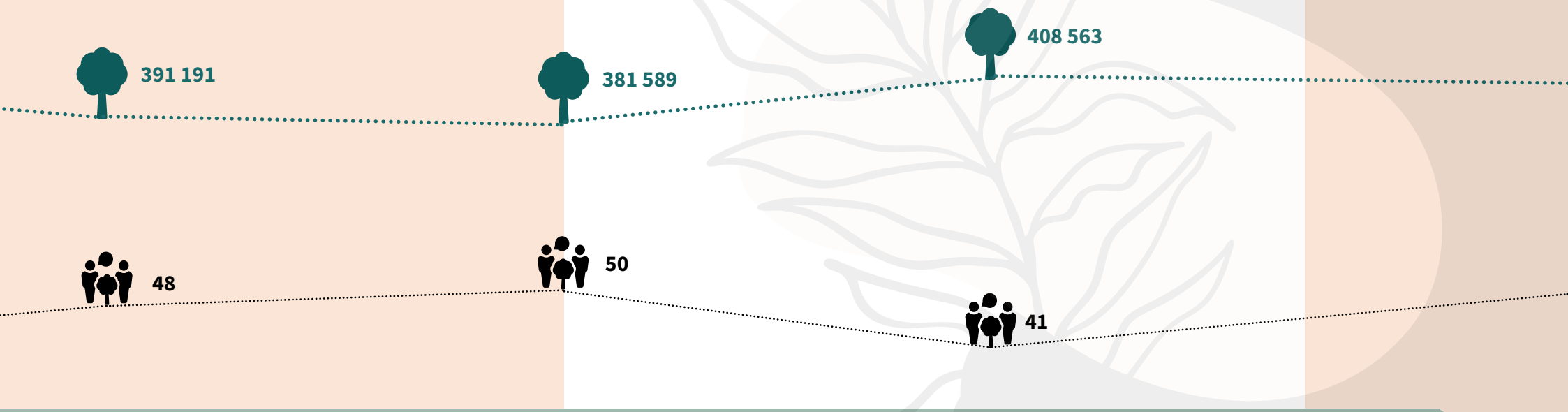

4ÈME CONVENTION
1 000 000 ARBRES

2015-2016 – 2016-2017 : Enfin, le partenariat a aussi eu des conséquences très positives en terme d'amélioration de la connaissance de « l'arbre hors forêt » par le biais des rapports de plantation produits annuellement. Les données rassemblées et capitalisées dans ces rapports constituent la base d'un observatoire national des plantations de l'arbre champêtre sans équivalent à ce jour de par la taille de l'échantillon qui sert à élaborer cette base de données.

2017-2018 : Le partenariat entre la Fondation Yves Rocher et l'Afac-Agroforesteries a fait ses preuve : après 8 ans de travail en commun, le bilan de 3 millions d'arbres plantés est très honorable et constitue un socle sur lequel communiquer. Le réseau Afac-Agroforesteries est aujourd'hui solide, reconnu, fort d'un grand nombre d'adhérents, très démocratique, a une santé financière solide et une stabilité dans ses instances dirigeantes. Il s'est doté des outils de communication institutionnels classiques (site internet, plaquette, page Facebook, lettres d'information). Côté Afac-Agroforesteries il y a une grande fierté du travail accompli dans le cadre de ce partenariat, et les opérateurs investis dans le programme font part d'une fidélité et d'un attachement au programme.

3 MILLIONS
D'ARBRES PLANTÉS

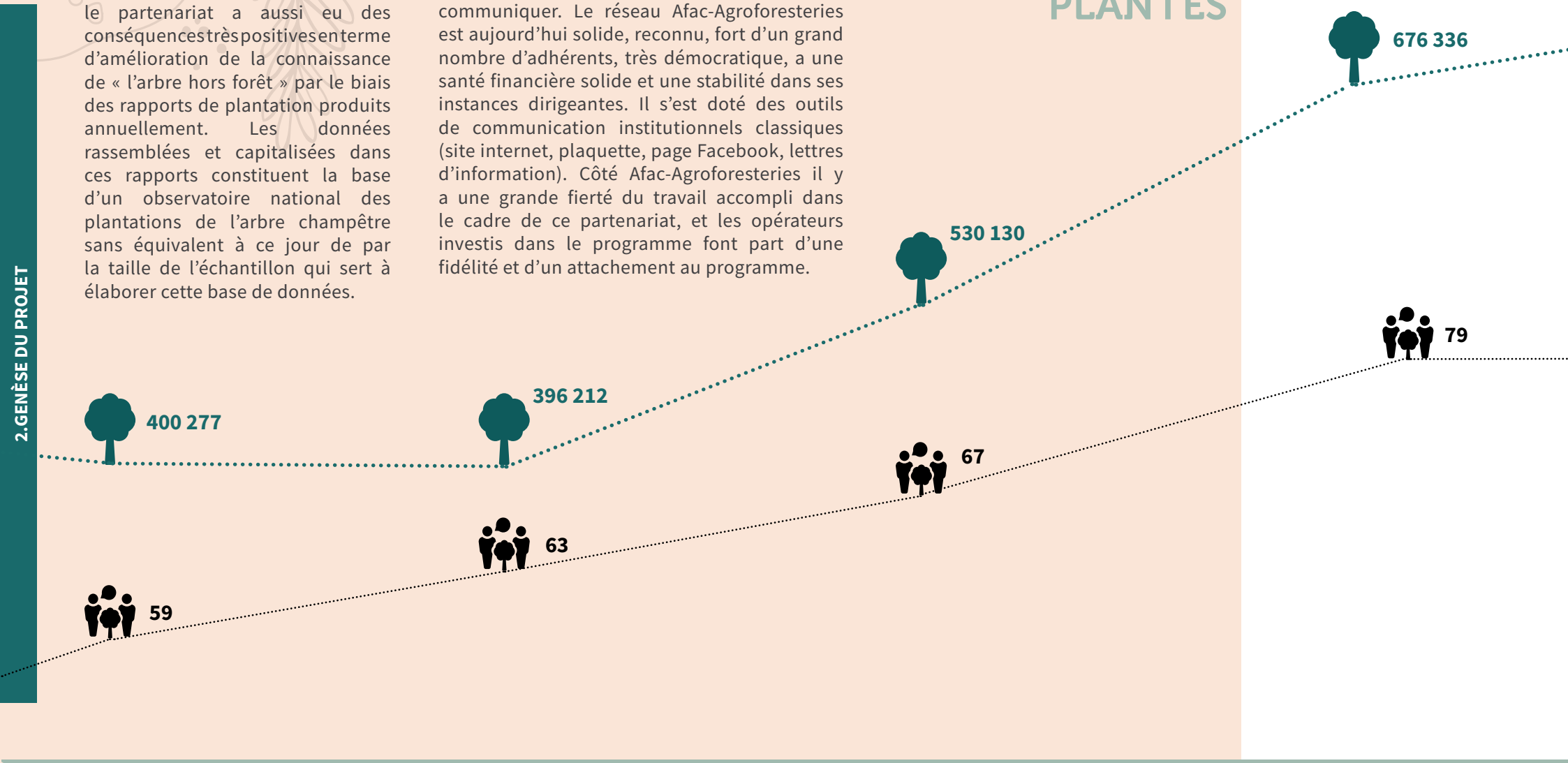

2016 2017 2018 2

730 572

710 406

5 MILLIONS
D'ARBRES PLANTÉS

83

79

CRÉATION DU

FONDS POUR L'ARBRE

S'UNIR POUR LES HAIES

5ÈME CONVENTION – 1 000 000 ARBRES

2018-2020 : L'année 2020-2021 marque l'atteinte des 5 millions d'arbres plantés en 10 ans de partenariat mais aussi un véritable tournant dans l'histoire commune des deux structures avec la naissance du Fonds pour l'Arbre. Nouvelle entité créée, ce fonds de dotation porte l'ambition de changer l'échelle d'action pour la haie. Le Fonds pour l'Arbre, fort de l'expérience du programme Plantons, porte une politique nationale en faveur de la haie associée à un programme d'aides en faveur d'actions locales, développe le mécénat environnemental pour l'arbre champêtre et tient le rôle de porte-voix de la haie auprès du grand public et des décideurs politique avec un collectif de Fondations, d'entreprises, de Marques françaises et d'une association.

019 2020 2021 2022

3.

NAISSANCE DU **FONDS POUR L'ARBRE**

Conscientes du véritable changement d'échelle à opérer, l'Afac-Agroforesteries et la Fondation Yves Rocher se sont associées avec de nouveaux mécènes pour porter un projet de plus grande ampleur autour de l'arbre et de la haie : le Fonds pour l'Arbre.

a. Les mécènes unissent leur force et se rassemblent pour lancer une dynamique de restauration de notre patrimoine bocager

Le Fonds pour l'Arbre a pour vocation de soutenir des actions locales en faveur de la préservation et du déploiement des haies et de toutes autres formes de systèmes agroforestiers en France.

Il s'appuie sur les 10 ans d'expérience du programme « Plantons pour la Planète » porté par l'Afac-Agroforesteries et la Fondation Yves Rocher, qui soutient chaque année plus de 2 000 projets de plantation d'arbres champêtres réalisés par les opérateurs de terrain du réseau Afac-Agroforesteries. Avec « Plantons en France », la Fondation Yves Rocher et l'Afac-Agroforesteries ont ainsi développé le seul programme de plantation de haies et d'arbres champêtres en France d'envergure nationale.

Créé le 8 août 2020, le Fonds pour l'Arbre prolonge l'ambition et les valeurs de ce partenariat historique grâce au soutien de six nouveaux mécènes : la Fondation Nature & Découvertes, La Boulangère Bio, Maisons du Monde Foundation, Ecotone et la Fondation Ecotone, la marque Vrai (Triballat-Noyal) et la Fondation Lemarchand. Il porte désormais l'engagement collectif pour l'arbre et la haie en France.

ZOOM SUR LA GOUVERNANCE

Prenant part au portage du Fonds, les mécènes sont des partenaires qui s'impliquent et sont porteurs du message et des valeurs du fonds.

Le Conseil d'administration du Fonds pour l'Arbre est composé de 10 administrateurs, répartis en deux collèges :

COLLÈGE DES MEMBRES FONDATEURS
composé de 4 membres
(2 représentants par structure)

Fondation Yves Rocher

Représentée par
Claude Fromageot
& **Jean-Philippe Beau-Douezy**

Afac Agroforesteries

Représentée par
Sylvie Monier (présidente)
& **Yves Gabory**

Vrai C'est ma nature

Représentée par
Nathan Pezet

La Boulangère Bio

Représentée par
Hélène Barillet

Maisons du Monde Foundation

Représentée par
Lisa Mimoun

COLLÈGE DES DONATEURS
composé de 6 membres
(1 représentant par structure)

ecotone FONDATION

Représentée par
Émilie Lowenbach

Fondation Nature & Découvertes
SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE

Représentée par
David Seve

Fondation Lemarchand*
*pour l'Equilibre entre les Hommes et la Terre
Sous l'égide de la Fondation de France

Représentée par
Pascal Bouffard

b. Le Fonds pour l'Arbre porte une approche nouvelle des actions pour l'arbre champêtre

MISSIONS DU FONDS POUR L'ARBRE

- **Collecter des fonds** auprès des fondations, des entreprises et du grand public, pour assurer le soutien aux projets d'animation territoriale en faveur de la haie comportant l'accompagnement technique à la gestion et la plantation durable des haies ;
- **Sensibiliser le grand public** par des campagnes de contenus, une collaboration active avec des marques grand public partenaires et des événements participatifs ;
- **Piloter la mise en œuvre des programmes d'action** à l'échelle nationale et soutenir la mise en place des outils de suivi et d'évaluation (Géohaie,…) ;
- **Soutenir la structuration des acteurs de la haie** à l'échelle régionale, **le développement des labels Végétal local et Label Haie**, et la recherche de nouvelles pistes de valorisation de l'arbre champêtre.

OBJECTIFS DU FONDS POUR L'ARBRE

- **PLANTER** plus de 750 000 km de haies sur tout le territoire d'ici 2050
- **RESTAURER** et gérer 750 000 km de haies existantes d'ici 2050
- **ACCOMPAGNER** les agriculteurs, les communes pour des haies durables en soutenant les organisations territoriales agissant en faveur des haies

PRINCIPES D'ACTION DU FONDS POUR L'ARBRE

Face à l'urgence, le Fonds pour l'Arbre entend assurer un véritable passage à l'échelle grâce à un dispositif :

- **Réparti partout en France**, pour densifier l'action et contribuer à la transition agroécologique de tous les territoires ;
- **Diversifiant les actions** pour une implantation durable de la haie dans l'espace rural : accompagner la plantation de haies, mais aussi la gestion durable du patrimoine existant, avec le concours d'une très grande diversité d'acteurs qualifiés, et en lien étroit avec les instances publiques ;
- **Mettant l'accent sur la qualité** des actions et leur durabilité sur le long terme, via des outils de certification (Végétal local, Label Haie) pour garantir des pratiques fiables et une montée en compétence de tous les métiers de l'arbre champêtre et de la haie.

À travers ce dispositif, c'est une politique nationale de la haie d'avant-garde qui se met en place et qui permet d'expérimenter pour construire les politiques publiques de demain sur la haie.

En parallèle des actions de terrain, le Fonds pour l'Arbre compte jouer un **rôle de porte-voix pour la cause de la haie**, encore trop peu connue des citoyens mais aussi des grands acteurs économiques français, et mettre les projecteurs sur le rôle écologique clé de l'arbre champêtre et de la haie comme ressources d'intérêt général.

Le fonds de dotation espère rapidement doubler les moyens rassemblés pour soutenir les actions de terrain, en complément du développement des politiques publiques territoriales, permettant l'expérimentation de nouveaux dispositifs d'action pour accélérer la reconstitution du bocage.

C. Communication du Fonds pour l'Arbre

En se faisant le porte-voix de la haie, le Fonds pour l'Arbre contribue au changement des mentalités à toutes les échelles, et permet à chacun de se projeter dans des paysages où l'arbre retrouve sa place et ses fonctionnalités.

Avec la création du Fonds pour l'Arbre apparait un nouvel objectif : celui de la **sensibilisation du grand public**, jusqu'ici peu ciblé par la communication du programme et du réseau Afac-Agroforesteries. Ce nouveau dialogue avec les citoyens et citoyennes est permis notamment par l'intermédiaire des mécènes et leur capacité de communication auprès de leurs publics, par exemple à travers des dispositifs tels que l'arrondi en caisse, qui permet de faire de la pédagogie en magasin.

Le Fonds pour l'Arbre se dote aussi, dès sa création, d'une stratégie de communication propre, via la presse et la communication digitale, pour mettre en place des campagnes de sensibilisation aux enjeux de la haie et des outils de présentation des actions du Fonds.

Le Fonds pour l'Arbre est peu à peu identifié comme acteur majeur sur ce sujet, notamment par la presse, pour pouvoir porter la voix de l'arbre et de la haie plus loin. Il pourra ainsi toucher le grand public, les agriculteurs et les politiques qui décident de l'avenir de nos campagnes et de nos systèmes agricoles, et les convaincre que l'arbre doit y avoir une place centrale.

TEMPS FORTS DE COMMUNICATION EN 2021 :

LE MONDE - 4 MAI 2021

« *Sans les haies nos campagnes se meurent* » - Tribune co-signée par les membres du Fonds pour l'Arbre publiée dans Le Monde le 4 mai 2021, pour alerter le Ministère de l'Agriculture sur les grandes orientations de la future PAC qui régiront le destin des haies en France et appuyer les propositions techniques de l'Afac-Agroforesteries.

HTTPS://WWW.LEMONDE.FR/IDEES/ARTICLE/2021/05/04/SANS-LES-HAIES-NOS-CAMPAGNES-SE-MEURENT_6079082_3232.HTML

TRIBUNE

« Sans les haies, nos campagnes se meurent »

La prochaine politique agricole commune, débattue à l'Assemblée nationale le 5 mai, est la dernière chance pour sauver ce qui reste du bocage, souligne, dans une tribune au « Monde », un collectif d'entreprises, de fondations et d'associations.

Publié le 04 mai 2021 à 15h00 · Collectif

LA TERRE AU CARRÉ - 18 MAI 2021 :

« *Sauvons les haies, refuge de biodiversité* » -Interview de Sylvie Monier suite aux Tribunes sur les haies et la PAC parues dans Le Monde du Fonds pour l'Arbre et des 650 scientifiques.

HTTPS://WWW.FRANCEINTER.FR/EMISSIONS/LA-TETE-AU-CARRE

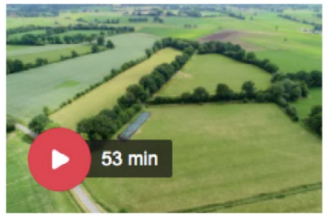

Sauvons les haies, refuge de biodiversité

18 mai 2021 Par Mathieu Vidard

nature Environnement agriculture

ÉVÈNEMENT DE LANCEMENT DES GRANDES CAUSES – MAKE.ORG – 27 MAI

Conférence de présentation des 10 solutions retenues pour la «Grande Cause Environnement» de Make.org*, dont le Fonds pour l'Arbre fait partie. Cette présentation s'est tenue dans le cadre du salon ChangeNow Summit, et a été introduite par la Ministre de l'écologie Barbara Pompili. L'Ademe a aussi participé aux échanges. Sylvie Monier est intervenue en qualité de présidente, pour présenter le Fonds pour l'Arbre.

HTTPS://WWW.YOUTUBE.COM/WATCH?V=BJNZ73QNWQY

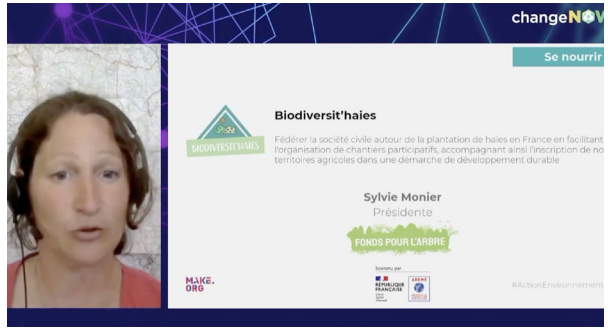

5 JUIN 2021 : COMMUNIQUER ENSEMBLE POUR LANCER LE MOUVEMENT

Le 5 juin 2021, à l'occasion de la journée mondiale de l'environnement, la première campagne de communication est lancée pour officialiser la création du Fonds pour l'Arbre. En simultané, le site internet et les comptes réseaux sociaux du Fonds sont mis en ligne, et l'ensemble des mécènes communique sur sa participation au Fonds. Le mot d'ordre : montrer l'énergie collective, la volonté de se fédérer, de se rassembler autour d'une cause commune.

Le lancement de cette campagne est accompagné par l'agence de communication Sugar, Pepper & Salt. Une vidéo de trente seconde est créée pour présenter la raison d'être du Fonds, ainsi qu'un kit réseaux sociaux rassemblant une dizaine de visuels et de messages associés, mis à disposition des mécènes pour communiquer ensemble et d'une seule voix. Les messages et la vidéo sont diffusés sur les comptes du Fonds pour l'Arbre et de ses mécènes pendant toute la journée ainsi que la semaine qui suit, atteignant une audience de plusieurs milliers de personnes. Une newsletter est aussi envoyée à la base de contacts de l'Afac-Agroforesteries (10 000 personnes), incitant notamment à suivre le Fonds sur les réseaux sociaux et à s'inscrire à sa liste de diffusion propre.

Sur le site internet, le manifeste présente l'alerte lancée par le Fonds pour l'Arbre quant à la disparition des haies, mais aussi les ambitions portées par le collectif et les moyens déployés pour atteindre ses objectifs. Le site internet sera par la suite complété par toutes les informations sur l'historique du projet et sur les acteurs, par des contenus pédagogiques sur la haie, et par les données produites dans le cadre du programme.

À terme, le Fonds pour l'Arbre sera doté d'une stratégie éditoriale propre et de moyens pour animer régulièrement ses plateformes de communication.

Site internet :

HTTP://WWW.FONDSPOURLARBRE.FR

Twitter:

HTTPS://TWITTER.COM/FONDSPOURLARBRE

LinkedIn :

HTTPS://WWW.LINKEDIN.COM/COMPANY/FONDS-POUR-L-ARBRE

DE NOMBREUSES RETOMBÉES PRESSE

En plus de la présence digitale, les relations presse sont identifiées comme un levier majeur de notoriété et d'affirmation de la légitimité Fonds pour l'Arbre.

Pour développer ses relations avec la presse et être identifié rapidement comme acteur de référence auprès des journalistes, le Fonds pour l'Arbre est accompagné par l'agence de relations presse Terre Majeure.

À l'été 2021, deux communiqués de presse sont diffusés :

- un premier le 8 juin, à la suite de la campagne web, pour annoncer la création du Fonds ;
- un second en août pour annoncer l'engagement de 86 opérateurs au sein du Fonds sur le programme 2021-2022. Ce communiqué, d'abord diffusé nationalement, est également décliné dans huit régions pour encourager les médias locaux à s'intéresser aux actions déployées sur leurs territoires.

Début septembre 2021, Terre Majeure fait état d'une cinquantaine de retombées dans des médias locaux et nationaux.

Le Fonds pour l'Arbre bénéficie notamment d'une couverture qualitative auprès du public agricole (La France agricole) ainsi que d'une visibilité dans des médias à très forte audience (journal télévisé de 20h de TF1).

La France Agricole — Site internet — ACPM : 263 610 visites/mois

APPEL À PROJETS

86 lauréats pour planter et gérer des haies

Le Fonds pour l'arbre a présenté les opérateurs sélectionnés pour son appel à projets, doté d'un budget de 870 000 euros pour 2021-2022.

La France Agricole

FONDS DE DOTATION

Des soutiens privés pour planter des haies

En doublant ses capacités de soutien financier d'ici à trois ans, le Fonds pour l'arbre souhaite accompagner plus d'agriculteurs et d'opérateurs dans la plantation et la gestion durable des haies à l'échelle du territoire national.

Alliance-Elevage.com — Site internet — ACPM : 89 900 visites/mois

86 opérateurs sélectionnés et engagés avec le Fonds pour l'Arbre pour démultiplier les projets locaux en faveur de l'arbre

86 opérateurs sélectionnés et engagés avec le Fonds pour l'Arbre pour démultiplier les projets locaux

REUSSIR — 25 AOÛT 21 — Site internet — ACPM : 346 720 visites/mois

Le Fonds pour l'Arbre soutient 86 projets pour que les haies champêtres vivent

Le Fonds pour l'arbre vient de dévoiler les 86 lauréats retenus parmi ceux qui avaient répondu à l'appel à projet 2021-2022 pour soutenir la plantation et la gestion des haies champêtres dans les territoires. Les opérateurs sélectionnés sont répartis partout en France. Ils vont se partager une enveloppe globale de 870 000 €.

Les agriculteurs soutenus pour reconquérir les haies

Ce bocage fait le bonheur des vaches laitières et d'une foultitude de bestioles qui prospèrent dans les ronciers et les mûriers. Dans cette exploitation de Mérillac (Côtes-d'Armor), la vie a tous ses droits.

Reportage

Sa source n'est qu'à une quinzaine de kilomètres ; la Rance n'est encore qu'une jolie petite rivière. Mais, signe de sa très bonne santé, elle grouille de truites, de loutres et de vie sauvage. C'est qu'ici, au Rocher, en Mérillac (Côtes-d'Armor), elle est abritée par des haies imposantes et touffues.

Sur ses 152 ha, dont 90 ha d'herbe, depuis deux générations, Wilfrid Perquis prête une grande attention et un respect tout particulier à la biodiversité : sous-bois, taillis, ronciers, haies ne le gênent pas pour conduire son troupeau de 70 vaches laitières et 35 limousines.

16 km de haies entretenues

Au contraire. Depuis 10 ans, Wilfrid Perquis valorise ses 16 km de haies (114 m par ha). **« Une cinquantaine de tonnes de copeaux par an, que j'utilise comme paillage pour mes bêtes. »** Le broutage et le piétinement des vaches menagaient son bocage très dense. Alors, David Rolland, spécialiste de la gestion de la biodiversité, chargé de mission par la fédération départementale des chasseurs, est venu lui donner un très sérieux coup de main.

David Rolland a établi un véritable audit de l'exploitation : 163 tronçons de haies analysés à la loupe, selon 34 critères distincts (volume de bois, essences, âge, etc.). Puis il en a tiré tous les services rendus par ces haies : production de bois, mais surtout préservation des eaux, des sols, ombres et abris pour les troupeaux.

Mieux, avec l'aide du programme Breizh Bocage, 5 km de jeunes haies supplémentaires ont été plantées, sans que Wilfrid Perquis ne débourse un centième. Au bout de trois ans, la charge de l'entretien de ces haies, devenues vaillantes, lui revient. David Rolland, lui, pointant jusqu'aux migrations des carabes ou des grenouilles, lui a confié un mode d'emploi pratico-pratique, numérique ; une vraie bible de la bonne conduite de ses haies, pour le parfait respect de la biodiversité.

L'exploitation laitière de Wilfrid compte 16 km de haies bocagères, en bord de Rance, soigneusement surveillées et entretenues. PHOTO : THIERRY CREUX / OUEST-FRANCE

Sur mesure, point par point. Avec les travaux urgents à mener, **« dans les cinq ans » ;** les moins urgents, **« dans les quinze ans ».** Cette bible lui a demandé cinq jours de travail. Coût estimé ? Environ 1 500 €. Mais c'est gratuit pour Wilfrid Perquis, puisque c'est pris en charge par l'Afac, le Fonds pour l'arbre et le programme Tram *(lire ci-contre)*.

Pour services précieux rendus à la biodiversité

Depuis, les deux compères sont devenus copains. David Rolland passe régulièrement au Rocher, voir pousser les haies. **« J'ai très bon espoir que, cet automne, la Région Bretagne accompagne le développement du Label national haies »,** que vient d'obtenir l'Afac. **« Alors, des exploitations telles que celle de Wilfrid pourraient bénéficier d'une reconnaissance des services très précieux qu'elles rendent à la biodiversité. »**

Stockage du carbone, préservation de la ressource en eau : tout ceci n'a pas de prix, chacun le sait aujourd'hui, mais mériterait d'être sérieusement rémunéré. D'ailleurs, Wilfrid Perquis, 46 ans, patron de cette ferme Breizad, songe de plus en plus à baisser sa production (530 000 litres de lait par an) en bio. Il y est presque : pâturage maximum, que des prairies naturelles... où la biodiversité a reconquis tous ses droits.

Christophe VIOLETTE.

Le Fonds pour l'arbre plante 950 km de haies

David Rolland et Wilfrid Perquis vérifient la bonne santé des haies. PHOTO : THIERRY CREUX / OUEST-FRANCE

Wilfrid Perquis bénéficie d'un accompagnement technique assuré par Dinan Agglomération et la fédération des chasseurs des Côtes-d'Armor. Ces deux structures sont lauréates du « Fonds pour l'arbre ». Créé en 2020, il agit, avec la haie, pour une transition écologique en milieu rural et agricole : planter, restaurer, accompagner.

Sous l'impulsion de l'Afac-Agroforesteries (le réseau pour l'arbre et la haie) et la Fondation Yves Rocher, les acteurs du privé et de la société civile s'unissent pour déployer les haies sur tout le territoire avec fonds de dotation.

Six acteurs engagés en Bretagne

Ce Fonds pour l'Arbre démultiplie la capacité de soutien des projets locaux en faveur de la haie, sensibilise l'opinion publique sur le rôle écologique clé de l'arbre champêtre et de la haie, participe à la mise en place d'une politique nationale.

Les actions et accompagnements sur le terrain portent sur deux enjeux majeurs : gestion durable d'un patrimoine ; reconstitution de haies par la plantation de millions d'arbres champêtres chaque année. Objectif : accompagner, chaque année, 3 000 agriculteurs, pour gérer durablement 6 000 km de haies (sous le Label national Haie, créé voilà un an et demi, sous l'impulsion de l'Afac), et planter 950 km de haies, à l'échelle de la France.

En Bretagne, six acteurs se sont déjà engagés : le centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Val de Vilaine (Saint-Just) ; le syndicat mixte du grand bassin de l'Oust (Ploërmel) ; l'association Terres et Bocages (Trédaniel) ; Dinan Agglomération ; la fédération des chasseurs des Côtes-d'Armor et Coat Nerzh Breizh (Pontivy).

Le Fonds pour l'Arbre sera présent au Congrès mondial de la nature (UICN), à Marseille, du 3 au 11 septembre. Il interviendra sur le thème de la haie, gardienne de la biodiversité.

G.V.

LA GAZETTE — Site ACI

Transition agroécologique

Le Fonds pour l'arbre distingue huit opérateurs des Hauts-de-France

Initié par le réseau pour l'arbre et la haie l'Afac-Agroforesteries et la Fondation Yves Rocher, le Fonds pour l'arbre a dévoilé les 86 opérateurs sélectionnés dans l'hexagone suite à son appel à projets "Plantation, gestion, filières : soutenir les actions pour l'arbre et la haie dans nos territoires". Dans les Hauts-de-France, ce sont huit acteurs qui s'engagent aux côtés des agriculteurs pour préserver la plantation des arbres et des haies.

LE PETIT ÉCONOMISTE

11 structures de Nouvelle-Aquitaine sélectionnées par le Fonds Pour l'Arbre

Créé en 2020, le Fonds pour l'Arbre agit, avec la haie, pour une transition écologique en milieu rural et agricole. Le Fonds pour l'Arbre dévoile les **86 opérateurs sélectionnés, répartis partout en France (dont 11 en Nouvelle-Aquitaine), suite à son appel à projets 2021-2022 « Plantation, gestion, filières : soutenir les actions pour l'arbre la haie dans nos territoires. »** à destination des structures engagées dans une stratégie territoriale de développement des arbres et haies champêtres (anciennement programme Plantons en France).

Le Fonds pour l'Arbre : planter, restaurer, accompagner

Face à l'urgence, sous l'impulsion de l'Afac-Agroforesteries (le réseau pour l'arbre et la haie) et la Fondation Yves Rocher, les acteurs du privé et de la société civile unissent

4.

LANCEMENT DU **PROGRAMME**

En parallèle du travail de création de la structure du fonds de dotation, le premier programme d'actions du Fonds pour l'Arbre a pu être lancé au printemps 2020. Pour la saison 2020-2021, un budget total de 929 565€ a été constitué avec les mécènes du premier cercle. Ce montant permet de soutenir l'animation territoriale pour accompagner la plantation de 755 812 arbres en France.

a. Plan de financement pour la programmation 2020-2021

Report Fonds dédiés
Saison 2021-2022
115 651 €

Part opérateurs
Accompagner la plantation de haies
645 855 €

Part Fonds pour l'Arbre
Fonctionnement
29 288 €

Part Afac-Agroforesteries
Coordination globale du Fonds
165 968 €

Part Afac régionales
Développer une politique territoriale pour l'arbre et la haie
19 521 €

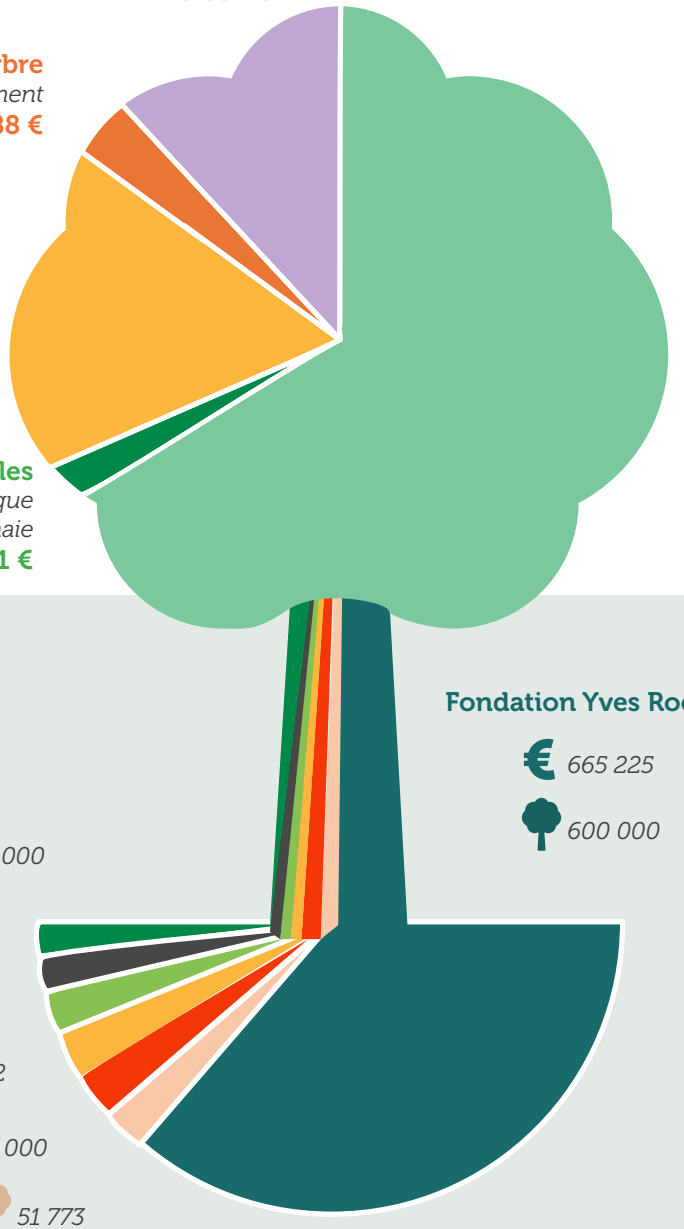

DÉPENSES

976 284 €

RESSOURCES

Fondation Yves Rocher
665 225
600 000

Vrai 30 000 | 15 000

Maisons du Monde Foundation 41 668 | 20 834

Ecotone 80 000 | 40 000

Fondation Nature & Découvertes 55 384 | 27 692

La Boulangère Bio 50 000 | 25 000

Report saison précédente 44 006 | 51 773

b. Un soutien financier structurant les échelles d'action

Une structuration par échelles, nécessaire pour densifier l'action sans rogner sur la qualité.

RETOUR SUR LE PREMIER APPEL À PROJETS DU FONDS POUR L'ARBRE

Ainsi, l'appel à projet « Plantons » a été lancé le 25 mars 2020 et s'est clôturé le 18 mai 2020. Au total, 90 candidatures ont été reçues et **1 200 000 arbres et arbustes ont été demandés**. Pour la saison précédente, c'était 866 808 arbres qui avaient été demandés, soit une augmentation de 362 592 arbres (+41%). C'est une hausse des demandes considérable qui atteste de la montée en puissance du sujet dans tous les territoires.

Sur les 94 candidatures, **84 ont été retenues**. Parmi ces lauréats, 19 intègraient le programme pour la première fois, soit 23% de nouveaux entrants.

Le volume d'arbres total conventionnable pour la première saison de plantation du Fonds pour l'Arbre étant de 755 812 arbres, un abattement important a dû être appliqué à l'ensemble des candidatures retenues, selon trois tranches allant de 15% à 60% d'abattement. Les opérateurs nouvellement intégrés au programme se sont vus attribuer un forfait de 2 000 à 5 000 arbres.

À l'issue de la sélection, une convention a été signée entre le Fonds pour l'Arbre et les opérateurs.

Par ailleurs, un webinaire destiné à la communauté des opérateurs a été organisé en octobre 2020 pour annoncer la création du Fonds pour l'Arbre et présenter les règles administratives, fiscales et financière du fonds.

DISPOSITIF FINANCIER

- Se doter d'un système de suivi et de capitalisation des données de plantation fiable et utile pour le terrain

- Le mécanisme de soutien financier du programme du Fonds pour l'Arbre traduit cet emboitement des échelles d'action, indispensable pour sécuriser l'action et la déployer à grande échelle. Ainsi, il prévoit que les 2€ versés par les mécènes pour chaque arbre planté soient répartis entre les différents échelles d'action :

- Échelle locale : 0,96€ (**78%**) pour accompagner la plantation de haies - part reversée à l'opérateur

- Échelle régionale : 0.03€ (**2%**) pour développer une politique territoriale pour l'arbre et la haie – part reversée aux Afac-Régionales

- Échelle nationale : 0.21€ (**17%**) pour assurer la coordination globale du fonds - part reversée à l'Afac-Agroforesteries

- Fonctionnement du Fonds : 0,04€ (**3%**) – pour assurer le fonctionnement du fonds (commissaire aux comptes, comptable, hébergement site internet, assistance juridique, maintenance outil et hébergement BD, communication, …) - part conservée par le fonds

ÉCHELLE LOCALE

- Construire un projet territorial en faveur des haies avec une logique de coopération d'acteurs

- Assurer l'animation territoriale et l'accompagnement technique au pied des haies avec les gestionnaires de haies (agriculteurs, collectivités, …)

- Faire évoluer la manière d'accompagner les gestionnaires de haies (intégrer la gestion durable des haies, constituer des collectifs d'agriculteurs, …)

ÉCHELLE RÉGIONALE

- Se structurer à l'échelle régionale pour assurer toujours un lien de proximité avec le terrain et co-construire des politiques régionales dédiées à l'arbre et la haie pour mobiliser les financements publics nécessaires

ÉCHELLE NATIONALE

- Coordonner le programme nationalement, l'inscrire dans un contexte favorable et développer des systèmes de garantie des projets de plantation

- Porter la voix de la haie auprès du grand public par un collectif de mécènes engagés

- Doubler la capacité de financement des projets locaux

5.

LES **MÉCÈNES** DU FONDS POUR L'ARBRE

Pourquoi la Fondation Yves Rocher a-t-elle choisi de créer le Fonds pour l'Arbre ?

Après dix ans de collaboration avec l'Afac-Agroforesteries pour la plantation de haies champêtres en France, nous avons constaté qu'un passage à l'échelle était nécessaire : malgré la prise de conscience progressive, les haies continuent de disparaître en France, et les plantations ne vont pas assez vite pour reconstituer la maille bocagère. Il y a urgence à réparer cette situation.

Pour mettre en œuvre ce passage à l'échelle, il nous a paru évident qu'il fallait regrouper nos forces avec celles d'autres mécènes. C'est **un regroupement dans l'action mais aussi un regroupement de visions** : nous avons créé le Fonds pour l'Arbre pour y accueillir des entreprises et fondations françaises avec lesquelles nous partageons un même engagement et les mêmes valeurs.

Il n'y aura pas d'agriculture demain en France sans l'arbre. Les arbres sont les gardiens des sols et de leur capacité à produire de la nourriture. Si on veut manger demain, il est indispensable de réintroduire des arbres dans les parcelles agricoles, de remettre de la vie dans un paysage de plus en plus morne. Et cela, les agriculteurs ne peuvent pas le faire seuls : c'est l'affaire de tous et toutes, une responsabilité partagée.

Quelle est la force du Fonds pour l'Arbre ?

La force du Fonds pour l'Arbre est d'abord dans son modèle d'action : ancré dans les territoires, il repose sur un réseau tentaculaire d'acteurs de terrain. Ce sont les racines du Fonds pour l'Arbre ! La qualité et l'ampleur de l'action viennent de l'expérience forte de ces opérateurs qui agissent en synergie. La compétence de ces acteurs se consolide au sein du réseau Afac-Agroforesteries par l'échange entre pairs et grâce à des outils métiers qui garantissent la qualité des actions et la montée en compétences des opérateurs.

L'autre force du Fonds, c'est son collectif de mécènes, les spécificités apportées par chacun. On a besoin de plus de moyens pour planter et préserver plus de haies, et on a aussi besoin de faire de la pédagogie auprès du grand public sur le sujet de la haie, qui n'est pas le plus abordable ni le plus attirant au premier abord. Les mécènes du Fonds pour l'Arbre sont des entreprises ou des fondations qui ont un rôle de fers de lance, qui ont leur univers ; si elles y font rentrer l'arbre, elles peuvent faire partager cet univers à leurs publics.

Montant abondé au Fonds :	Dispositif de collecte :
42 500 € *- création du Fonds*	***Produit-partage***
+ 675 225 € - *programme 2020-21*	

FONDATION YVES ROCHER

“Le Fonds pour l'arbre crée une passerelle entre le monde associatif et le monde économique pour remettre l'arbre au cœur de notre agriculture et de nos paysages et préserver la biodiversité.”

Jean-Philippe Beau-Douëzy

Écologue, expert Fondation Yves Rocher

Administrateur du Fonds pour l'Arbre

Pourquoi la Maisons du Monde Foundation a-t-elle choisi d'intégrer le Fonds pour l'Arbre ?

La Maisons du Monde Foundation a pour mission de contribuer à la préservation des forêts et des arbres en France comme à l'international, partout où il y a urgence d'agir. Elle soutient historiquement et en grande majorité des projets de terrain de lutte contre la déforestation des forêts tropicales, en raison de l'urgence de la situation. C'est lors d'une rencontre avec les membres de l'Afac-Agroforesteries en 2019 que nous avons été interpellés par les enjeux de la disparition de l'arbre champêtre dans nos campagnes et sur ses conséquences désastreuses sur l'environnement, mais aussi socio-économiques. Nous avons mis en place un partenariat sur 3 ans afin d'abonder au Fonds pour l'arbre et soutenir l'effort de préservation des haies existantes et de restauration à l'échelle nationale.

Quel public souhaitez-vous sensibiliser en premier lieu à travers votre participation au Fonds pour l'Arbre ?

Pour nous, le premier public à sensibiliser est celui des clients de l'entreprise Maisons du Monde. Grâce à leur mobilisation, ce sont plus de 64 000€ de dons qui ont été collectés pour le lancement du Fonds pour l'Arbre en 2020, via l'ARRONDI en caisse dans tout nos magasins, et le travail d'échange avec nos collaborateurs. C'est en effet à travers nos collaborateurs que nous sensibilisons les clients, en accessibilisant le discours sur ce sujet assez méconnu du grand public et assez technique.

Nous souhaitons également sensibiliser toutes nos parties-prenantes que ce soit nos associations partenaires, ou encore d'autres mécènes avec lesquels nous échangeons pour s'allier afin de démultiplier notre impact. Et c'est à notre sens là que réside un autre atout du Fonds pour l'Arbre : un socle de mécènes fondateurs engagés sur du long terme et impliqués dans la vie du Fonds afin de chercher à créer encore plus d'impacts sur le terrain !

Montant abondé au Fonds :

25 000 € *- création du Fonds*

+ 42 000€ - *programme 2020-21*

Dispositif de collecte :

Arrondi en caisse

MAISONS DU MONDE Foundation

“Nous voulions soutenir une tête de réseau, pour avoir un impact sur l'ensemble du territoire.”

Lisa Mimoun

Coordinatrice de projets - Maisons du Monde Foundation

Administratrice du Fonds pour l'Arbre

“La restauration des haies champêtres est un des enjeux clés pour restaurer la biodiversité dans les champs, dans l’espace agricole.”

Émilie Lowenbach

Directrice RSE et Communication - Ecotone

Administratrice du Fonds pour l’Arbre

En quoi la mission du Fonds pour l’Arbre résonne-t-elle avec celle d’Ecotone ?

La Fondation Ecotone a pour mission de faire grandir la biodiversité à travers l’alimentation. Or, les haies donnent le gite et le couvert à de nombreuses espèces animales et végétales. La restauration des haies est l’un des enjeux clés pour restaurer la biodiversité dans l’espace agricole. C’est notamment un des leviers identifié par le scénario Afterres 2050 de Solagro, également soutenu par la Fondation. Pour nous, intégrer le Fonds pour l’Arbre, c’est une manière de donner vie à ce scénario, de passer aux actes.

Quel message souhaitez-vous porter en soutenant le Fonds pour l’Arbre ?

En plus de soutenir la création du Fonds et son programme d’action, la Fondation Ecotone apporte son regard sur la compréhension de cet enjeu par les citoyens. Nous relayons aussi activement les actions du Fonds auprès de notre public.

La perte de biodiversité n’est pas seulement la perte de biodiversité extraordinaire mais aussi la biodiversité ordinaire, à côté de chez nous, en France, dans nos campagnes, nos oiseaux… **Nos choix alimentaires sont un moyen d’agir** : quelles pratiques agricoles se cachent derrière nos produits ? Quelle type d’agriculture souhaitons-nous pour défendre la biodiversité ?

Montant abondé au Fonds :

20 000 € *- création du Fonds (Fondation)*

+ 40 000€ - *programme 2020-21 (Fondation)*

+ 40 000€ - *programme 2020-21 (Entreprise)*

Dispositif de collecte :

Produit-partage

Pourquoi la Boulangère Bio a-t-elle choisi d'intégrer le Fonds pour l'Arbre ?

En tant que membre du collectif 1% for the Planet, nous reversons chaque année 1% du chiffre d'affaires de notre marque à des projets d'associations qui sont elles aussi membres du collectif. Nous faisons en sorte de sélectionner ces associations afin que les valeurs de la marque se retranscrivent dans les projets soutenus. La Boulangère Bio est déjà engagée en commerce équitable avec ses producteurs et fournisseurs de farine ou d'œufs bios français. Il est donc logique qu'elle soutienne des projets qui portent ces valeurs, que l'on retrouve dans l'agroforesterie au sens large : enjeux d'aménagement du territoire français, de pratiques agricoles plus vertueuses… Dans le cadre de nos actions de mécénat, nous agissons sur trois grands volets :

- une agriculture plus responsable
- la biodiversité, surtout agricole ou en tout cas locale
- la préservation des ressources en eau

Pour nous, l'arbre répond à tous ces enjeux. C'est un véritable couteau suisse.

> **« L'arbre est un véritable couteau-suisse. »**

Hélène Barrillet

Responsable RSE - La Boulangère

Administratrice du Fonds pour l'Arbre

Crédit photo : Thomas Raffoux

Quel impact souhaitez-vous avoir auprès de vos agriculteurs fournisseurs à travers votre participation au Fonds pour l'Arbre ?

Nous faisons de la sensibilisation auprès des agriculteurs de nos filières, mais nous ne nous plaçons pas comme donneurs de leçons dans nos relations avec eux. Il est vrai que nous représentons un certain volume d'achats auprès des coopératives qui nous fournissent, et à ce titre nous essayons d'ouvrir le dialogue et de discuter sur les sujets qui nous tiennent à cœur. Les coopératives se montrent intéressées, et par extension nous touchons tous les agriculteurs au sein de ces coopératives, y compris ceux des autres filières. Notre objectif est d'échanger sur ces changements de pratiques sans les imposer, de donner des outils afin que les agriculteurs se les approprient et fassent l'expérience des bénéfices qu'ils peuvent leur apporter. Le Fonds pour l'Arbre est un de ces outils. Par exemple, nous insistons beaucoup sur l'intérêt de l'arbre pour la qualité des sols, puisque c'est un sujet qui touche directement nos filières d'approvisionnement. De là, nous pouvons ensuite faire la démonstration des multiples facettes de l'arbre et du reste des services rendus par la haie.

Montant abondé au Fonds :

30 000 € *- création du Fonds*

+ 50 000€ - *programme 2020-21*

Dispositif de collecte :

1% for the Planet

Pourquoi la marque Vrai a-t-elle choisi d'intégrer le Fonds pour l'Arbre ?

Pour une marque comme Vrai, le mécénat permet de s'entourer d'associations expertes sur des sujets sur lesquels elle doit agir pour faire avancer l'agriculture. Nos filières étant majoritairement localisées en France, nous pouvons donc avoir une portée nationale grâce à nos actions et nos soutiens. **Le Fonds pour l'Arbre est une source d'inspiration pour la marque, sur une cause que nous souhaitons aider à faire émerger chez les agriculteurs : celle de l'arbre et de la haie.**

Nous avons beaucoup soutenu l'émergence de l'agriculture biologique et avons été parmi les acteurs précurseurs ce sujet. Aujourd'hui, nous voulons aller plus loin que la bio et travailler sur les enjeux de restauration des sols, des IAE (Infrastructures agroécologiques) et de la place du sauvage dans le territoire agricole français. Pour nous, l'agroforesterie fait partie des enfants potentiels de la bio en termes de valeurs. En apportant notre soutien au Fonds pour l'Arbre, nous espérons aider nos propres filières à évoluer, et rallier nos éleveurs à cette cause.

« L'un des défis du Fonds pour l'Arbre est de réapprendre aux agriculteurs le métier d'«éleveur d'arbres». »

Selon vous, comment faire avancer la cause de l'arbre?

La force du symbole de l'arbre, c'est que chacun y trouvera sa signification et son intérêt : c'est comme un totem de pédagogie. Par exemple, si on prend comme point de départ l'enjeu de la biodiversité, qui est déjà bien ancré dans les esprits, on peut ensuite y rattacher, grâce à l'arbre, de nombreux autres sujets moins perceptibles par tous les publics : qualité des eaux, des sols… Il faut essayer de marteler le sujet de l'arbre : c'est autant d'occasions de prendre la parole et de montrer tous les services écosystémiques qu'il rend.

Il est indispensable aussi de montrer les services de valorisation économique. Les agriculteurs doivent changer leurs pratiques, c'est un fait ; et nous pensons qu'ils sont légitimes à recevoir un soutien pour cela, une rémunération. Pour cela, il faut que la demande émerge des consommateurs et des territoires, et il faut donc sensibiliser largement.

Montant abondé au Fonds :

15 000€ *- création du Fonds*

+ 30 000€ - *programme 2020-2021*

Dispositif de collecte :

1% for the planet

FONDATION NATURE & DECOUVERTES

SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE

“Le projet du Fonds pour l’Arbre a une valeur démonstrative forte : avec la haie, on peut tout expliquer.”

David Sève

Directeur des engagements et de la Fondation Nature & Découvertes

Administrateur du Fonds pour l’Arbre

Pourquoi la Fondation Nature & Découvertes a-t-elle choisi d’intégrer le Fonds pour l’Arbre ?

Ce qui nous a motivés c’est l’action collective : rencontrer plusieurs acteurs rassemblés autour d’une cause, réfléchir à plusieurs têtes pour porter une proposition, pour ne pas réinventer l’eau chaude. **Travailler en archipel**.

On applique ainsi à nous-même ce que l’on demande aux associations que l’on soutient : être humble et **jouer la carte collective**. C’est plus facile de faire les choses chacun de son côté, mais ça reste confiné à une communauté beaucoup moins large.

Par ailleurs, l’identité de Nature & Découvertes c’est l’ancrage dans les territoires, la notion de frontière, de réconciliation des citadins et des ruraux autour de quelque chose qui fait sens. Le sujet de l’arbre champêtre est à la fois une cause nationale et à la fois un objet très concret, visible à proximité des magasins, qui mène à un engagement aussi ambitieux que familier.

Pour vous, quel est le rôle le plus important de la haie ?

Celui de corridor écologique. On parle beaucoup des forêts qui doivent être mieux gérées pour la biodiversité, mais on oublie souvent de dire que, si les forêts ne sont pas liées les unes aux autres, elles seront beaucoup moins intéressantes. Au delà de tous ses rôles importants, la haie a celui de relier, de créer un réseau sur les territoires (comme elle nous relie aussi désormais au sein du réseau de mécènes du Fonds pour l’Arbre !).

Montant abondé au Fonds :

25 000 € *- création du Fonds*

+ 50 000€ - *programme 2020-21*

Dispositif de collecte :

Arrondi en caisse

Pourquoi la Fondation Lemarchand a-t-elle choisi d'intégrer le Fonds pour l'Arbre ?

La disparition des haies a un effet catastrophique sur la destruction de la biodiversité. Les agriculteurs ne peuvent pas supporter à eux seuls le poids d'inverser la tendance. La société, et en particulier le monde des entreprises, doit s'investir dans ce champ d'action. **Cette coopération entre deux mondes très différents est une clé de réussite certaine pour réinstaller la nature et l'écologie sur nos terres agricoles.** Cette conviction, nous la portons également au sein de la Fondation Lemarchand, fondation pour l'homme et la nature.

La préservation et la plantation de haies est d'une efficacité formidable en termes d'apports de biodiversité, d'espaces naturels, de stockage de carbone, de qualité des sols. C'est la richesse globale qu'elle amène qui fait son intérêt. La haie est en haut des investissements que l'on peut faire en termes de retombées environnementales globales. Ce serait intéressant de la placer sur une échelle d'efficacité environnementale, parmi d'autres actions pour la hisser à sa juste place. Consciente que soutenir les actions en faveur des haies est une manière extrêmement efficiente de construire un avenir durable pour les générations futures, notre Fondation a choisi de s'investir dans le Fonds pour l'Arbre.

Fondation Lemarchand

Quel rôle souhaitez-vous tenir au sein du Fonds pour l'Arbre?

Nous avons envie de participer à agrandir le cercle des mécènes. Il est indispensable de rallier d'autres parties prenantes à cette grande cause environnementale. Nous ne sommes pas encore assez nombreux pour porter à sa juste hauteur les missions du Fonds pour l'Arbre. Aujourd'hui, les agriculteurs et les structures qui les accompagnent sont prêts et en ordre de marche. Mais les moyens manquent encore. Ces actions ne peuvent pas rester lettres mortes. Nous devons prendre part nous aussi à ce grand défi agricole et environnemental, tout en étant à notre juste place. Notre soutien, celui du secteur privé, économique, est un signal fort envoyé au monde agricole. **C'est une reconnaissance de la portée d'intérêt général de l'activité agricole** qui contribuera certainement à en modifier les pratiques et les représentations. L'arbre dans les champs doit devenir un symbole de réussite sociale, environnementale et économique pour les agriculteurs.

> **« Les agriculteurs ne peuvent pas supporter à eux seuls le poids d'inverser la tendance. »**

Montant abondé au Fonds :

30 000 € *- création du Fonds*

RAPPORT D'ACTIVITÉ

SAISON 2020-2021

I - ÉCHELLE NATIONALE

1.

PLANTATIONS

En France, la haie est une infrastructure agroécologique prépondérante à l'échelle nationale et transversale à tous les systèmes agricoles. En 2020, selon l'enquête TERUTI-LUCAS, la haie et les bosquets (hors-forêt) représentent 1 567 000 hectares. Si sa surface ne représente que 2,4 % de la surface agricole française[1], la haie est présente dans la quasi-totalité des exploitations agricoles françaises et possède une influence agronomique et écosystémique sur les parcelles qu'elle borde et plus largement sur le territoire auquel elle appartient.

Cette omniprésence de la haie en France s'explique par le fait qu'elle ait été un élément constitutif de l'aménagement agricole français mis en place au XIXème siècle avec l'enclosure. Elle joue à la fois le rôle de délimitation du foncier agricole et de marqueur de la propriété, de barrière pour enclore les animaux (fin de la vaine pâture) et ainsi mettre en place des cultures, et de production d'une ressource en bois de remplacement des forêts arasées converties en terres à usage agricole.

À l'apogée du bocage, la haie et l'arbre champêtre - sous forme de vergers principalement - sont très fortement présents, avec des densités relativement homogènes. Aujourd'hui, la présence de la haie dans les paysages agricoles est très hétérogène. Dans certains territoires, la haie a quasiment disparu, dans d'autres il reste un reliquat de bocage, ou d'autres encore, au contraire, ont conservé un maillage encore serré. La nouvelle carte nationale des densités de haies réalisée par Solagro, témoigne de variations d'amplitudes allant de 6 ml/ha à 270 ml/ha.

Comment expliquer cette forte disparité de densité de haies dans le paysage agricole français et comment influence-t-elle la stratégie d'action territoriale pour la haie?

1 989
SITES DE PLANTATION

730 572
ARBRES PLANTÉS

367
MÈTRES LINÉAIRES EN MOYENNE

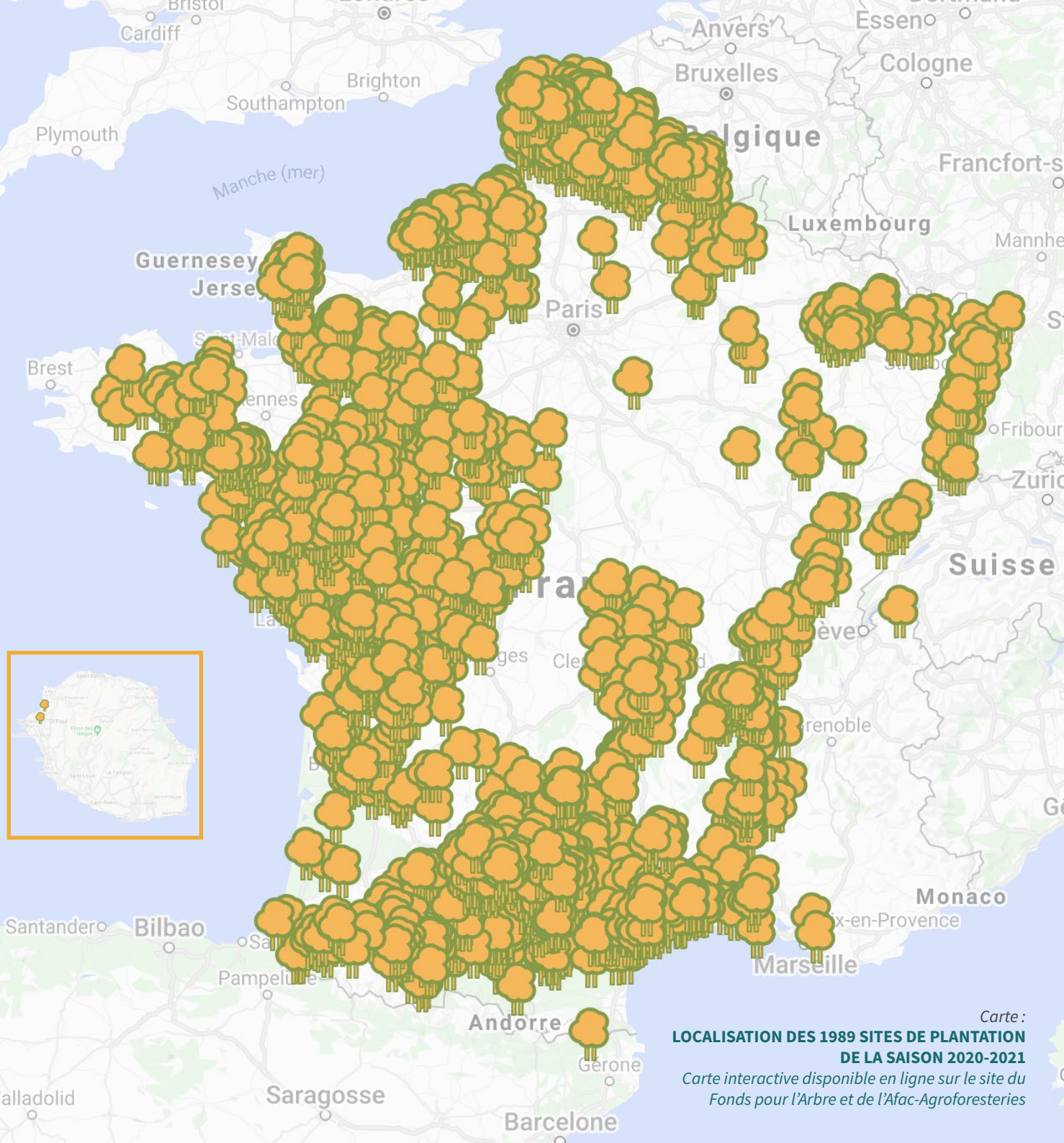

Carte :
LOCALISATION DES 1989 SITES DE PLANTATION DE LA SAISON 2020-2021
Carte interactive disponible en ligne sur le site du Fonds pour l'Arbre et de l'Afac-Agroforesteries

a. Des intensités de remembrement variables laissant un maillage de haies plus ou moins lâche

Porté et promu par une politique nationale, le remembrement a un impact évidemment d'ampleur nationale avec un linéaire de haies qui est ainsi passé de 1 244 110 km à 707 605 km entre les deux premiers cycles[2], soit une perte de 536 505 km.

Mais la destruction à grande échelle des haies a commencé il y a 40 ans, bien avant les premiers recensements de l'IFN. Sur les 2 millions de kilomètres vraisemblablement présents en France à l'apogée du bocage, près de 65% (1,3 millions de kilomètres) ont pu être détruits[3].

Cependant, les actions de remembrement ne se sont pas toutes effectuées avec la même intensité dans chaque territoire. En effet, **le recul du linéaire de haies a pu varier de 50% à 80% suivant les communes**. Le remembrement s'est joué à l'échelle de chaque commune - on parle alors de remembrements communaux - mais également à l'échelle encore plus petite, celle de quelques exploitations agricoles, où le remembrement a été directement réalisé par les agriculteurs eux même avec des échanges de terres à l'amiable. Ces arasements individuels ont été prépondérants dans certains territoires. Ceci explique la **grande disparité dans la suppression des haies et les densités que l'on peut aujourd'hui observer** dans les paysages ruraux.

[1] *En 2018, l'agriculture s'étend sur 46 % des 63,8 million d'hectares du territoire français. Source publication du Ministère de l'agriculture Graph'Agri2020, page 12.*

[2] *Les inventaires, réalisés par l'IFN, caractérisent les espaces boisés dont les formations ligneuses « hors-forêt » (haies, alignements, bosquets, arbres épars) et donnent l'évolution de leurs surfaces et de leurs volumes à l'échelle de chaque département français. L'intervalle entre deux inventaires est de douze ans. Les premiers inventaires (premier cycle) se sont échelonnés de 1963 à 1980, et le deuxième (deuxième cycle) de 1977 à 1990.*

[3] *Arbres des champs – Philippe Pointereau et Didier Bazile – Solagro, 1995 - page 30*

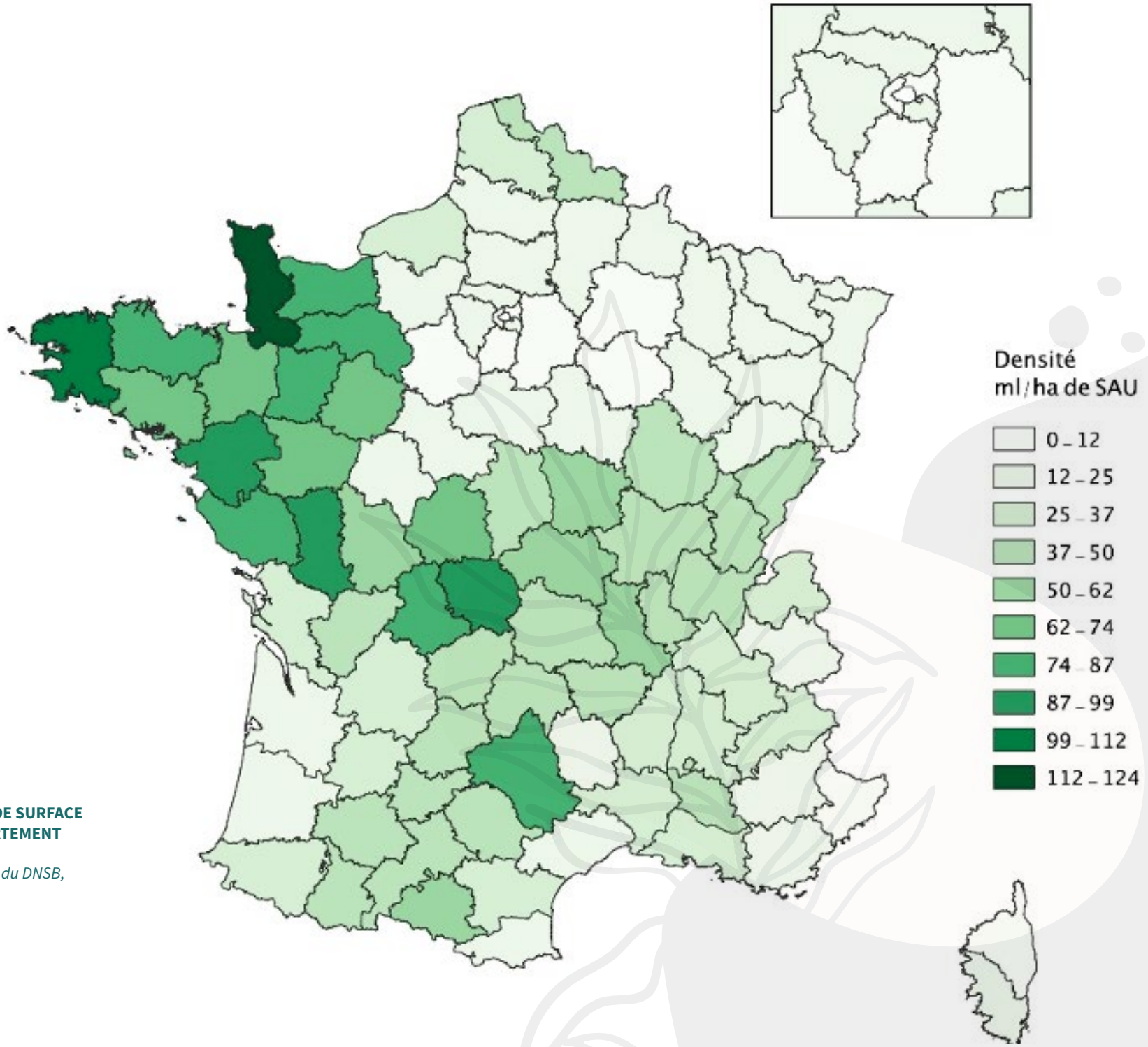

Carte :
DENSITÉ DE HAIES PAR HECTARE DE SURFACE AGRICOLE UTILE (SAU) PAR DÉPARTEMENT
Solagro - Juin 2021
Sources : traitement de l'IGN à partir du DNSB, du RPG 2015 et de la BD TOPO

b. Influence des systèmes de production agricole sur le maintien des haies

LE PASSAGE EN CULTURE INDUIT UN DESSERREMENT DU MAILLAGE BOCAGER DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Un autre facteur que celui des politiques de remembrement influence l'hétérogénéité des paysages arborés : les systèmes de production agricole. En effet, les différences de systèmes de production ont fortement influencé et continuent d'influencer le maintien ou au contraire l'arrachage des haies.

On constate que les territoires caractérisés par des systèmes de production céréaliers ou de grandes cultures ou encore d'élevage hors-sol ont des densités de haies très faibles. Les haies ont très peu été maintenues dans ce type de systèmes. À partir des années 1960, dans l'Ouest, l'apparition de plantes fourragères, comme le maïs, a provoqué la disparition de nombreuses prairies naturelles. Dans le département de l'Ile-et-Vilaine, la surface cultivée en maïs fourrager passe de 0 ha en 1945 à près de 80 000 ha en 1985. Pour éviter l'ombre portée sur ces nouvelles cultures, les agriculteurs abattent de nombreuses haies. Par ailleurs, l'élevage hors-sol entraine une homogénéisation des types de parcelles. Les haies deviennent une contrainte pour passer très vite d'un type de culture à une autre et mettre en place une nouvelle rotation.

LE MAINTIEN D'UN SYSTÈME À L'HERBE FAVORISE LE MAINTIEN DES HAIES

Sur d'autres territoires, où l'élevage à l'herbe ou la polyculture-élevage avec des animaux pâturant ont au contraire fortement contribué à conserver leurs haies, les éleveurs voient un bénéfice direct pour le bien-être animal (ombre, brise vent, …). C'est le cas de territoires comme l'Avesnois (Nord – 59), la Gâtine (Deux-Sèvres – 79), Armorique (29 – Finistère), le Golfe du Morbihan (Morbihan – 56) qui présentent des densités de haies très élevées. Les dynamiques, en cours dans de nombreux territoires, de transformation d'exploitations agricoles passant d'un système à l'herbe à un système plus intensif avec retournement des prairies pour cultiver du maïs ou d'autres céréales en grandes cultures, induisent un agrandissement des parcelles et donc une suppression des haies. C'est aujourd'hui une menace importante qui pèse sur les haies.

Le bilan Breizh Bocage a montré que la diminution du rythme d'arasement des haies n'est pas liée à la dynamique de plantation mais à l'augmentation de la surface en herbe en Bretagne (2015-2020) grâce à la mise en place de MAEC (Mesure Agro-Environnementale et Climatique) système à l'herbe. Ce sont les signataires des MAEC qui ont fait progresser les surfaces en herbe de la région et ont maintenu les haies sur leur exploitation.

L'AGRANDISSEMENT DE LA TAILLE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES, UN FACTEUR LA DISPARITION DES HAIES

Par ailleurs, l'augmentation des tailles des exploitations agricoles est également un facteur d'érosion des haies : le linéaire à gérer devient trop important pour un seul agriculteur, qui manque de main d'œuvre pour assumer ce poste qui n'est même pas rémunéré.

En Bretagne par exemple, entre 1996 et 2008, le bocage par exploitation agricole bretonne a augmenté de 50%. Cette problématique d'agrandissement des exploitations et d'augmentation du linéaire à charge par agriculteur sera croissante dans les années à venir puisque la moitié des agriculteurs partiront à la retraite d'ici 10 ans.

L'avenir de nos systèmes de production agricole a donc une influence déterminante sur le maintien des haies dans les exploitations agricoles françaises.

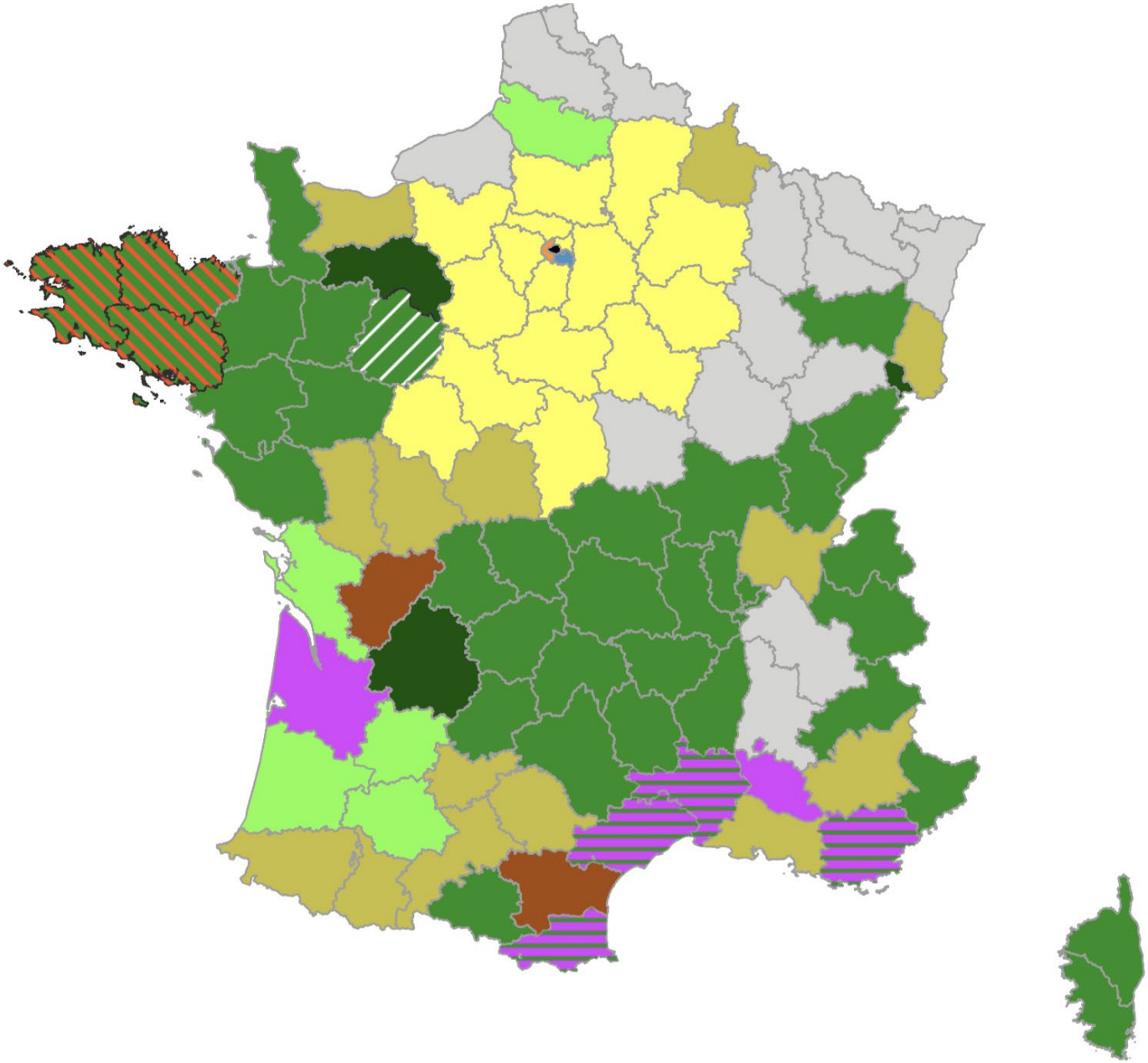

Carte :
ÉQUIVALENCES DÉPARTEMENTALES À PARTIR DES OTEX (*Orientation technico-économique des exploitations agricoles*) DOMINANTS ET DE LA DENSITÉ MOYENNE DE HAIES
Solagro - Juin 2021
Sources : GEOFLA

c. Croisement de typologie de paysages bocagers et agricoles avec les dynamiques de plantation de haies

Ces différentes dynamiques de remembrement et d'évolution des systèmes de production agricole ont façonné trois grands types de territoires bocagers identifiables aujourd'hui :

- des territoires ayant une densité de haies forte (supérieure à 140 ml/ha)
- des territoires ayant une densité de haies moyenne (de 50 à 140 ml/ha)
- des territoires ayant une densité de haies faible (inférieure à 50 ml/ha)

TERRITOIRES À FORTE DENSITÉ DE HAIES

La majorité de ces territoires sont caractérisés par des densités de haies remarquables à l'échelle nationale, supérieure à 140 ml/ha[4]. Ce sont les territoires bocagers les plus denses de France, où n'y a pratiquement pas eu de remembrement. Les exploitations agricoles ont une densité de haies supérieure à l'optimum écologique. Les haies héritées ont été conservées sur les exploitations agricoles. Les parcelles sont relativement petites.

Pour ces territoires, il n'y pas d'enjeu d'augmentation de la densité de haies, déjà optimale. Il s'agit donc d'enclencher une dynamique de restauration des haies - souvent arrivées dans un état de vieillissement avancé - à travers une gestion durable, et de mettre en place une reconnaissance de la gestion durable des haies menée par les gestionnaires de haies.

La Normandie est l'une des régions les plus bocagères de France et compte le département ayant la densité de haies la plus importante de France (supérieure à 120 ml/ha). Les enjeux en Normandie sont identiques au contexte national, mais la responsabilité d'action des Normands sur ce sujet est d'autant plus forte que la Normandie compte **130 000 km de haies, soit presque 20 % des 750 000 km que compte le linéaire national**. Chaque année, cette région enregistre une érosion de 2 000 km de haies. Mais **l'attachement des Normands à ce patrimoine commun, marqueur identitaire** de cette région, constitue une opportunité pour inverser la tendance. **La densité de plantation pour cette région reste relativement importante** avec une densité moyenne de 0,06 ml/ha et illustre ce terrain favorable à la haie.

La Bretagne est également une région historiquement très bocagère et enregistre encore des densités de haies très importantes, comprises entre 62 ml/ha et 112ml/ha. La dynamique de plantation du programme du Fonds pour l'Arbre apparait comme inégale à l'échelle de la région, car celle-ci est déjà fortement prise en charge par le programme régional Breizh Bocage. Dans les départements des Côtes d'Armor et du Morbihan, des opérateurs bretons ont malgré tout émargé au Fonds pour l'Arbre pour compléter leur action autour de la haie.

Les Pays de la Loire, avec la Normandie, la Bretagne et la Nouvelle-Aquitaine, constituent les régions de la façade Ouest de la France qui possèdent à elles seules la quasi-totalité des haies de France. Cette région est dotée d'une densité de haies moyenne de 70 ml/ha, dans un contexte de systèmes agricoles herbivores avec prairies pâturées mais aussi d'élevage hors-sol avec des cultures. **La densité de haies plantés dans le cadre du programme est importante et varie de 0,06 à 0,15 ml/ha. Elle s'explique par un maillage d'opérateurs très dense, en capacité d'accompagner un volume de plantation important.**

En Nouvelle-Aquitaine, les dynamiques de plantation coupent la région en deux. Au Nord-Ouest, la densité de plantation est relativement forte, avec une valeur moyenne de 0,06 ml/ha tandis qu'au Sud-Est nous sommes plutôt à 0,03 ml/ha. Cette répartition d'intensité d'action est corrélée à la densité de haies, beaucoup plus importante au Nord de la Région (50-112ml/ha) qu'au Sud (12-25 ml/ha). **Cela met bien en évidence la facilité de mener des actions de plantation dans un contexte bocager.**

[4] *La valeur de 140 ml/ha est une densité au dessus de laquelle les services rendus peuvent être considérés à leur optimum.*

TERRITOIRES À DENSITÉ DE HAIES FAIBLE

Ces territoires peuvent être caractérisés par une **très faible densité de haies**, inférieure à 50 ml/ha. Il s'agit de territoires où il y a eu de **forts remembrements** ayant entrainé un arasement des haies très important. Leur **fonctionnalité écologique est très dégradée** : forte érosion des sols, coulée de boue, une quasi disparition de la biodiversité, forte sécheresse, …

Ces territoires sont plus vulnérables aux crises climatiques et les systèmes agricoles risquent d'être plus impactés que les autres territoires. L'atteinte d'une densité de haies optimum (140 ml/ha) est inatteignable à court terme du moins pour la majeure partie des exploitations agricoles de ces territoires.

L'enjeu pour ces types de territoire sera d'accompagner la **dynamique de plantation**, en étalant le linéaire de haies à planter sur plusieurs années pour ne pas avoir à gérer à la même période l'ensemble des haies de l'exploitation.

L'arbre ayant disparu des champs depuis souvent longtemps dans le paysage, il n'est plus intégré dans la culture agricole et la représentation par les agriculteurs. Leur réimplantation n'est pas aussi évidente que dans des paysages où celui-ci est encore présent. Ce sont des territoires au contexte peu propice à l'action en faveur des haies.

L'analyse croisée des cartes de densité de haies existantes avec la carte des types de production agricole et la carte des densités de plantation, illustre ces dynamiques.

Dans la partie Sud des ***Hauts-de-France***, marquée par une densité faible (12-35 ml/ha) et par un système agricole de grandes cultures, les **densités de haies plantées dans le cadre du programme sont plutôt faibles (entre 0,01 et 0,03 ml/ha)**. À l'inverse, la partie Nord des Hauts-de-France, possédant une densité de haies plus forte (entre 25 et 50 ml/ha) avec une culture bocagère plus installée, et aux systèmes de production plus hybrides (herbivore, polyculture-élevage, grandes cultures), la densité de haies plantées est beaucoup plus importante (autour de 0,15 ml/ha). **La densité de haies devient un indicateur croisé révélateur d'un certain contexte bocager et agricole.**

De la même manière, le ***Grand-Est*** est marqué par deux dynamiques de plantation très distinctes, même si la densité de haies à l'échelle de la région est relativement homogène avec des valeurs très faibles comprises entre 12 et 25ml/ha. **À l'Est, la densité de plantation est très forte (autour de 0,15 ml/ha) tandis qu'à l'Ouest, la densité de haies plantées est plus faible (en dessous de 0,03 ml/ha)**. Cela s'explique, d'une part par deux systèmes agricoles très différents, et d'autre part par la présence d'un opérateur (Haies Vives d'Alsace) installé depuis longtemps avec une force d'action importante. Ce dernier sera moteur pour déployer les actions en faveur des haies à l'échelle de la région.

La ***région Sud*** est marquée par une **quasi absence de dynamique de plantation**, hormis dans le département des Bouches-du-Rhône, où un opérateur (Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône) a permis l'accompagnement des plantations sur ces territoires viticoles et herbivores avec une faible culture de la haie induite par une densité de haies faible (autour de 20 ml/ha). Dans ces territoires, la haie n'est pas un élément clairement identifié et malgré de nombreuses structures territoriales présentes, l'animation liée à la haie n'est pas encore intégrée dans leur cœur d'activité. Ici, le déploiement portera probablement dans un premier temps sur un travail de montée en puissance du sujet haie, suivi de la formation des acteurs motivés, avant de lancer une dynamique d'action importante à l'échelle de la région.

La région ***Île-de-France***, tout comme la partie Ouest de la région Grand-Est et le Nord de la région Centre-Val-de-Loire, est marquée par une très faible densité, voire une absence de haies (entre 0-25 ml/ha). Ce noyau central de la France correspond à une zone agricole de grandes cultures et céréaliculture où la haie a du mal à trouver sa place. La carte des densités de haies plantées révèle ce contexte particulier, avec des départements non concernés par le programme et des territoires où les densités de haies plantées sont très faibles, entre 0,01-0,03 ml/ha.

TERRITOIRE À DENSITÉ DE HAIES MOYENNE

Ces territoires peuvent être caractérisés par une couverture bocagère du territoire hétérogène. Dans certaines zones, les exploitants agricoles ont maintenu une densité de haies assez élevée alors que dans d'autres secteurs du territoire, la dynamique d'érosion des haies est beaucoup plus forte et le maillage de haies est très lâche. Les densités de haies des exploitations agricoles du territoire sont mixtes, avec des valeurs fortes et des valeurs faibles. **L'enjeu pour ces territoires est à la fois de maintenir l'existant dans les zones les plus denses, tout en intégrant les exploitations avec une faible densité pour les encourager à densifier leur maillage.** L'animation territoriale sera tant orientée vers les exploitations qui peuvent progresser (plantations) que celles qui doivent maintenir leur patrimoine bocager.

La région ***Occitanie*** est constituée de départements ayant un gradient de profils de densités de haies relativement différents allant de densités fortes (74-87 ml/ha) avec l'Aveyron (12), et un peu moins forte (50-62 ml/ha) avec l'Ariège, en passant par des densités moyennes (37-50 ml/ha) avec le Lot (46), le Tarn-et-Garonne (82), le Gers (32), les Hautes-Pyrénées (65), la Haute-Garonne (31), le Tarn (81), l'Aude (11) et le Gard (30) jusqu'à des densités faibles (12-25 ml/ha) pour les Pyrénées-Orientales (66) et l'Hérault (34) et la Lozère (48). **Les plantations réalisées dans le cadre du**

programme présentent également un gradient de densités à l'échelle de la région avec des densités très fortes (autour de 0,15ml/ha), des densité moyennes (0,06 ml/ha) et des densités de haies plus faible (0,03 ml/ha). Pour cette région, les actions de redensification d'un maillage et de pérennisation de l'existant sont à mener en simultanéité.

La région ***Centre Val de Loire*** est coupée en deux. Dans la partie Est de la région, **aucune action de plantation de haie n'a eu lieu hormis pour le département du Loiret (45)** mais avec une densité de haies plantées très faible. Par contre, la **partie Ouest** de la Région enregistre une **densité de haies plantées intéressante** avec des territoires aux systèmes agricoles mixtes (grandes cultures et élevage pâturant). Pour cette région, le développement d'actions en faveur des haies s'ancrera probablement dans un premier temps dans la partie Ouest pour **prouver par l'expérience la réussite des actions, avant de s'étendre sur le reste de la région.**

La région ***Bourgogne Franche-Comté*** est couverte de façon relativement homogène en termes de densité de haies avec une moyenne autour de 50 ml/ha, mais elle possède trois unités agricoles, dont la **partie Est** qui est essentiellement basée sur l'élevage et la prairie. **La dynamique de plantation y est donc beaucoup plus importante que dans le reste de la Région**, où il n'y a quasiment pas de dynamique de plantation. Pour cette région où la haie reste quand même bien implantée, les départements du Doubs (25) et du Jura (39) pourront servir de valeur d'exemple pour étendre une **dynamique en faveur des haies à l'échelle de la région qui devra être corrélée à une dynamique d'acteurs** jusque-là encore peu identifiés sur le thème de la haie.

La région ***Auvergne Rhône-Alpes*** est plus densément couverte par les haies au Nord (37-50 ml/ha) qu'au Sud (25-37 ml/ha). Cette **légère différence de densité se traduit par une activité de plantation assez intense au Nord et un peu plus faible au Sud** voire quasiment absente pour trois départements pourtant marqués par des systèmes prairiaux mais pour lequel il n'y a pas d'opérateurs identifiés. Deux départements restent très moteurs pour l'implantation de haies : la Loire (42) et le Rhône (69) avec des densités de haies plantés de 0,15 ml/ha. La stratégie de **déploiement à l'échelle de la région devra s'appuyer sur de nouveaux acteurs à former dans les départements encore non actifs**, tout en maintenant le niveau d'activité dans les autres zones.

Ainsi, l'analyse croisée des dynamiques de plantation avec la densité de haies des territoires et leurs systèmes agricoles dominants déterminent de grandes tendances d'action en faveur des haies au sein de grandes régions. **Les dynamiques de plantation de haies ne sont pas homogènes en France et s'adaptent aux contextes bocagers et agricoles, plus ou moins propices à l'intégration des haies dans les exploitations agricoles.** Il en ressort que celle-ci est plus favorable dans des territoires où la culture bocagère est forte, avec une acceptation facilitée de la haie dans le paysage et une appartenance territoriale basée en partie sur la haie. Pour ces territoires, l'enjeu des plantations est de reconnecter un maillage existant pour rechercher une densité de haies suffisante tout en assurant sa restauration, pour ne pas perdre ce capital précieux. **C'est dans ces territoires de dynamiques bocagères lancées où l'action du Fonds pour l'Arbre doit se prioriser pour créer l'émulsion, des exemples de réussites, pour ensuite prendre de l'ampleur et gagner les terres moins favorables par logique de démonstration de réussites.** C'est une posture souvent plus efficace que de cibler des territoires très dégradés où la mise en route d'une dynamique peut s'avérer très longue.

Ces cartographies nationales dessinent les bases de stratégies régionales de reconquêtes des territoires par la haie, en donnant des priorités aux territoires favorables à son maintien et son développement.

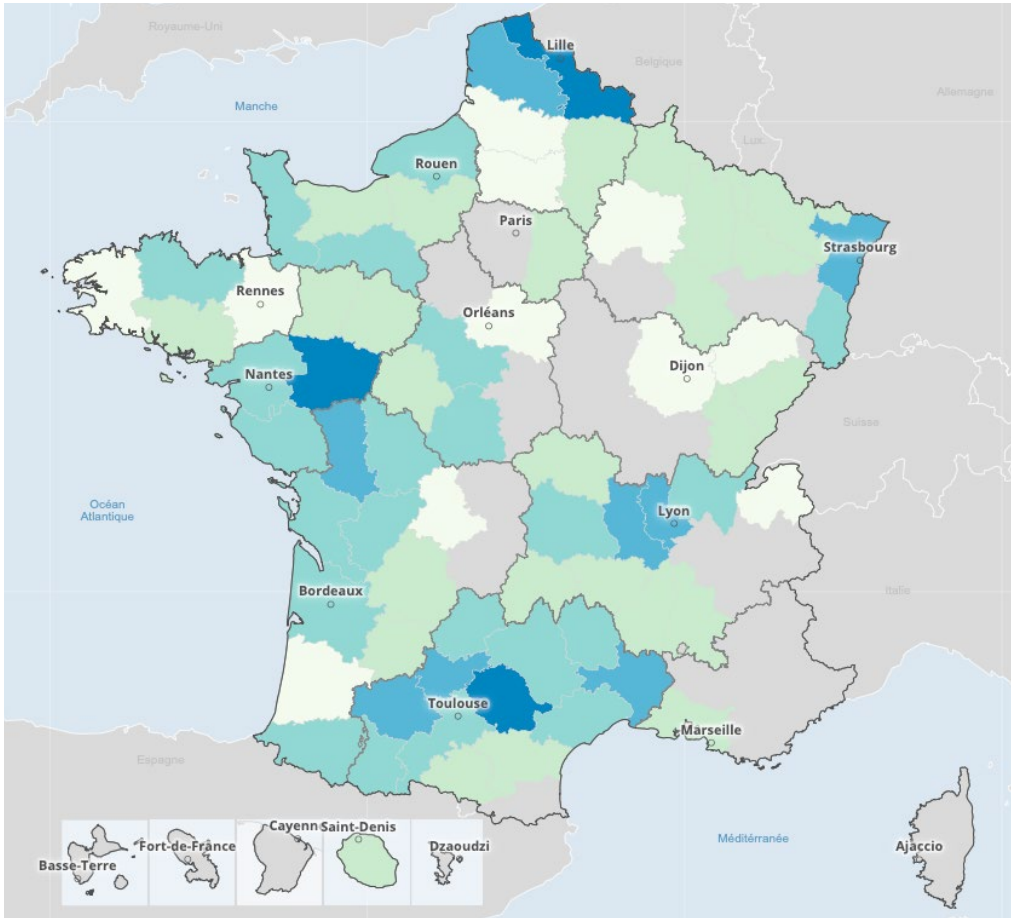

Ci-dessus :
CARTE DES DENSITÉS DE PLANTATION RÉALISÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DU FONDS POUR L'ARBRE PAR DÉPARTEMENT (ML/HA)
Saison 2020-2022

0,01 0,03 0,06 0,10 N/A

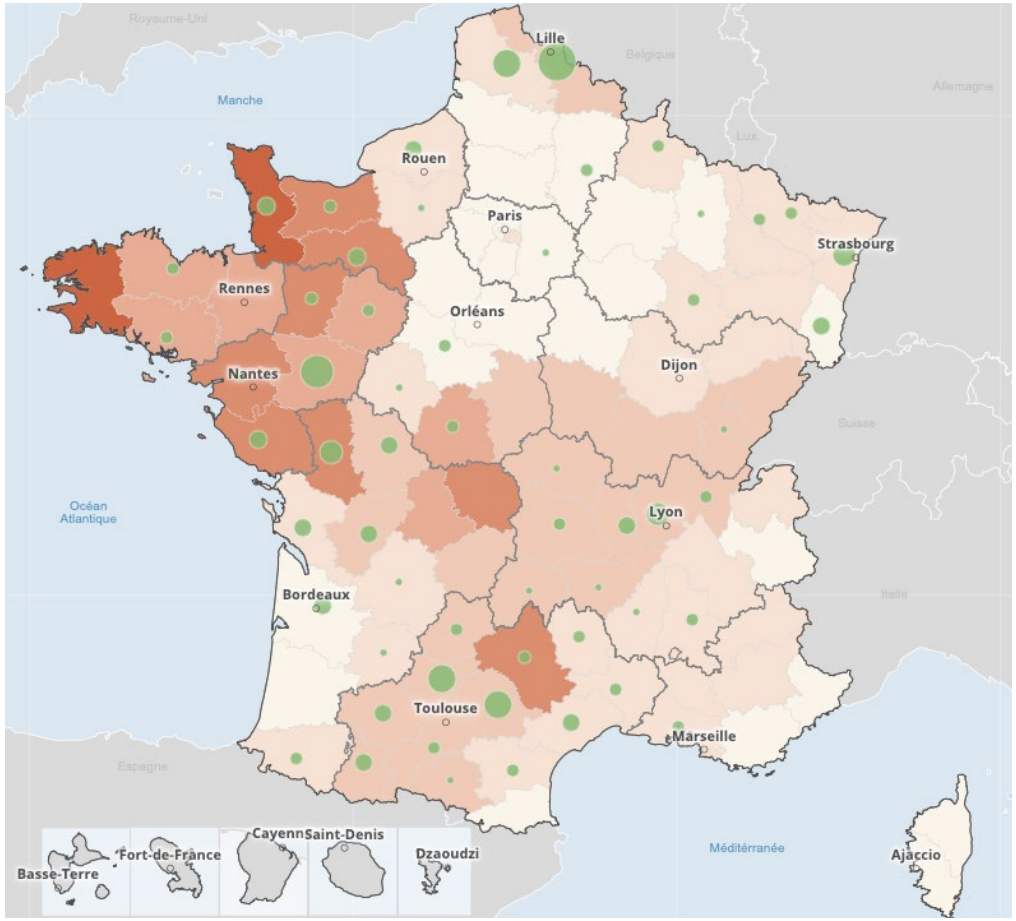

Ci-dessus :
DENSITÉS DE HAIES EXISTANTES ET DENSITÉ DES PLANTATIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DU FONDS POUR L'ARBRE
Croisement de données : Solagro & Fonds pour l'Arbre

Densités de haies existantes (ml/ha de SAU) - Solagro 2021 :

20 40 60 80 100 N/A

Densités de haies plantées - Fonds pour l'Arbre 2021 :

c. Essences

PERPÉTUER UN PATRIMOINE VÉGÉTAL BOCAGER

Les **421 essences** utilisées dans le cadre du programme du Fonds pour l'Arbre par les opérateurs sont le reflet des espèces identitaires que l'on retrouve dans différents paysages arborés et bocagers français.

En effet, le choix des essences pour implanter un nouveau linéaire de haies est fréquemment guidé par les séquences végétales des haies existantes à proximité et dans l'exploitation agricole. Elles donnent des indices sur les types d'essences qui sont bien acclimatées aux contexte pédoclimatique très localisé. Ainsi, les séquences végétales des nouvelles haies témoignent d'un cortège végétal bocager patrimonial et le perpétuent. Dans une démarche de conseil à la plantation, le relevé des essences composant les haies déjà présentes sur l'exploitation agricole, parfois depuis plusieurs centaines d'année, est une première étape qui peut faciliter et améliorer le projet de plantation. Le Plan de gestion durable des haies (PGDH) est un outil qui permet d'effectuer ce diagnostic initial en relevant l'ensemble des essences composant chaque haie de l'exploitation agricole. Il permet également de répartir les essences dans la classe majoritaire ou la classe minoritaire. Cela donne des indices sur l'abondance des essences dans la haie, indicateur qui peut ensuite être utilisé pour déterminer la répartition et la fréquence des essences dans la plantation.

ESSENCES MAJORITAIRES DU PROGRAMME

À l'échelle de la France, parmi les **20 essences les plus utilisées dans les plantations du programme (qui représentent, à elles seules, 72% de la totalité des plantations)**, **le Cornouiller sanguin (8%), le Charme (7%), le Troène commun (6%) et l'érable champêtre (6%)** sont les quatre essences principales communes à toutes les plantations à l'échelle de la France. Ces dernières ont la caractéristique d'être des essences arbustives à croissance rapide (hormis pour le charme). **Ayant une capacité à rejeter vigoureusement de souche, ces cépées constitueront un compartiment dense, touffu et au feuillage fourni de la haie si elles sont régulièrement recépées** (au démarrage quelques années suivant la plantation puis selon le cycle de croissance). Tolérant un ombrage léger et une certaine dominance par les arbres de haut jet, elles formeront le sous-étage de la haie.

Le Chêne rouvre (2%) et le Merisier (1%) comptent parmi les essences arborées les plus abondantes dans les plantations de haies. Pouvant atteindre des hauteur importantes, entre 25 et 30 m, ces essences construiront l'étage haut de la haie et par leur canopée exerceront une dominance par l'ombrage. Leur renouvèlement se fait par semis naturel mais peut également se faire par recépage, le merisier étant une essence rejetant convenablement de souche après coupe. Traitées en haut-jet, ces essences peuvent constituer un potentiel de bois d'œuvre très intéressant, à condition que la taille de formation soit correctement réalisée pendant les 10 premières années et qu'aucune intervention dégradante ne vienne détériorer le bois sur pied (mauvais élagage de branche empêchant la fermeture du bourrelet cicatriciel, élagage trop important,…).

CHOIX DES ESSENCES POUR DES FONCTIONS DONNÉES À LA HAIE

Le choix de la séquence de plantation est également déterminé par la fonction que le gestionnaire de haie souhaite lui conférer. En effet, si ce dernier souhaite produire du bois d'œuvre, constituant un patrimoine transmis à génération suivante, la haie comportera des essences arborées présentant des qualité de bois valorisables (bois dense et dur). Si la fonction de la haie est plutôt orientée vers une fonction d'habitat pour la faune auxiliaire, des essences qui fleurissent et fructifient en abondance seront majoritairement sélectionnées. Si le gestionnaire de haies est un éleveur, il pourra choisir des essences d'arbres et d'arbres et d'arbustes de la haie présentent des caractéristiques fourragères et des valeurs nutritives intéressantes. Lorsqu'elles sont récoltées en août les branches en feuille peuvent être déposées en prairies à disposition des troupeau. Le frêne, l'une des espèces les plus souvent menée en ragosse, est particulièrement appétante notamment pour les moutons. Diversifier ainsi les sources d'alimentation des animaux permet de maintenir une santé animale intégrée.

Malgré tout, l'orientation des essences par rapport à l'utilité donnée à la haie n'est pas déterminante car la plupart des essences peuvent remplir plusieurs rôles. Et ce sont davantage la morphologie globale (son exubérance, la continuité des étages, la largeur de la canopée, …) et le bon renouvellement permis à la haie grâce à une bonne gestion qui rempliront les fonctions attendues, plutôt que les essences elles-mêmes.

DIVERSITÉ DES ESSENCES COMPOSANT UNE HAIE

Les séquences des plantations accompagnées par les opérateurs du programme présentent une richesse spécifique en arbres et arbustes satisfaisante pour accueillir des communautés animales et végétales associées diversifiées et répondre au changement climatique. Les modalités de gestion qui leur seront appliquées doivent continuer dans ce sens en préservant leur diversité spécifique. En effet, les modalités de gestion (choix des outils, pression d'entretien, pression de pâturage et/ou piétinement, périodicité d'intervention, hétérogénéité de gestion, plantations diversifiées) qui seront pratiquées sur la haie seront déterminantes pour assurer la présence et le développement de communautés d'essences ligneuses et semi-ligneuses diversifiées.

Malgré tout, les séquences de plantation ne doivent pas présenter un panel d'essences trop diversifié au risque de complexifier la gestion par la suite (cycles et types d'interventions différents).

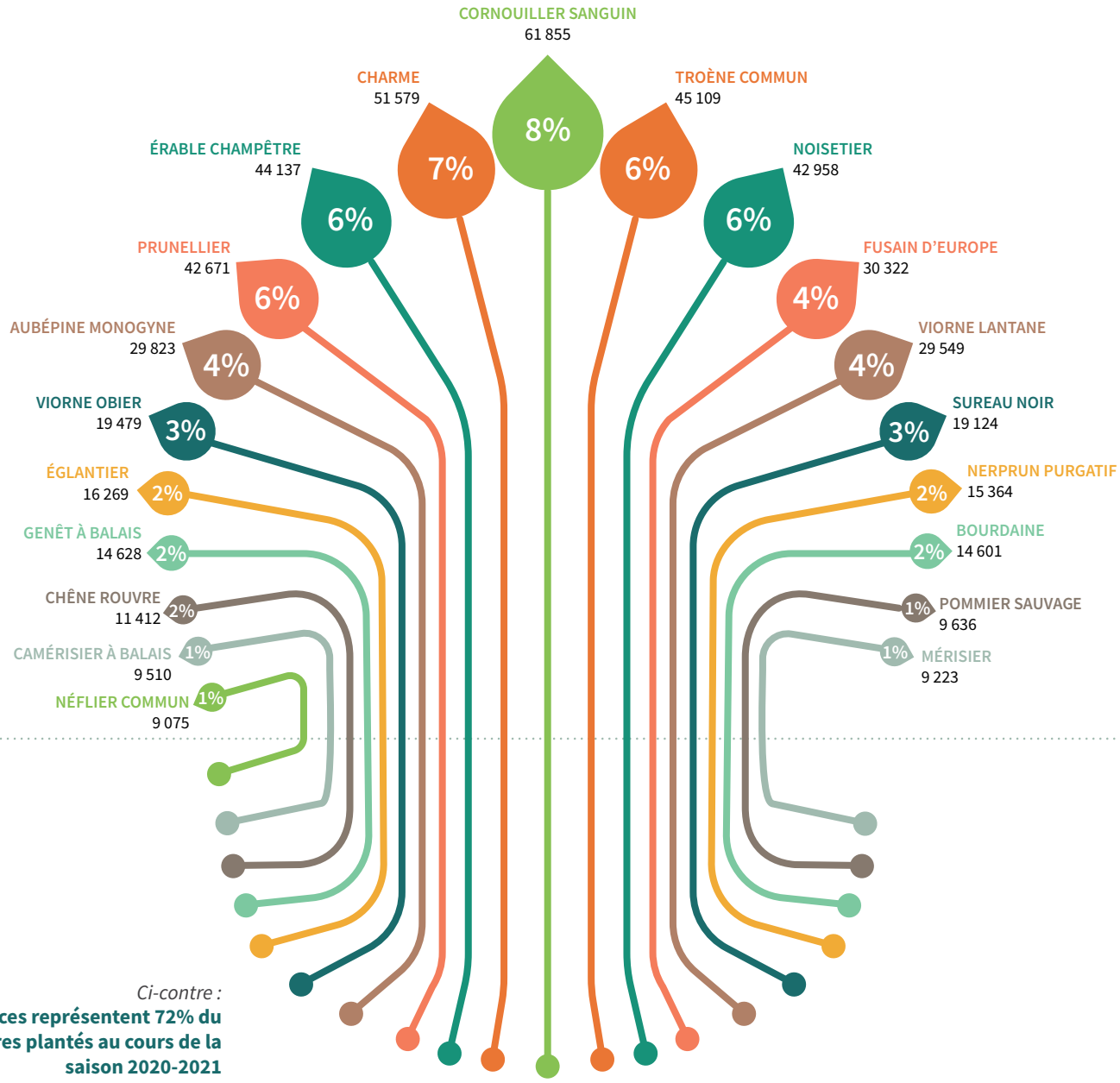

Ci-contre :
Ces 20 essences représentent 72% du total des arbres plantés au cours de la saison 2020-2021

2.

GESTIONNAIRES DE HAIES

Crédit photo :
Fédération départementale des chasseurs des Deux-Sèvres

1 882
GESTIONNAIRES IMPLIQUÉS

a. Typologie des gestionnaires de haies

Le gestionnaire de haies (agriculteur, particulier, association, école, collectivité...) est un maillon essentiel pour réaliser les actions de restauration et de plantation de haies.

Il met à disposition une partie de ses terres pour implanter la haie, a la responsabilité de son maintien et doit réaliser les travaux de gestion durable de la haie pour assurer son bon état écologique et son renouvellement. Parce que la haie rend des services écosystémiques larges pour l'ensemble de la société et que son aire d'influence dépasse la parcelle du gestionnaire, l'implication du gestionnaire a une portée d'intérêt général.

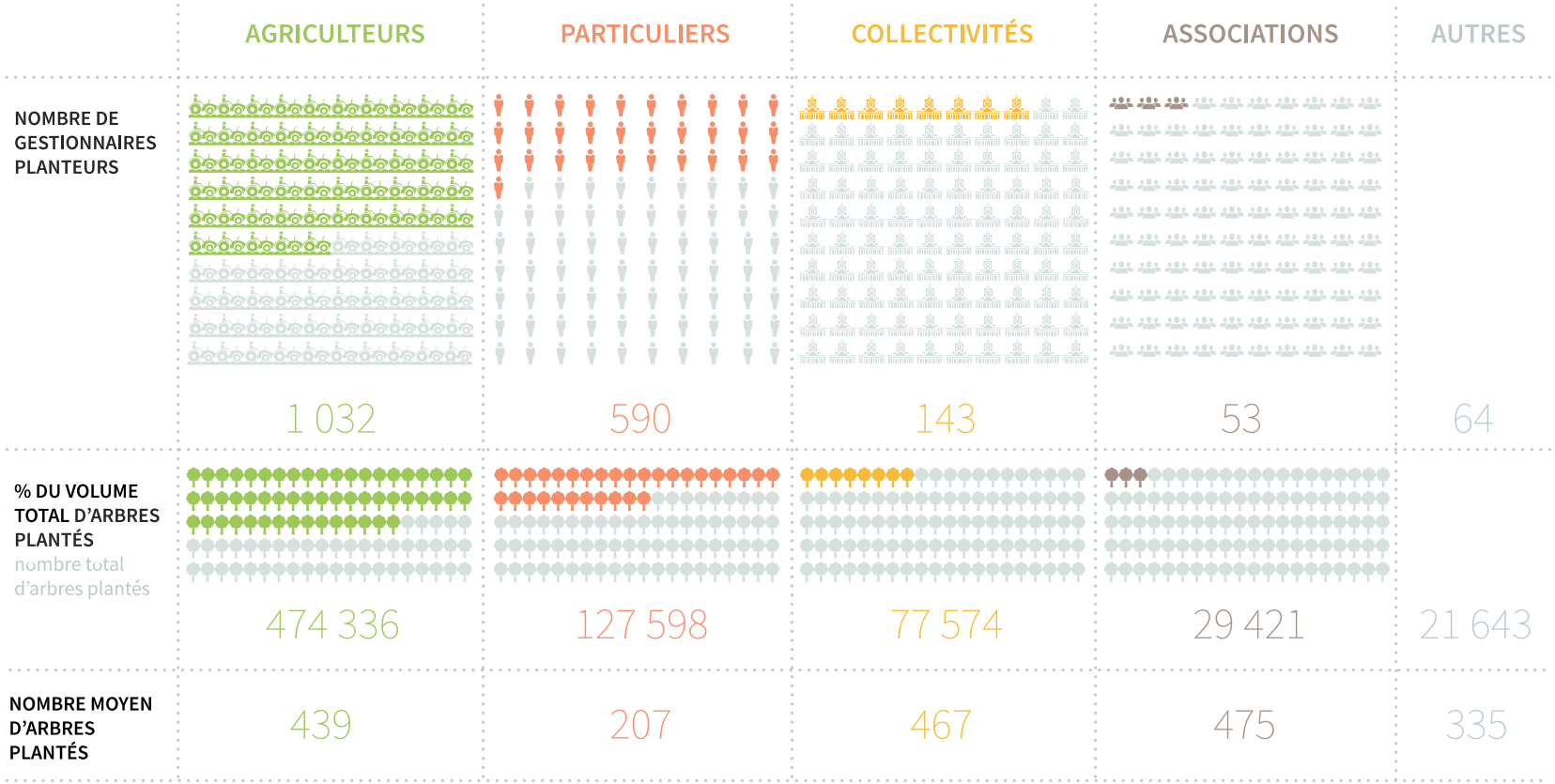

Ci-dessus :
RÉPARTITION DES VOLUMES D'ARBRES PLANTÉS SELON LES TYPES DE GESTIONNAIRES-PLANTEURS

Page de droite :
RÉPARTITION DES VOLUMES D'ARBRES PLANTÉS SELON LES OBJECTIFS DES GESTIONNAIRES-PLANTEURS

UNE MAJORITÉ DE PRIMO-PLANTEURS

58% des gestionnaires de haies concernés par le programme ont réalisé, en 2020-2021, leur première plantation, à l'exception de la région Hauts-de-France où la tendance s'inverse (70/30).

Proportionnellement, les territoires où il y a le plus de primo-planteurs sont l'île-de-France et la Bourgogne-Franche-Comté. Sur ces territoires, la densité bocagère est encore faible et la dynamique de plantation démarre seulement ; il est donc encourageant de constater que sur les personnes qui décident de s'engager dans une démarche de plantation y sont nombreuses.

Les primo-planteurs s'engagent sur des volumes d'arbres un peu plus élevés que les autres : 380 arbres par site de plantation en moyenne chez les primo-planteurs, contre 350 pour le reste des gestionnaires. Si ce chiffre est la preuve d'un enthousiasme des gestionnaires et d'une volonté de replanter massivement, **il est néanmoins de la responsabilité des opérateurs de pousser les gestionnaires à anticiper la gestion future des arbres**, et donc à dimensionner leur projet en fonction de leurs capacités de gestion. Pour des plantations durables, la gestion doit impérativement être pensée et planifiée dès la conception du projet.

En matière de Végétal local, les gestionnaires sont globalement tous également impliqués, ce qui laisse penser que les opérateurs jouent bien leur rôle de sensibilisation au Végétal local auprès de toutes les populations.

DES ARGUMENTS VARIÉS POUR CONVAINCRE

La préservation de la biodiversité, objectif principal mis en avant par les gestionnaires pour leur projet de plantation, est en phase avec les préoccupations actuelles. En effet, la haie champêtre offre de nombreux micro-habitats riches et complexes capables de répondre aux exigences de vie d'un grand nombre d'êtres vivants. Du cœur du talus à la cime des arbres, elle présente un milieu hybride entre forêt et prairie. Grâce à son milieu ombragé, humide, elle accueille et maintient des espèces animales et végétales caractéristiques des lisières de sous-bois.

La préservation de la biodiversité est un sujet qui touche tous les publics et sur lequel les personnes sont plus facilement sensibles, car il est directement observable au quotidien. C'est moins le cas, du fait de sa complexité, pour le sujet du stockage de carbone, qui ne représente que 1% des objectifs de plantation alors même qu'il est directement relié à la question climatique, également très présente dans les esprits actuellement.

La préservation de la biodiversité est donc un argument convaincant, qui peut également être utilisé pour sensiliser à la gestion durable des haies. En effet, **seule une haie en bon état écologique - et donc bien gérée - peut accueillir une large biodiversité.**

Chez les agriculteurs, sans surprise, les usages agricoles (protection des parcelles, bien-être animal) sont plus prépondérants. La question du paysage, valeur patrimoniale largement reconnue par les particuliers, associations et collectivités, est aussi beaucoup moins présente chez ce public.

Enfin, la valorisation économique du bois est encore très peu évoquée en tant qu'objectif de plantation. Cela peut être lié à une difficulté des planteurs à se projeter à long terme (les arbres plantés n'étant pas exploitables avant 15 ou 20 ans) et à une moins bonne connaissance des questions de gestion.

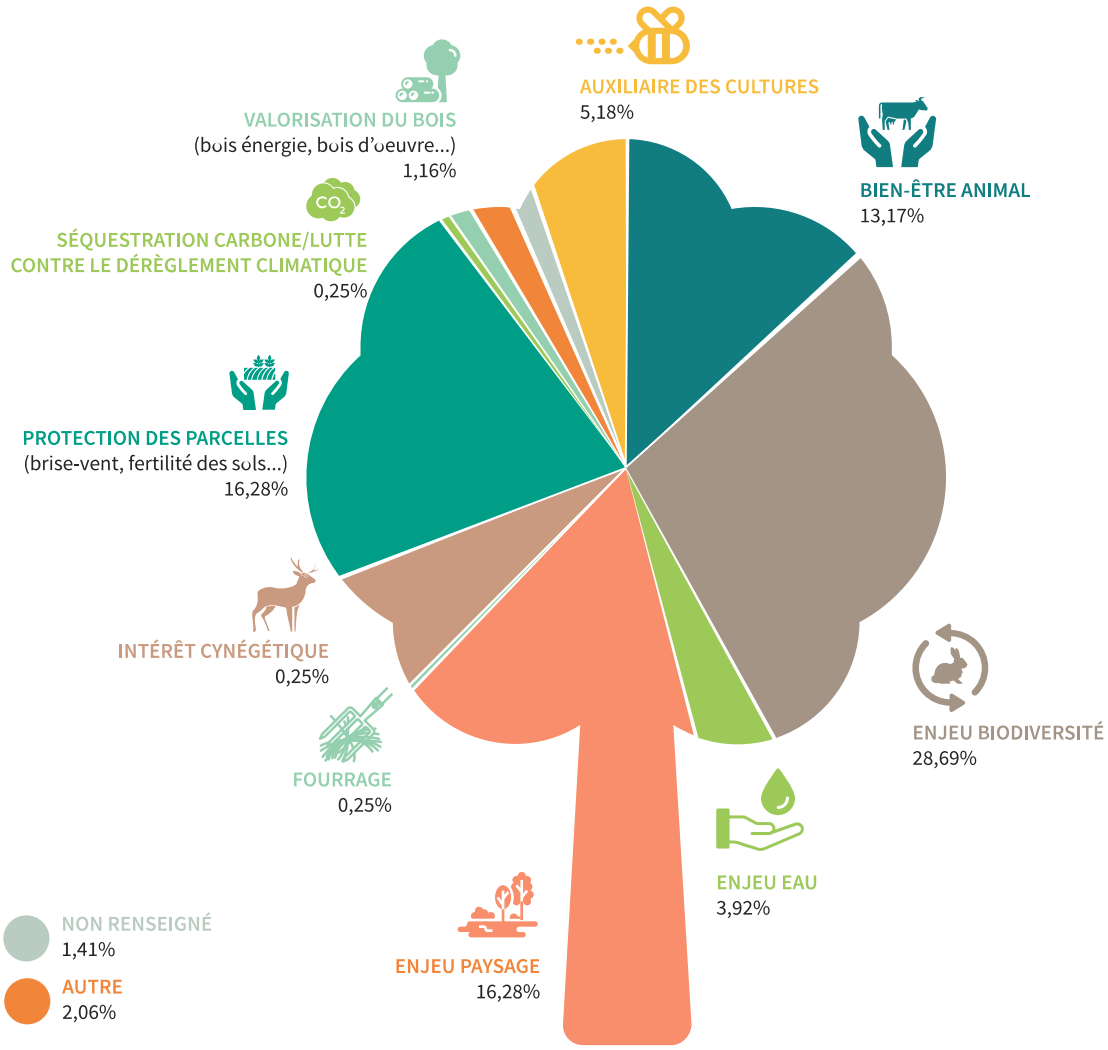

b. Focus : les gestionnaires agriculteurs

Parmi les différents publics accompagnés par les opérateurs pour la plantation d'arbres et de haies champêtres, les agriculteurs sont largement majoritaires (55%). Ils sont également ceux qui plantent le plus gros volume d'arbres au sein du programme, avec 474 336 arbres plantés au total.

Cette tendance, que l'on observait déjà au cours des saisons précédentes, est amenée à se renforcer avec le déploiement de la mesure « Haies » du Plan de relance et les différentes volontés politiques d'encourager les agriculteurs à planter (Cf. partie II - 1., *La haie au coeur des politiques régionales*). Dans certaines régions (Auvergne-Rhône-Alpes, Île-de-France), les agriculteurs représentent même plus de 80 % des planteurs. Ces deux régions sont pourtant parmi les moins densément agricoles de France, et les opérateurs qui y agissent ne sont pas des structures agricoles. On peut supposer qu'une plus faible pression sur les terres agricoles facilite l'acceptabilité de la plantation de haies par les agriculteurs. Cela montre aussi que les agriculteurs peuvent être approchés par différents types de structures et sensibilisés à l'arbre par le biais d'angles d'intérêt très variés tels que la chasse ou la question de la préservation de la ressource en eau.

ASSURER LA FIDÉLISATION DES AGRICULTEURS PLANTEURS

Les 1032 agriculteurs ayant planté dans le cadre du programme du Fonds pour l'Arbre cette année représentent 0,26% de la population totale d'agriculteurs en France. Si l'on compte uniquement les agriculteurs ayant planté pour la première fois, ce chiffre tombe à 0,16% du total de la population agricole. À ce rythme il faudrait 638 ans pour que tous les agriculteurs français aient commencé à planter.

Aussi, dans une optique de long terme, il semble important de prioriser la fidélisation des agriculteurs ayant commencé à planter. En les accompagnant dans la durée, on garantit que l'énergie déployée est utilisée pour des plantations de qualité et pérennes, et on peut intégrer progressivement la formation à la gestion. Chercher à convaincre trop vite tous les agriculteurs, en plus d'être très énergivore pour les opérateurs, risquerait de provoquer des effets d'aubaine et des plantations uniques, ponctuelles, sans vision de long terme et donc sans attention à la gestion. À l'inverse, on peut imaginer que les agriculteurs ayant développé un projet solide autour de la haie seront les meilleurs ambassadeurs pour convaincre leurs voisins de s'engager dans la même démarche.

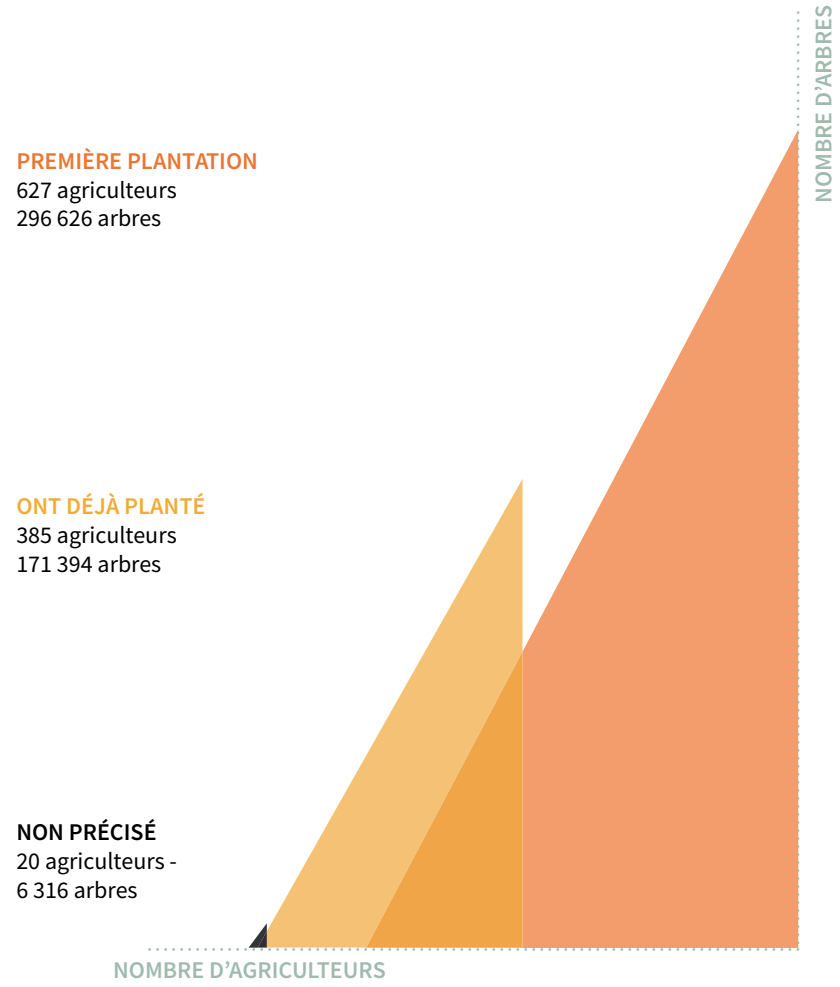

UNE INTÉGRATION DE L'ARBRE ENCORE INÉGALE SELON LES MODES DE PRODUCTION ET LES SECTEURS AGRICOLES

Cf. graphiques page suivante

Au cours de la saison 2020-2021, les agriculteurs en AB ou en conversion ayant planté sont quasiment à égalité numéraire avec les agriculteurs conventionnels, avec une moyenne d'arbres plantés par agriculteur un peu plus élevée en agriculture biologique (500 arbres par projet contre 400). On note aussi que les agriculteurs dont la démarche de plantation est déjà ancrée (ne plantant pas pour la première fois) sont plus nombreux en agriculture biologique qu'en conventionnel. Pourtant, les agriculteurs biologiques ne représentent que 12,5% de la population agricole totale en France.

On peut donc considérer que l'arbre n'est pas encore pleinement entré dans les pratiques de l'agriculteur moyen. **Pourtant, l'arbre est loin d'être réservé aux pratiques biologiques**. Il est utile dans tous types de systèmes pour améliorer la résilience :

- écologique : pour les agriculteurs conventionnels, le retour vers l'arbre est souvent un premier pas vers l'agroécologie

- économique : grâce à la valorisation des produits de la haie ou des services écosystémiques rendus, l'arbre permet une meilleure autonomie des exploitations agricoles

Sur le plan des secteurs de production, les données collectées en 2020-2021 montrent que seuls 4,5% des gestionnaires de haies agricoles du programme sont installés sur un système en grandes cultures contre plus de 40% d'éleveurs (tous types confondus). Ces chiffres sont cohérents avec les données nationales évoquées précédemment, qui montrent des densités très faibles de haies sur les territoires majoritairement céréaliers.

Ici, il peut être question de niveaux de prise de conscience différents selon les traditions agricoles : le lien entre l'arbre et les enjeux de production est par exemple mieux connu et ancré dans la culture des éleveurs (amélioration du bien-être animal et donc de la qualité des produits) qu'il ne l'est dans celle des grands céréaliers.

Les différences de volumes de plantation sont aussi directement corrélées à la densité du maillage d'opérateurs présents selon les zones géographiques. **C'est un cercle qui peut être vicieux ou vertueux : les opérateurs sont naturellement plus présents dans les zones traditionnement plus bocagères, et beaucoup moins dans les plaines céréalières où le manque de haies se fait plus criant**.

Certains secteurs de production intégrant traditionnellement peu l'arbre montrent néanmoins des chiffres encourageants, tels que les exploitations viticoles, qui représentent 10% des plantations réalisées sur l'espace agricole cette année.

Les données concernant le mode et le type de production agricole ont été récoltées pour la première fois depuis la création du programme et devront être observées au cours des années à venir pour mesurer l'évolution de la dynamique. À ce jour, elle montrent la nécessité de normaliser l'arbre au sein des pratiques agricoles, d'ancrer le changement de moeurs initié par une partie de la population agricole :

- en intégrant l'arbre aux formations agricoles comme une composante à part entière du métier d'agriculteur

- en poursuivant les démarches de sensibilisation et de valorisation des pratiques agroforestières qui touchent un public large, telles que le Concours général agricole (CGA) des pratiques agroécologiques - Agroforesterie.

Enfin, la transformation du système agricole encouragée par la société civile pourrait stimuler la volonté de plantation dans les zones les moins bocagères, et donc **créer le besoin d'accompagnement et l'implantation de nouveaux opérateurs** (ou l'élargissement de leur territoire d'action).

Ci-dessous :
Remise des prix du CGA Agroforesterie au Salon International de l'Agriculture 2020

	AGRICULTURE BIOLOGIQUE	EN CONVERSION BIO	AGRICULTURE CONVENTIONNELLE	NON RENSEIGNÉ
NOMBRE D'AGRICULTEURS	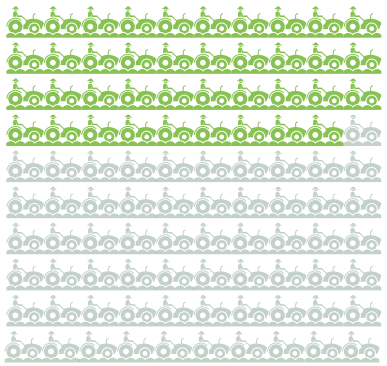		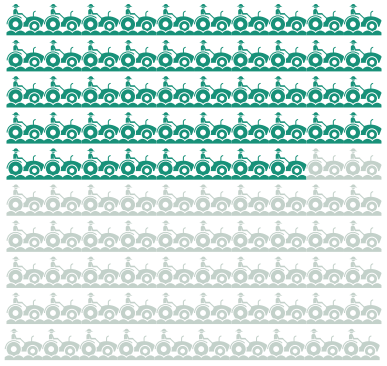	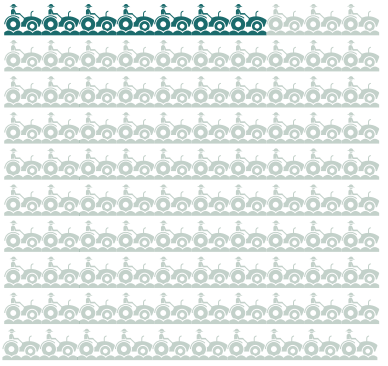
	406	53	469	77
PART DES PLANTATIONS AGRICOLES en quantité d'arbres plantés dans le programme	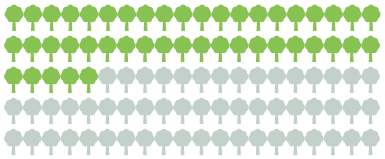		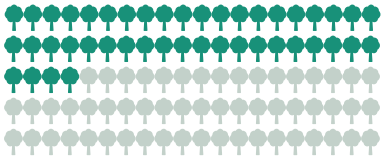	
	211 611	29 382	208 171	25 172

Ci-dessus :
RÉPARTITION DES VOLUMES D'ARBRES PLANTÉS PAR LES GESTIONNAIRES AGRICULTEURS SELON LE MODE DE PRODUCTION

Page de droite :
RÉPARTITION DES VOLUMES D'ARBRES PLANTÉS PAR LES GESTIONNAIRES AGRICULTEURS SELON LE TYPE DE PRODUCTION

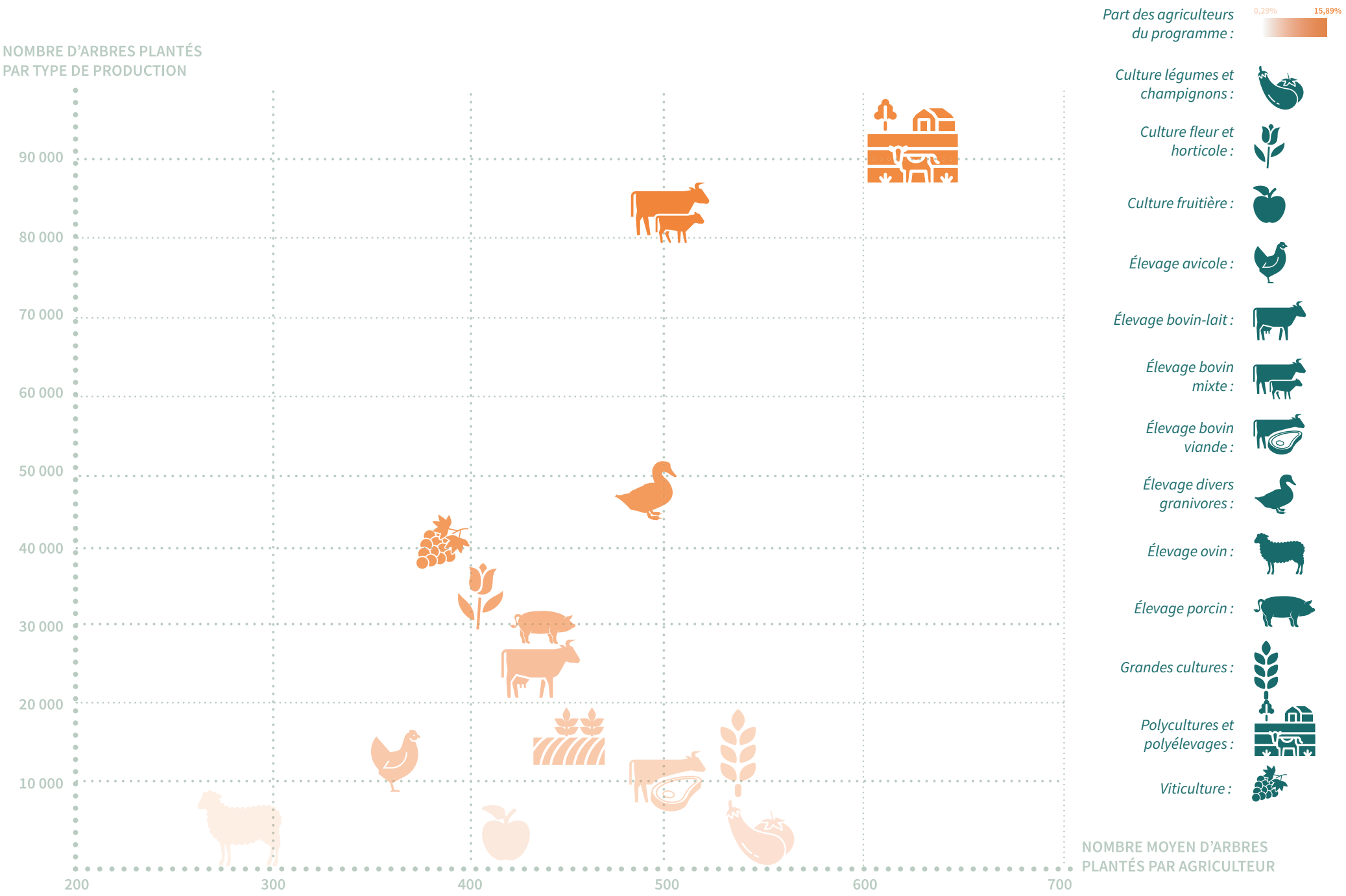
NOMBRE D'ARBRES PLANTÉS
PAR TYPE DE PRODUCTION
90 000
80 000
70 000
60 000
50 000
40 000
30 000
20 000
10 000
200
300
400
500
600
700
NOMBRE MOYEN D'ARBRES
PLANTÉS PAR AGRICULTEUR
Part des agriculteurs du programme :
0,29%
15,89%
Culture légumes et champignons :
Culture fleur et horticole :
Culture fruitière :
Élevage avicole :
Élevage bovin-lait :
Élevage bovin mixte :
Élevage bovin viande :
Élevage divers granivores :
Élevage ovin :
Élevage porcin :
Grandes cultures :
Polycultures et polyélevages :
Viticulture :

Ci-dessous :
RÉPARTITION DES VOLUMES D'ARBRES PLANTÉS SELON LE TYPE DE PLANTATION

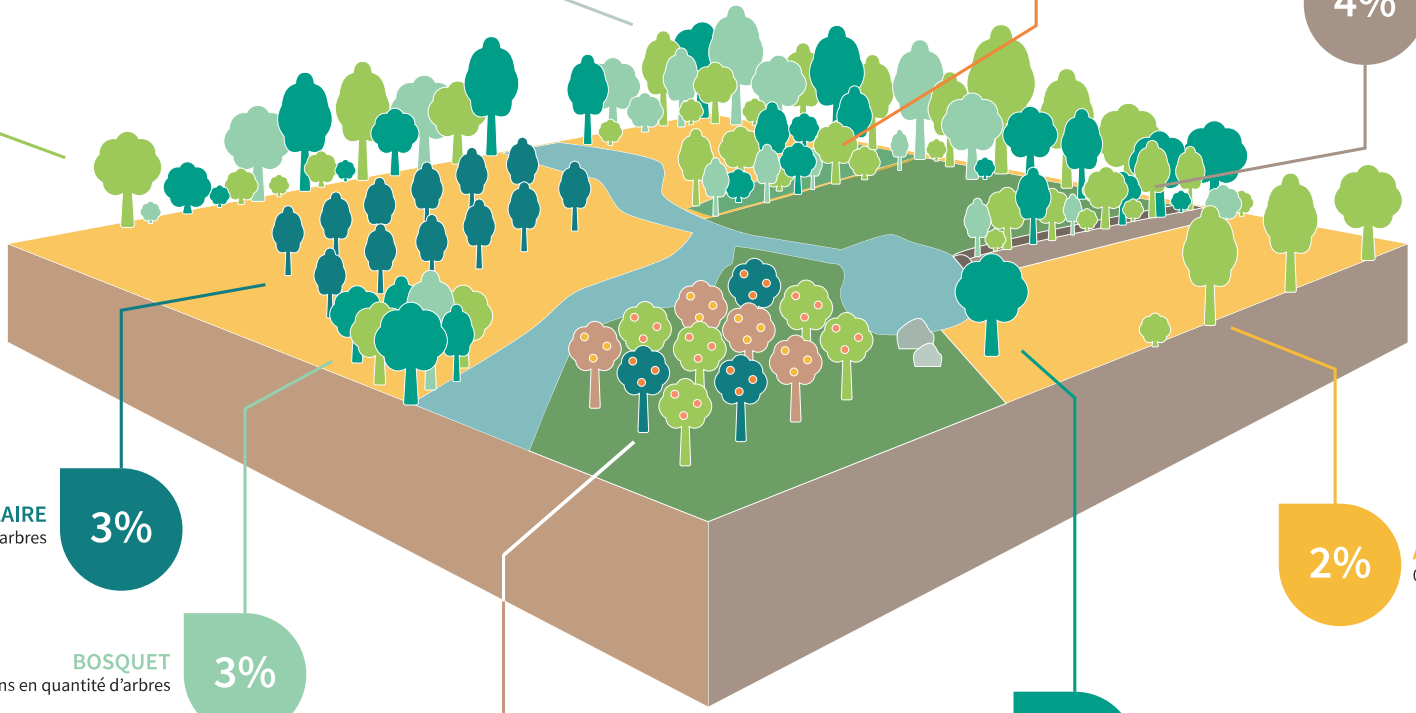

52% HAIE SIMPLE
46,74% des plantations en quantité d'arbres

33% HAIE DOUBLE
46,74% des plantations en quantité d'arbres

1% BANDE BOISÉE
3,77% des plantations en quantité d'arbres

4% HAIE SUR TALUS
3,15% des plantations en quantité d'arbres

3% AGROFORESTERIE INTRAPARCELLAIRE
2,74% des plantations en quantité d'arbres

3% BOSQUET
2,19% des plantations en quantité d'arbres

1% VERGER HAUTE TIGE
0,26% des plantations en quantité d'arbres

2% ALIGNEMENT D'ARBRES
0,44% des plantations en quantité d'arbres

1% ARBRES ISOLÉS
0,26% des plantations en quantité d'arbres

X% % des sites de plantation

c. Un investissement nécessaire pour les gestionnaires de haies

PAS D'AIDE DIRECTE VERSÉE AUX AGRICULTEURS

Le Fonds pour l'Arbre n'apporte pas d'aide directe aux agriculteurs. En effet, les dépôts de dossiers administratifs par les agriculteurs en individuels ne fonctionnent pas. Ces derniers sont trop complexes et chronophages à monter pour des enveloppes trop petites. Dans le cadre de politique publique (mesure 8.2 et 4.4), le taux d'échec d'aide directe aux agriculteurs s'est avéré très important.

Par ailleurs, une aide directe versée aux agriculteurs ne peut suffire à faire un effet d'appel pour mobiliser massivement les agriculteurs à la plantation et à la gestion des haies. Le travail des structures territoriales pour mobiliser leur réseau d'agriculteurs engagés, ou encore convaincre de nouveaux bénéficiaires est fondamental. De plus, l'agriculteur ne doit pas se retrouver seul dans cette action de plantation de haies qui fait appel à des compétences croisées sur l'arbre, l'agronomie et l'environnement. L'accompagnement technique est indispensable si l'on veut que le taux de réussite des plantations soit élevé.

Enfin, le cadre juridique et fiscal d'un fonds de dotation n'autorise pas le reversement d'une aide financière à un agriculteur en direct. D'un point de vue fiscal, l'agriculteur est considéré comme un acteur économique qui ne peut bénéficier de l'aide financière du fonds. La haie implantée chez lui, en terrain privé, lui apporte un bénéfice économique dans la mesure où elle est une alliée agronomique qui améliore les rendements. L'aide financière apportée par le Fonds est donc reversée aux opérateurs pour la réalisation d'une animation globale autour de la haie, dont font partie la plantation et la gestion des haies. L'agriculteur qui bénéficie de l'accompagnement technique, est considéré comme partie prenante de l'action d'intérêt général. Cette notion de « partie prenante » se mesure avec un investissement de départ et un investissement à long terme qui démontre que l'agriculteur n'est pas un bénéficiaire passif qui reçoit un avantage sans contrepartie.

L'INVESTISSEMENT DE DÉPART

Dans le cadre des projets de plantation de haies accompagnés par les opérateurs du Fonds pour l'Arbre, l'agriculteur participe à sa mesure au projet. Il met à disposition une partie de ses terres, participe au chantier de plantation en préparant la terre, en mettant les plants en terre avec souvent l'aide de ses voisins, … Cet investissement de départ, en temps consacré par l'agriculteur, est une manière de l'impliquer dans l'action et de lui permettre de s'approprier la plantation.

Le programme Breizh Bocage a identifié l'écueil d'avoir financé à 100% par des subventions publiques la plantation de haies chez les agriculteurs. La plupart d'entre eux n'ont pas géré, voire maintenu, ces nouvelles haies correctement les considérant comme appartenant au domaine public, donc plus de leur responsabilité. Ainsi pour éviter ces travers, une convention d'engagement est signée entre l'opérateur et l'agriculteur-planteur dans laquelle l'agriculteur s'engage à participer à l'action de plantation, à maintenir et gérer durablement la haie.

L'INVESTISSEMENT SUR LE LONG TERME

Pour faire grandir une haie, accompagner la croissance des arbres et la gérer durablement dans le temps, plusieurs actions de gestion, de coupe, de taille de formation sont nécessaires. Cela demande du temps de travail tout au long de la vie de la haie. Actuellement, ce travail de maintien et de gestion de la haie n'est pas ou peu rémunérée pour les agriculteurs.

De plus, la haie ne commence à remplir pleinement tous ses rôles agronomiques et écosystémiques qu'à partir de 10 ans. Sur les dix premières années, l'agriculteur n'a donc pratiquement pas de retour sur investissement (auxiliaire de culture, brise-vent, captation carbone, …).

Aujourd'hui, l'économie autour de la haie, capable d'apporter une rémunération tant sur le produit de la haie (bois) que sur les services écosystémiques rendus, commence à peine à émerger. Proportionnellement à l'aide apportée par le Fonds pour l'Arbre à travers l'animation technique des opérateurs, l'investissement de l'agriculteur va donc bien au-delà.

d. Quelle stratégie pour élargir la communauté des gestionnaires de haies ?

Comment consolider la démarche des acteurs engagés dans la plantation et la gestion des haies, tout en touchant de nouveau publics, plus diversifiés et toujours plus nombreux ? Qui sensibiliser en premier ?

Une haie est considérée comme « en devenir » lorsqu'elle n'a pas encore atteint 10 ans d'existence. En effet, durant ce laps de temps, de nombreuses modalités de gestion peuvent être appliquées conduisant la haie vers tel ou tel type. **La période d'entretien d'une jeune haie plantée, dès l'année n+1, est cruciale pour accompagner sa croissance**. Plusieurs types d'interventions sont à prévoir.

Ainsi, il est primordial d'anticiper cette question de la gestion dès le premier contact avec les futurs planteurs, et de s'y référer pendant toute la construction du projet. Sans freiner l'enthousiasme des primoplanteurs, l'objectif est d'avancer progressivement pour ne pas les décourager, notamment dans les territoires peu bocagers. C'est le rôle des opérateurs d'encourager les planteurs à échelonner leurs plantations sur plusieurs années et à incorporer les activités de gestion dans la planification de leurs activités agricoles. Pour fidéliser les acteurs et entretenir leur motivation, la plantation et la gestion des arbres doivent devenir un élément habituel du calendrier des agriculteurs, au même titre que d'autres de leurs activités. Ce processus va devenir d'autant plus important au cours des deux prochaines années, pour éviter que la dynamique activée par la mesure «Haies» du gouvernement ne retombe et préparer l'après Plan de relance.

Pour toucher de nouveaux publics, la communication sur les bénéfices liés à la biodiversité est un levier fédérateur et accessible, à employer largement. Mais d'autres facettes de la haie peuvent aussi nourrir l'intérêt de nouveaux types de planteurs parmi les populations les moins engagées à ce jour. C'est le cas pour tous les usages agricoles de la haie, et en particulier pour sa valorisation économique directe et indirecte : pour convaincre une partie des agriculteurs, **il est impératif de développer des filières de valorisation économique** qui présentent une réelle valeur ajoutée à leur activité en garantissant des débouchés économiques.

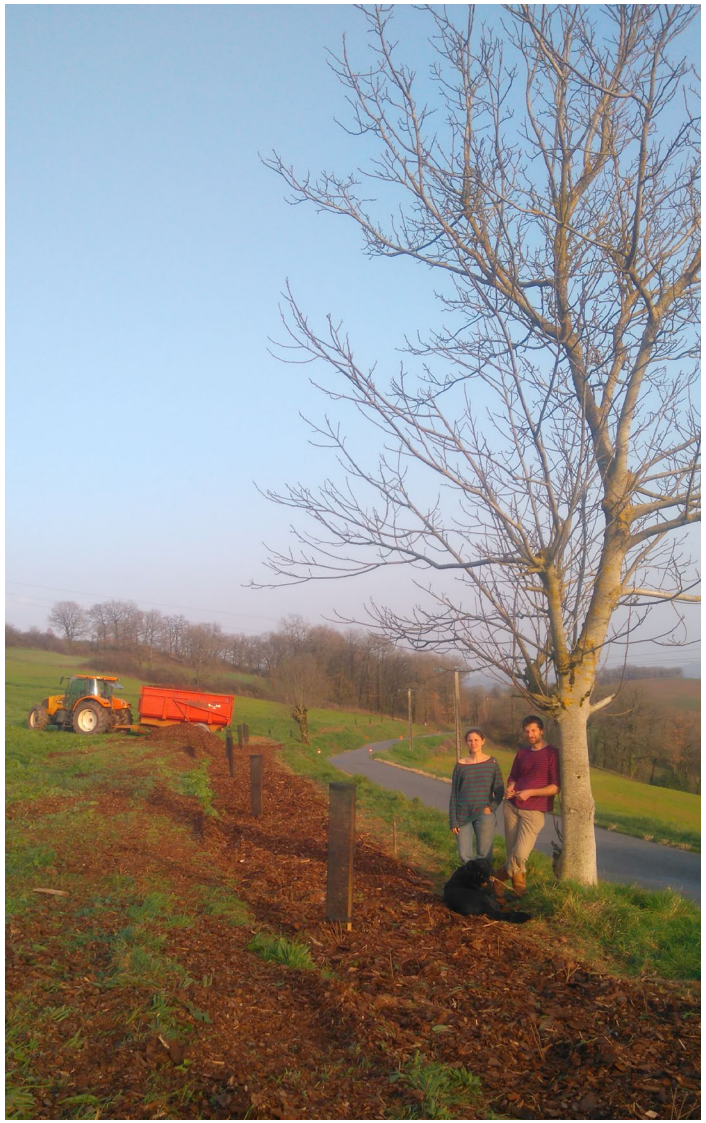

Crédits photo :

Arbres, Haies, Paysages d'Aveyron *(à gauche)*

Samuel Jouon *(à droite)*

SAILING
1960

3.

OPÉRATEURS

La dynamique de préservation et l'implantation des arbres des champs n'est pas le seul fait des agriculteurs, principaux gestionnaires de haies. Elle est le résultat d'une animation territoriale qui s'inscrit dans le temps long et s'appuie sur une ingénierie territoriale riche et complexe tant en termes de compétences mobilisées que de logiques d'acteurs.

Crédit photo :
Wilfried Antoine Desveaux

79
OPÉRATEURS
SUR LE TERRAIN

183
ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

25
PROJETS
ACCOMPAGNÉS
EN MOYENNE

Liste des 79 opérateurs du programme

1. AAAT - Atelier Agriculture Avesnois-Thiérache
2. ADAF - Association drômoise d'agroforesterie
3. Agri-Bio Ardèche
4. Agrof'Île
5. Agroof SCOP
6. AHP12 - Arbres Haies Paysages d'Aveyron
7. AHP46 - Arbres, Haies, Paysages 46
8. AP11 - Arbres & Paysages de l'Aude
9. AP31 - Arbres & Paysages d'Autan
10. AP32 - Arbre & Paysage 32
11. AP33 - Arbres & Paysages en Gironde
12. AP81 - Arbres & Paysages Tarnais
13. Bio en Grand Est
14. Bocage Pays Branché
15. Bois Bocage Energie
16. CA13 - Chambre d'Agriculture - Bouches-du-Rhône
17. CA17 - Chambre d'Agriculture - Charente-Maritime
18. CA44 - Chambre d'Agriculture - Pays de la Loire - Loire-Atlantique
19. CA49 - Chambre d'Agriculture- Pays de la Loire - Maine-et-Loire
20. CA57 - Chambre d'Agriculture - Moselle
21. CA72 - Chambre d'Agriculture - Pays de la Loire - Sarthe)
22. CA85 - Chambre d'Agriculture - Pays de la Loire - Vendée
23. CAFEL - Coopérative Agricole des Fermiers de Loué
24. Campagnes Vivantes 82
25. CANE - Champagne-Ardennes Nature Environnement
26. Canopée Reforestation
27. CdA Chateauroux
28. CdA Flers Agglo
29. CCHF - Communauté de communes des Hauts de Flandre
30. CdC Saône-Beaujolais
31. Cdc Val d'Orne
32. CIVAM Occitanie - Fédération régionale
33. Commune de Valdallière
34. COPAGE Association
35. CPIE Val de Vilaine
36. EDEN 49
37. EHLG - Euskal Herriko Laborantza Ganbara
38. EIRL De la haie à la forêt
39. EPLEFPA du Haut Anjou
40. EPLEFPA Forma'Terra
41. FDC03 - Fédération Départementale des Chasseurs - Allier
42. FDC25 - Fédération Départementale des Chasseurs - Doubs
43. FDC27 - Fédération Départementale des Chasseurs - Eure
44. FDC41 - Fédération Départementale des Chasseurs - Loir-et-Cher
45. FDC42 - Fédération Départementale des Chasseurs - Loire
46. FDC49 - Fédération Départementale des Chasseurs - Maine-et-Loire
47. FDC62 - Fédération Départementale des Chasseurs - Pas-de-Calais
48. FDC76 - Fédération Départementale des Chasseurs - Seine-Maritime
49. FDC79 - Fédération Départementale des Chasseurs - Deux-Sèvres
50. FDC85 - Fédération Départementale des Chasseurs - Vendée
51. FDC86 - Fédération Départementale des Chasseurs - Vienne
52. FNE-BFC - France Nature Environnement Bourgogne Franche-Comté
53. Fraxinus SP
54. FRC Grand Est - Fédération Régionale des Chasseurs du Grand Est
55. Haie Magique
56. Haies vives d'Alsace
57. Horizon Bocage
58. Les Jardins du Cygne
59. LPO86 - Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Vienne - délégation Poitou-Charentes
60. Luciole
61. Maison Botanique
62. Mission Bocage
63. MNE65-AP65 - Maison de la nature et de l'Environnement des Hautes-Pyrénées - Arbre & Paysage 65
64. Planteurs Volontaires
65. Paysage de Mares Haies d'Arbres
66. PNR Avesnois - Parc naturel régional de l'Avesnois
67. PNR Brenne - Parc naturel régional de la Brenne
68. PNR Cotentin Bessin - Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin
69. PNR Lorraine - Parc naturel régional de Lorraine
70. PNR Opale - Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
71. PNR Pilat - Parc naturel régional du Pilat
72. Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine
73. ReNArd - Regroupement des naturalistes ardennais
74. SIMA Coise - Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Aménagement de la Coise
75. SMGBO - Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust)/Service agronomique du Pôle Cosmétique Végétale® d'Yves Rocher
76. Sylvagraire
77. Sylvaloir
78. Terres & Bocages
79. UFHARA - Mission Haies - Union des forêts et des haies Auvergne-Rhône-Alpes

Carte des aires d'action des 79 opérateurs du programme

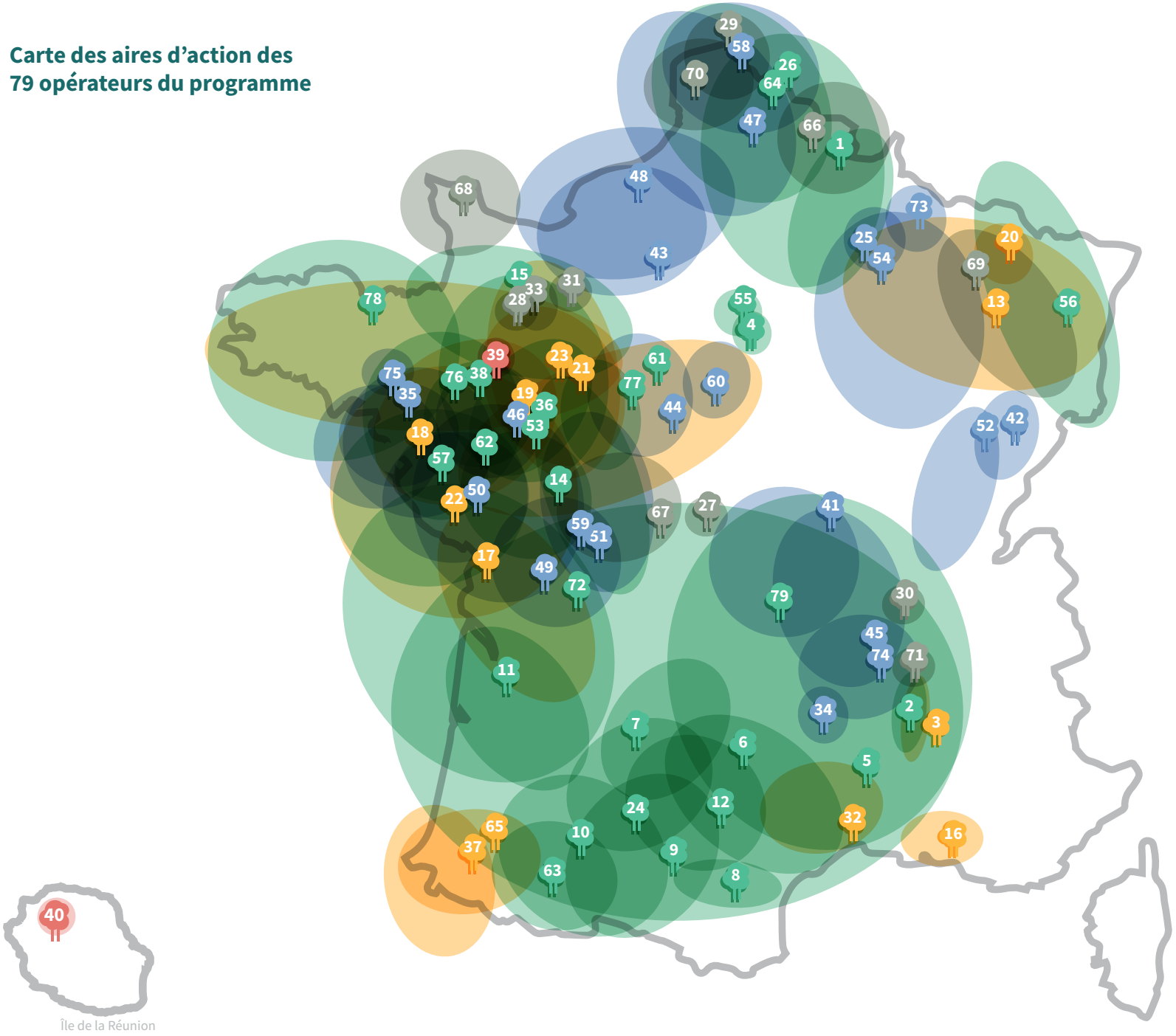

Organismes dédiés à l'arbre champêtre
= 35%

Organismes professionnels agricoles
= 15%

Structures environnementales
= 33%

Collectivités territoriales
= 15%

Enseignement agricole
= 2%

a. Un réseau de structures territoriales très diversifié

L'animation territoriale est réalisée par les structures d'ingénierie territoriale ayant la compétence d'accompagnement d'animation technique sur le domaine de la haie champêtre et constituant le réseau Afac-Agroforesteries.

Ce réseau national est composé de structures territoriales aux profils très diversifiés mais qui ont toutes comme point commun de travailler avec l'arbre et la haie dans l'espace rural, pour développer le territoire et ses fonctions écosystémiques, agricoles, paysagères ou encore énergétiques : associations dédiées à l'arbre, fédérations départementales des chasseurs, organismes environnementaux, syndicats de bassin versant, chambres d'agriculture, CIVAM, parcs naturels régionaux, communautés de communes, lycées agricoles, ….

L'hétérogénéité de ce réseau s'explique notamment du fait d'histoires locales diverses ; le sujet ayant été très peu porté par l'Etat jusqu'à présent (les principaux financeurs restent les collectivités locales). Le réseau des opérateurs Afac-Agroforesteries représente donc un maillage territorial historique important et diversifié qui existe depuis plus 30 ans. Son organisation nationale lui donne la capacité de structurer des actions communes autour de la haie et de l'arbre champêtre dans la durée, à large échelle, sur tout le territoire et d'en assurer le suivi et la gestion.

La densité de leur aire géographique d'action assure une continuité des trames d'accompagnement des gestionnaires de haies très importante. Au-delà d'une implantation géographique des structures, c'est la capacité de mobilisation et d'accompagnement des gestionnaires de haies, en termes de moyens humains dédiés par structure qu'il s'agit d'évaluer.

Un questionnaire adressé au réseau dans le cadre du plan de relance a révélé plus de 183 ETP dédiés à l'animation territoriale en faveur des haies, soit **en moyenne 2 ETP par structure dédiés à l'animation autour des haies.** Ces postes sont cruciaux pour assurer le déploiement des actions de plantation et de gestion des haies. Pour atteindre progressivement les objectifs de restauration des 750 000 km de haies existantes et de plantation de 25 000 km de haies par an, d'ici à 2050, le nombre de techniciens par structure devra être augmenté et de nouvelles structures devront être créés ou des structures existantes devront intégrer l'activité haies au sein de leur projet, dans les territoires dépourvus de structures.

Le bilan du programme « Plantons en France » a mis en évidence un agrandissement important du réseau. **En 10 ans, le nombre d'opérateurs a doublé.** Cette montée en puissance du réseau est sur le point de s'accélérer.

La montée du sujet de la haie au sein des politiques publiques, de plus en plus porteuses de cette démarche, apporte un budget de plus en plus conséquent (Régions, État avec plan de relance, Agences de l'eau avec les PSE, …) à la haie et émet des signaux forts

> ***« Ma structure est le pur produit d'une initiative de l'État en 1996 (campagne «arbre dans le paysage rural») qui avait permis aux acteurs du Cantal puis d'Auvergne de se doter d'une compétence dédiée au bocage. Au delà du poste créé grace aux fonds de l'État Français, nous avons ensuite pu faire nos preuves, et perdurer avec des financements locaux, et privés. Aujourd'hui, on a convaincu 1 agriculteur sur 4 du Cantal de planter des haies, mis en place des filières de valorisation du bois et relocalisé une pépinière qui a créé 3 emplois en moins de 5 ans dans un territoire rural. »***
>
> ***Sylvie Monier,***
>
> *Directrice de Mission Haies - Union des Forêts et des Haies Auvergne-Rhône-Alpes*
>
> *Présidente du Fonds pour l'Arbre*

UNE AMPLEUR ET UNE OPÉRATIONNALITÉ POUR UN IMPACT D'ENVERGURE NATIONALE

Le réseau des opérateurs de l'Afac-Agroforesteries, investi dans le Fonds pour l'Arbre, couvre toutes les régions de France.

envers la profession agricole, l'incitant à aller vers la haie. D'autre part, des évènements climatiques marquants et répétés font prendre conscience aux agriculteurs de leur vulnérabilité et de l'importance d'installer une armature arborée absorbant et temporisant ces crises climatiques. **La convergence de ces deux dynamiques fait aujourd'hui exploser la sollicitation et les demandes d'accompagnement** à la gestion et la plantation de haies dans les territoires. Les opérateurs commencent à avoir des listes d'attentes des agriculteurs en demande et ne sont pas en capacité de répondre immédiatement à leur demande, faute de moyens humains.

Pour transformer en action concrète et fiable cet élan, et s'assurer d'une densification des actions avec qualité, le Fonds pour l'Arbre s'engage à soutenir l'animation et la création de postes pour porter un projet global et durable autour de la haie qui n'est pas mono-orienté vers une action ; ainsi, la plantation mais aussi la formation et la montée en compétence des techniciens ainsi que l'encadrement des actions à travers les outils et les certifications peuvent être soutenus grâce à l'aide du Fonds pour l'Arbre.

La force de frappe de ce réseau réside dans :

- Son opérationnalité immédiate
- Son expertise sur le domaine de la haie
- Sa capacité à mobiliser et à accompagner les agriculteurs du territoire dans la plantation et dans la gestion de leurs haies
- Ses outils de mise en œuvre, de contrôle, fiables et adaptés à la thématique
- Sa capacité à regrouper les financements territoriaux sur la haie.

DIVERSITÉ DE PUBLICS TOUCHÉS ET MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Le réseau d'opérateurs réalise une animation territoriale en priorité orientée vers les gestionnaires de haies que sont les agriculteurs et les collectivités, mais aussi à destination d'un public plus large à sensibiliser sur le sujet des haies : particuliers, écoles,… Cette animation a pour objectif d'initier et accompagner la gestion et la densification du patrimoine bocager français.

Ces structures accompagnent et encadrent la plantation d'arbres chez le « gestionnaire de haie » qui possède le terrain sur lequel a lieu la plantation. Pour l'année 2020-2021, les 79 opérateurs du programme Plantons ont accompagné la plantation auprès de 1 885 gestionnaires-planteurs.

L'opérateur, de par son objet et les missions qu'il porte, agit en faveur de la restauration et du développement des haies, du bocage et de l'agroforesterie, s'inscrivant de fait dans le domaine d'intervention de la protection de l'environnement naturel, reconnue parmi les grandes causes d'intérêt général. Il n'agit pas dans le seul intérêt du gestionnaire de haie, mais bien dans celui de restaurer et augmenter les fonctionnalités écosystémiques d'un territoire avec la haie comme outil.

b. L'animation territoriale, clé de voûte du programme

Il reste, encore aujourd'hui, difficile de motiver les agriculteurs à planter ou à restaurer leurs haies, car remettre l'arbre dans les systèmes de production est loin d'être évident. Le monde agricole demande en effet à être convaincu de l'utilité de l'arbre sur les systèmes de production et a obtenir des garanties que ce dernier constitue une source de revenus plutôt qu'une charge d'entretien et un manque à gagner.

Aussi, les opérateurs du Fonds, structures territoriales expertes de la haie, basent toutes leur travail d'animation territoriale sur un triptyque : plantation et gestion associée à des systèmes de valorisation des haies ainsi qu'un ancrage territorial fort basé sur un accompagnement technique et sociologique fin et fort, reposant sur l'application de labels et d'outils métiers.

En effet, les 30 ans de recul de travail au pied des haies ont permis de tirer les leçons collectivement et démontrent qu'une animation territoriale est efficace si elle...

...PERMET LE DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES DE VALORISATION DE LA HAIE

Développer des filières économiques autour des haies permet de leur redonner une valeur ; filières locales de production d'arbres et d'arbustes et filières locales de valorisation de la biomasse issues des haies mais aussi mise en place de systèmes de rémunération des services écosystémiques (les PSE). La mise en place de systèmes de valorisation économique des haies est indispensable pour que l'agriculteur retrouve un intérêt économique à la haie assurant sa protection dans la durée.

Aujourd'hui encore, de nombreuses haies plantées, objet de programmes subventionnés, ne sont pas conservées les années suivantes ou sont très mal gérées car non intégrées comme élément à part entière du système agricole. Celles-ci ne seront conservées que si l'agriculteur y voit un intérêt économique à la maintenir. **Parole d'agriculteur : « Nous garderons les haies si nous avons un débouché économique viable. »**

Aussi, une partie du temps d'animation de la structure doit être réservé à mettre en place cette nouvelle économie territoriale autour de la haie pour que celle-ci soit devienne une vraie source de revenu pour l'agriculteur mais aussi pour que celle-ci soit l'objet de toute une nouvelle économie circulaire. La dimension économique de la haie est large et dépasse l'échelle de l'exploitation agricole. Elle peut être support à la création d'emplois additionnels dans des territoires ruraux, à la création de plus-value locale, à la compétitivité accrue des exploitations agricoles tant dans le défi du changement climatique, des attentes sociétales que pour préserver les revenus des agriculteurs dans la future PAC.

...ORGANISE L'ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF DES GESTIONNAIRES DE HAIES

Le changement des pratiques sur un objet qui s'inscrit dans une temporalité longue, c'est un phénomène compliqué, techniquement et sociologiquement. Assurer un accompagnement collectif des agriculteurs dans la réappropriation de leurs haies permet de faciliter ce processus. L'agriculteur ne peut pas être seul face aux défis à relever. Cet accompagnement technique régulier, au pied des haies, relève tant du réapprentissage des bons gestes techniques de gestion et de plantation des haies que de la reconstruction de savoirs liés à l'écosystème de la haie (rôle pour la biodiversité et les auxiliaires de culture, le stockage de carbone, la lutte contre le ruissellement et la perte des terres fertiles, ...).

... S'APPUIE SUR LES LABELS ET OUTILS MÉTIERS

Plusieurs outils garantissent le résultat de l'action sur le terrain, guident méthodologiquement l'accompagnement technique des gestionnaires de haies, permettent d'identifier et de communiquer sur les actions et permettent d'accéder à des débouchés économiques à la haie, multiples :

- la marque « Végétal local » qui garantit une diversité et une origine génétique locale ;
- le Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH), qui fournit à l'agriculteur un état des lieu de son maillage de haies et une programmation d'intervention de gestion et de travaux d'amélioration ;
- le « Label Haie », qui garantit le bon état de la haie capable de fournir des services écosystémiques à travers des pratiques de gestion durable et une filière bois durable, locale et éthique.

Pour que l'agriculteur retrouve un intérêt à ses haies, les préserve, les restaure et densifie son maillage, il est donc nécessaire de mener une animation globale autour des haies qui soit collective, avec des groupes d'agriculteurs, multi-partenariale (avec les collectivités, les CUMA, les

entreprises agroalimentaires, …) et s'inscrive dans la durée. Il s'agit là d'une définition et d'une mise en œuvre d'une politique intégrée en faveur des haies qui met l'agriculteur au centre, avec une mise en réseau techniques associée qui permet de travailler sur tous les thèmes qui auront un impact sur les haies.

C'est à ce titre que le Fonds pour l'Arbre soutient cette animation territoriale, véritable clé de voute du programme. Il n'est pas une structure distributrice de plants aux agriculteurs mais bien une structure qui s'appuie sur un réseau de structures territoriales, porteuse d'un projet ambitieux de développement de la haie et outillés pour accompagner les gestionnaires de haies dans une intégration complète et durable de leur maillage.

UN EXEMPLE VERTUEUX : LE PROGRAMME BREIZH BOCAGE

Le programme Breizh Bocage, établi sur 5 ans, finance directement les postes de techniciens bocages au sein de 40 structures (40 ETP) qui maillent l'ensemble du territoire régional breton. Cela permet la plantation de 366 km de haies chaque année avec une enveloppe de 4 millions d'euros par an. La réussite du programme repose sur cette modalité de financement et sur l'équilibre entre le nombre d'animateurs financés et le besoin d'accompagnement des agriculteurs.

Par ailleurs, le bilan de la programmation 2015-2020 met en évidence un partage du temps entre les différentes missions inhérentes au technicien bocage. Ce temps n'est pas uniquement orienté sur l'accompagnement technique de l'agriculteur mais prouve la nécessité d'avoir différentes actions qui concourrent toute à un même projet de préservation des haies sur un territoire.

Dans l'évolution du programme, celle-ci devraient se diversifier encore davantage avec l'accompagnement à la gestion des haies, la mise en place du Label Haie, la mise en place de système de valorisation, la participation à la structuration régionale, …

En moyenne sur 9 000 jours d'animation financés :

- **59% : temps passé pour négocier les haies chez les agriculteurs et organiser les travaux. 2 500km plantés chez 3 800 agriculteurs ;**
- **8% : temps passé pour négocier les problématiques urbaines de compensation. 320 PLUI accompagnés et 1050 interventions de compensation ;**
- **7% : temps passé à l'accompagnement des MAEC linéaire ;**
- **23% : temps passé au suivi administratif et financier.**

c. Un accompagnement technique au pied des haies

LA HAIE, UN MILIEU COMPLEXE DONT LA GESTION DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE

Surface linéaire arborée située dans l'espace agricole, la haie est un objet complexe à appréhender pour un agriculteur pour qui le savoir technique sylvicole et écologique de ce milieu n'est pas une évidence. Composante incontournable de l'animation territoriale, l'accompagnement technique des gestionnaires de haies s'avère aujourd'hui indispensable pour la réussite des actions de plantation et de gestion de haies auprès de gestionnaires.

COMPÉTENCES CROISÉES

Véritable métier ne disposant pourtant pas encore d'une formation professionnalisante dédiée, l'accompagnement technique réalisé par un technicien haie, bocage ou agroforestier s'appuie sur des compétences croisées d'ordre sylvicoles, agronomiques, écologiques, économiques et paysagères. Ces compétences sont mobilisées à chaque projet de plantation ou temps de conseil à la gestion des haies. Elles sont nécessaires pour convaincre et concevoir un projet adapté aux attentes du gestionnaire, aux enjeux de production agricole, aux services écologiques attendus, aux conditions pédoclimatiques, au paysage et à la conduite des arbres.

UNE APPROCHE HOLLISTIQUE

Ce qui fait également la qualité de l'accompagnement technique est l'approche multifonctionnelle de l'arbre champêtre qui intègre les politiques agroécologiques, environnementales, et de développement territoriales et culturelles. La vision holistique des fonctions écosystémiques et sociales multiples de la haie attribue autant d'importance à chacun des bénéfices apportés par la haie : préservation de la biodiversité, qualité des sols et des eaux, stockage carbone et création d'un micro-climat, fourniture de biomasse, protection des cultures et des animaux... Cette vision détachée d'un intérêt conjoncturel est une des garanties de son maintien dans le temps.

UN APPUI PAR LES OUTILS MÉTIERS

Enfin, pour guider méthodologiquement, apporter de nouvelles connaissances, cet accompagnement technique s'appuie sur des outils métiers tels que le Plan de gestion durable des haies (PGDH) ou le Label Haie. Leur prise en main et application cadre la montée en compétence des opérateurs à l'échelle nationale et permet de s'assurer d'un niveau d'animation de qualité sur les territoires. Ces outils sont associés à des dispositifs de formation (accréditation PGDH) ou d'agrément (BCAE7) qui valident les compétences des techniciens et offrent une réelle reconnaissance de leur expérience acquise.

Toutes ces qualités d'accompagnement technique sont évaluées dans le cadre de l'appel à projets du Fonds pour l'Arbre pour valider l'intégration d'un opérateur dans le programme.

d. Capacité d'accompagnement des opérateurs

Le réseau des opérateurs Afac-Agroforesteries mettant en œuvre le programme du Fonds pour l'Arbre, de par son ancrage historique dans les territoires positionnant les opérateurs comme référents fiables et identifiés sur la haie auprès des agriculteurs, et par sa couverture nationale, est opérationnel immédiatement et en capacité d'avoir un impact à l'échelle nationale.

Cette force de frappe et sa montée en puissance dans les prochaines années ont été évaluées à la demande du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation pour étudier la faisabilité de la mesure « Haies » du Plan de relance. L'enquête témoigne d'une réelle capacité à mettre en œuvre très rapidement une politique publique nationale avec une promesse de résultats. Cela a également mis en évidence la force d'une structuration en réseau avec une tête de réseau nationale pour centraliser les données et être en capacité d'apporter des chiffres et des références pour paramétrer, en amont, avec cohérence un programme d'une telle envergure.

RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE

BILAN SUR L'ANNÉE 2020

L'ensemble des répondants déclare avoir accompagné 2 754 agriculteurs dans une démarche de plantation de haie, soit une moyenne de 29 agriculteurs par structure.

L'ensemble des répondants déclare avoir accompagné 2 140 agriculteurs dans leur démarche de gestion durable des haies, soit une moyenne de 32 agriculteurs par structure.

PROJECTION SUR L'ANNÉE 2021-2022

84 structures déclarent être en capacité, dès cette première campagne de plantation 2021-2022 du plan de relance :

- **d'accompagner 4 000 agriculteurs dans leur projet de plantation de haies (en moyenne 300 ml/ exploitation agricole) dans toutes les régions de France ;**
- **d'organiser les chantiers pour planter 1,4 million de plants, soit 1 400 km de haies plantées, avec 30% de plants marqués Végétal local ;**
- **de mobiliser 5,43M€ de crédits du plan de relance**

66 structures déclarent être en en capacité d'accompagner les agriculteurs PSE dans la gestion durable de leurs haies dès cette première campagne de restauration des haies du plan de relance 2021-2022 :

- **2 000 agriculteurs accompagnés pour instaurer une gestion durable des haies (en moyenne 10km de haies/exploitation agricole) dans toutes les régions de France**
- **d'accompagner les agriculteurs dans la certification Label Haie garantissant la gestion durable de 20 000 km de haies,**
- **De mobiliser 4,56 M€ de crédits du plan de relance**

En commentaires, les répondants précisent que cette augmentation sera modulée en fonction des moyens déployés et de leur capacité à embaucher. Si l'on s'en tient à la moyenne du nombre d'agriculteurs accompagnés par ETP, une hausse d'activité de 15% correspondrait à la création de 28,2 nouveaux postes sur ces 96 structures.

De façon générale, la mobilisation et l'accompagnement des agriculteurs du territoire dans la plantation et dans la gestion de leurs haies nécessite les moyens suivants :

- **Un technicien (1 ETP) est en capacité d'accompagner les gestionnaires de haies dans plantation annuelle de 20km de haie en moyenne ;**
- **Un technicien (1 ETP) est en capacité d'accompagner un groupe de 30 agriculteurs dans la gestion et la valorisation durable de leur haie. Ce qui représente en moyenne 300 km de haies gérées durablement.**

e. Inscription dans une dynamique territoriale et partenariale

DÉFINITION DU TERRITOIRE D'ACTION POUR L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

La réussite de l'animation d'un projet territorial en faveur des haies passe par la définition d'un territoire d'action, objet de l'accompagnement technique. La définition de ce territoire d'action ne doit pas tomber dans l'écueil des approches par délimitation administratives (EPCI) ou par délimitation hydrographiques, ni dans celui d'un territoire trop grand induit par une approche de prestation de service auprès de gestionnaires de haies qui n'auront été vus que ponctuellement, sans suivi sur le temps long.

La délimitation d'un territoire d'action qui s'avère la plus opérante, est définie à travers une approche par groupes d'agriculteurs réunis et structurés autour d'actions communes (plantation, réseau arbre, …) ou de filières (bois de haie (bois-énergie, bois d'œuvre, litière plaquette, …), végétal local, produits agricoles, CUMA, GIEE, SCIC...)

Les agriculteurs sont les acteurs centraux autour desquels interviennent différentes structures d'accompagnement pour la réappropriation de l'arbre et de la haie. L'animation technique, réalisée par plusieurs structures territoriales aux entrées thématiques différentes (eau, filière bois-énergie, biodiversité, services agronomiques, …) s'ancre donc sur ce noyau d'agriculteurs. Les techniciens haie-bocage-agroforesterie jouent le rôle d'animateur du groupe, d'appui technique. Cette approche permet de stimuler la formation de groupe d'agriculteurs, de fédération, de coopération entre pairs. L'échelle du territoire d'action est donc à géométrie variable et se détermine par une cohérence d'actions et un réseau d'acteurs.

INSTALLATION D'UNE LOGIQUE DE COOPÉRATION INTER-STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT

Cette approche par groupes d'agriculteurs appelle l'intervention de différentes structures d'accompagnement avec des entrées spécifiques (approche filière, ou plantation d'agroforesterie, ou eau, …). Indirectement, l'intérêt est d'enclencher une logique de coopération inter-structures autour de ces agriculteurs. Cette posture contribue au partage de thématiques et aux synergies de compétences pour permettre aux structures de développer des stratégies territoriales multithématiques. Ces partenariats renforcent l'échelle locale et permettent d'aller négocier et définir des politiques publiques en faveur de la haie portées par plusieurs acteurs.

Cette coopération inter- structures conduit également à une logique de transfert de connaissances, avec un esprit de diffusion du savoir bocager et agroforestier et de partage des expertises entre les opérateurs d'un même territoire ou d'une même région. C'est un contexte favorable pour la montée en compétence progressive de nouvelles structures créées sur cette thématique ou de structure déjà installée souhaitant développer ce secteur d'activité sur la haie.

f. Mobilisation des financements sur la haie

UN MONTAGE FINANCIER COMPLEXE SUPPORTÉ PAR L'OPÉRATEUR

Parmi les actions inhérentes à l'animation territoriale d'un projet en faveur de la haie, la recherche de financements tant pour l'investissement que pour l'animation est une activité importante de la structure opératrice. Cette dernière émarge à plusieurs programmes régis par les acteurs publics territoriaux (Conseil Régional, Conseil départemental, Agence de l'eau, collectivité, …), nationaux (mesure « Haies » du Plan de relance), portés par les services déconcentrés de l'État (DRAAF) ou les Régions. Elle peut aussi émarger à des programmes régis par des acteurs privés, comme le Fonds pour l'Arbre. Ces programmes territoriaux sont ancrés dans la durée et les territoires et ont développé une réelle expérience en la matière.

Cependant, dans la quasi-totalité des régions, l'ensemble de ces programmes de financement pour la haie coexistent en parallèle de façon étanche, sans partage de connaissance, d'expertise, sans référentiel technique commun et sans articulation de leurs politiques de financement. Aussi, les opérateurs combinent ces différents programmes et assument seuls la complexité des montages administratifs et financiers.

L'ANIMATION PEU FINANCÉE PAR LES BAILLEURS PUBLICS, UN FREIN AU DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS

Aujourd'hui, cette combinaison de financements publics/privés sur la plantation de haies est déjà mise en œuvre sur toutes les régions grâce à l'ingénierie financière assurée par les opérateurs. Il n'y a donc pas de risque à ce que les actions du fonds ne se réalisent pas. Elles sont souvent annualisées. Le dispositif financier et les critères d'éligibilité varient d'une région à une autre.

Cependant, il existe aujourd'hui des freins à l'augmentation du nombre de plantations. Les organismes publics ne financent pratiquement pas d'animation et d'encadrement technique des plantations. Elles financent l'achat des plants principalement. Les structures opératrices n'ont donc pas les moyens de développer les postes nécessaires pour accompagner la plantation d'arbres supplémentaires.

JUSTE POSITIONNEMENT DE L'AIDE DU FONDS POUR L'ARBRE

Le programme porté par le Fonds pour l'Arbre coexiste avec d'autres programmes de plantation de haies régis par les acteurs publics. Ces acteurs publics mettent en place des programmes d'aide en apportant des subventions avec un taux d'aide allant de 50% à 80%. Les opérateurs répondant à ces programmes doivent apporter entre 50% et 20% d'autofinancement pour y émarger. L'aide privée apportée par le Fonds pour l'Arbre leur permet d'apporter cette part d'autofinancement. Le montant d'aide du Fonds, en moyenne 1,25€/arbre planté faisant l'objet de l'animation territoriale, a été calculé pour correspondre à 20% du coût total d'une action globale permettant la plantation de haie.

Par ailleurs, l'aide apportée par le Fonds pour l'Arbre soutient l'animation territoriale, à travers des postes et du temps salarié, et non l'investissement avec l'achat des plants, même si le montant de l'aide est calculé en fonction du nombre d'arbres plantés. Offrant une véritable souplesse pour chaque structure, elle permet de soutenir l'ingénierie territoriale pour mettre en œuvre un projet ambitieux de développement de la haie. Aussi, pour soutenir au mieux ces projets territoriaux, l'aide financière apportée par le Fonds pour l'Arbre, porte sur une grande diversité d'actions : mobilisation, sensibilisation, organisation de formations, mise en œuvre d'outils (PGDH, Label Haie), implication dans les filières (production de plants d'arbres et d'arbustes Végétal local, filière bois énergie, …), recherche de partenaires économiques, intégration de la haie dans les politiques publiques du territoire, montée en compétence (formation PGDH), … L'aide du Fonds pour l'Arbre intervient donc là où il manque des crédits publics, encore non positionnés sur ces thématiques.

OBJECTIFS DU FONDS POUR L'ARBRE D'ICI 2024

- renforcer le réseau de techniciens haie formés qui pourront continuer l'action d'accompagnement dans la durée ;
- permettre l'internalisation des compétences dans diverses structures qui veulent mener une action en faveur des haies sur leur territoire et une montée en compétences des technicien haie au sein de ces structures. C'est aussi soutenir celles qui sont déjà en place et qui peuvent accompagner la montée en compétence à l'échelle régionale et qui souffrent de la crise économique ;
- créer les leviers de pérennisation des actions ou des projets de plantation en inscrivant la haie dans une nouvelle économie territoriale.

4.

VÉGÉTAL LOCAL

Depuis 2015, le programme s'est naturellement associé à la démarche Végétal local car le réseau des acteurs de l'arbre et de la haie, que constituent notamment les opérateurs du programme, a besoin de plants de qualité pour la plantation de haies. Aussi, accompagner la dynamique de structuration des filières pour disposer du matériel nécessaire s'avère indispensable pour implanter de nouvelles haies résilientes au changement climatique et favorables à la biodiversité grâce à une génétique des plants d'arbres et d'arbustes diversifiée et locale.

Ci-contre :
Localisation des plants Végétal local plantés en 2020-2021

Carte interactive disponible en ligne sur le site du Fonds pour l'Arbre et de l'Afac-Agroforesteries

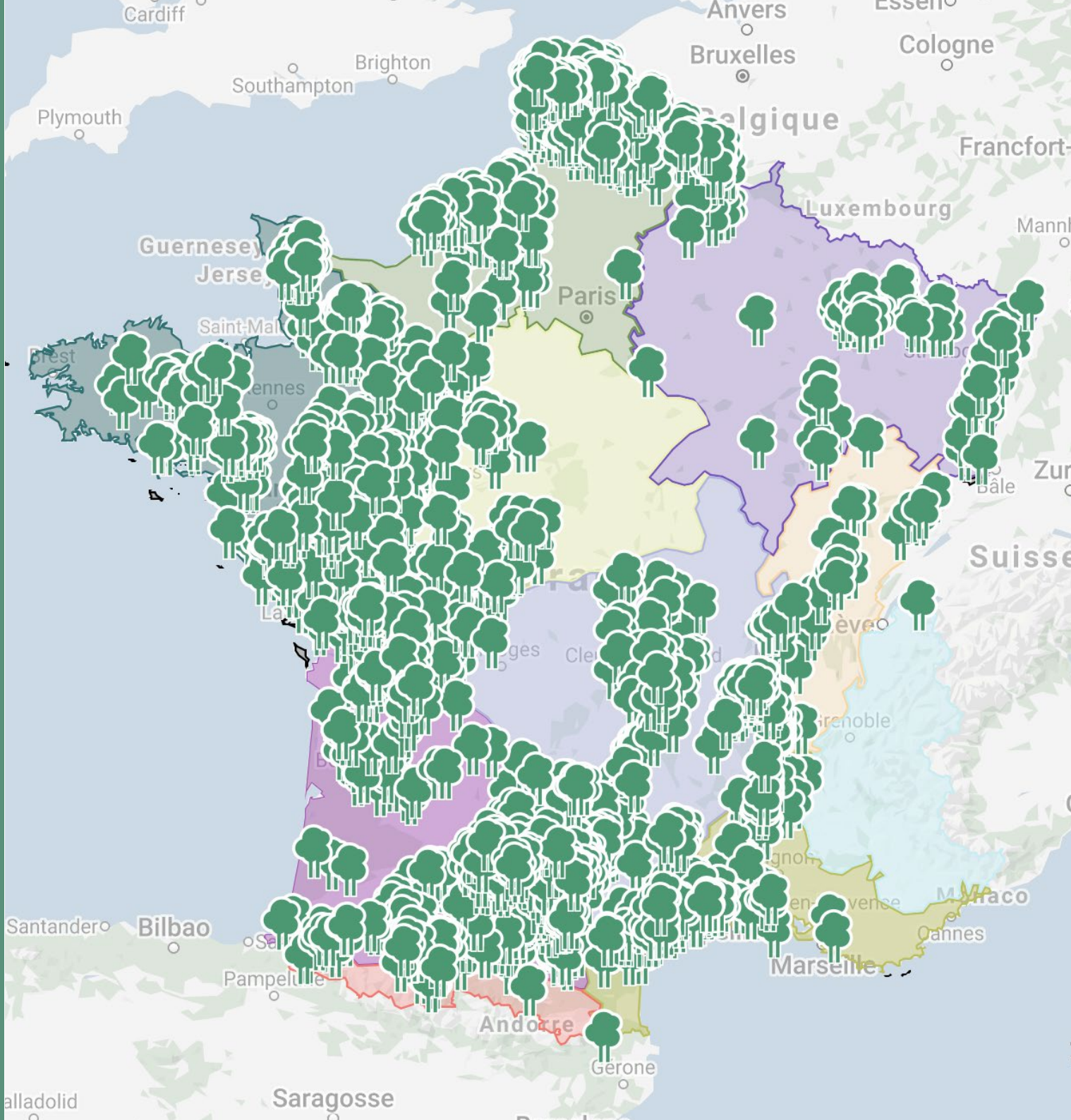

336 010

PLANTS VÉGÉTAL LOCAL EN 2020-2021

= 46 %

DE L'ENSEMBLE DES PLANTATIONS

23

PÉPINIÈRES IMPLIQUÉES

a. Un programme prescripteur de Végétal local pour tirer la filière

Soutien historique de la marque Végétal local via un taux d'intégration de plants Végétal local[1] qui est allé en s'accroissant jusqu'à se stabiliser à 50 %, le « Programme Plantons » sur 5 millions d'arbre plantés a servi de précurseur en définissant un « standard de qualité » autour de la prescription de Végétal local dans les programmes de plantation.

La prise en compte majeure de Végétal local dans le Programme a très nettement contribué à renouveler l'approche de la durabilité des programmes des plantation de haies, en soulignant la nécessité d'une approche globale de la durabilité des filières de plantation, qui intègre l'amont de la plantation et donc les filières de collecte de graines et de production de plants.

Depuis 2015, la bonification apportée aux plants Végétal local associée à une exigence progressive d'un taux de Végétal local dans les plantations de haies soutenues par le programme, se sont avérées être une combinaison gagnante pour développer la filière de production de plants d'arbres et d'arbustes. Le bilan pluri-annuel des programmations atteste d'une montée en puissance de l'utilisation du Végétal local poussée par le programme en passant d'un taux de 13% en 2015 à 46% en 2021.

Ce système d'aide intégrée à un programme de soutien s'est avéré indispensable pour faire démarrer la filière dans un secteur, celui de la haie en milieu rural, dépourvu de demandes par des prescripteurs publics, à travers des marchés publics de collectivités, ou encore de programmes régionaux de financement à la plantation de haies.

Progressivement, l'intégration du Végétal local dans les plantations s'est imposée comme un standard dans la qualité de l'action réalisée pour l'ensemble des opérateurs qui jusque-là n'étaient pas tous porteur de cette démarche. Le programme Plantons a donc permis d'installer la dynamique Végétal local dans le paysage national et a positionné les opérateurs comme des relais précurseurs pour étendre l'usage des arbres et arbustes Végétal local à leur territoire.

Ci-dessous :
Progression des plantations en Végétal local depuis 2015

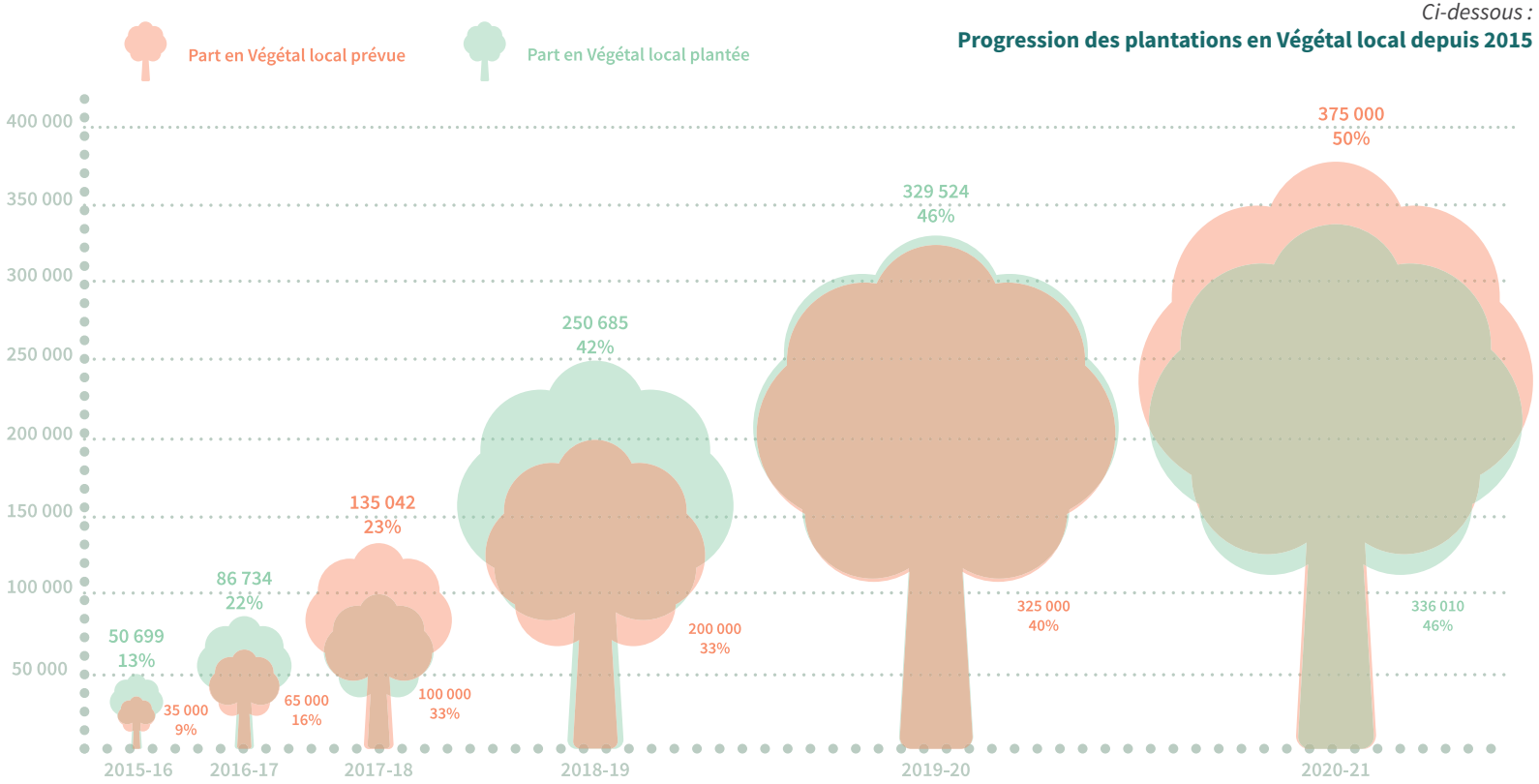

b. Pénurie de plants Végétal local

Malgré ce soutien, la filière n'arrive pas à répondre à la demande croissante en nombre de plants Végétal local et le taux de 50% de plants Végétal local a du mal à être atteint par de nombreux opérateurs.

Pour dépasser cet effet de seuil, des actions de développement de la filière aux échelles territoriales et régionales doivent être conduites pour structurer l'offre et stimuler la demande :

- initiatives permettant de renforcer l'offre : recherche de sites de récolte, collecte de graines, formation de collecteurs, animation d'un groupe de bénévoles (chantiers participatifs) pour la collecte de graines, mobilisation des pépinières, accompagnement à installation d'un pépiniériste, mise en place de contrats de culture de plants Végétal local avec des pépiniéristes. Ces initiatives peuvent être réalisées par le réseau des opérateurs du programme dans leur mission globale d'animation territoriale autour de la haie en lien avec d'autres acteurs du territoires investis dans la filière.

- initiatives permettant de renforcer la demande : promotion de la marque Végétal local auprès de prescripteurs concernés (apporter un soutien à l'inscription de la marque Végétal local dans les cahiers des charges d'appel d'offre de marché public des collectivités, …). Ces initiatives sont portées par les correspondants locaux de la marque Végétal local en lien avec le détenteur de la marque, l'OFB.,

[1] Dans le programme Plantons, les plants Végétal local bénéficient d'une aide supplémentaire de 0,22€. Le respect d'un taux d'intégration de plants marqués Végétal local est un des critères d'éligibilité au programme Plantons. Depuis l'appel à projet 2019-2020, ce taux d'intégration de plants Végétal local est fixé à 50%. (à titre de comparaison, dans la mesure « Plantons des haies » du Plan de relance, certaines régions comme la Normandie ont seulement exigé un taux d'intégration de 15% de plants avec une traçabilité Végétal local, ou MFR, ou « origine France »)

Ci-dessous :
Répartition des opérateurs selon leur taux de plantation en Végétal local

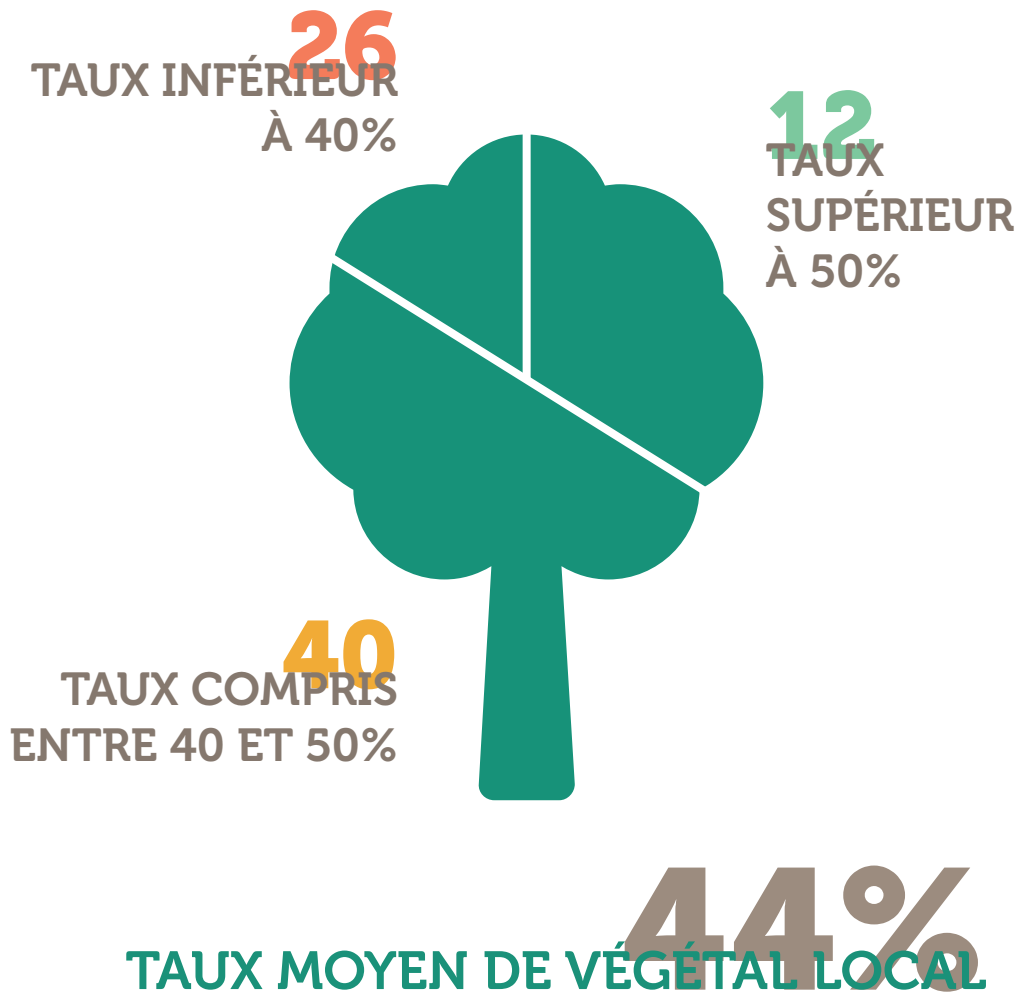

c. Initiatives permettant de renforcer l'offre

AUGMENTER LA PRODUCTION DE GRAINES VÉGÉTAL LOCAL

L'augmentation de la production de plants doit être corrélée avec l'augmentation de la fourniture de graines Végétal local. Cette dernière est dépendante de l'activité de collecte de graines d'arbres et d'arbustes, en sites naturels. Respectant le cahier des charges de la marque Végétal local (avoir une diversité de sites de collectes, taux de prélèvement de baies par individu, …), cette pratique permet d'augmenter la diversité génétique des graines qui produiront ensuite des plants très différents les uns des autres pour offrir une résilience possible aux aléas du changement climatique.

Les savoir-faire liés au métier de collecteur de graines ou de grainetier ont (presque) disparu ou sont détenus par quelques pépinières de manière confidentielle (secret professionnel). Même si l'activité de collecte s'est ouverte et professionnalisée avec le déploiement de la filière Végétal local depuis 2015, les connaissances liées à cette activité doivent encore se construire, se renforcer et se partager.

En effet, pour stabiliser cette activité, les collecteurs ont besoin de connaître et d'historiser les périodes de récoltes, variant en fonction des essences et des contexte pédoclimatiques, d'inventer et de partager les techniques de dépulpage et le nettoyage de graines, d'avoir un retour des pépiniéristes sur le taux de germination des lots de graines, …

Les résultats de collecte de graines sont très aléatoires car soumis aux aléas climatiques et à la réponse des végétaux. L'enregistrement dans la durée des résultats de collecte par territoire est crucial pour analyser, modéliser et planifier au mieux l'activité.

L'acquisition de ces savoirs pratiques, basés sur l'expérience et l'observation de terrain dans la durée, nécessite de croiser l'expertise de professionnels de différentes régions et de recueillir des données inédites. Ce travail a été réalisé en 2020 par l'Afac-Agroforesteries et ses correspondants locaux Végétal local. Il s'est concrétisé par une seconde édition enrichie du « guide technique de collecte et de mise en culture d'arbres et d'arbustes sauvages locaux » pour soutenir techniquement les futurs collecteurs ou pépiniéristes désireux de démarrer une activité de production.

> ***« Les graines Végétal local que nous avons envoyées à notre pépinière ont présenté un taux de germination variable. La disponibilité en plants pour l'année prochaine est incertaine. Par ailleurs, cette année certaines essences n'ont quasiment pas fructifié. Nous manquerons de cornouiller sanguin, de viorne lantane et cerisier Sainte Lucie principalement. »***
>
> ***Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine,***
>
> *Structure opératrice du programme «Plantons en France» depuis 2010 et collecteuse de graines pour la marque Végétal local*

Un autre outil a vu le jour en 2021 : Pépicollecte. Cette plateforme numérique est un outil de gestion de la production et des stocks de semences ligneusesd'origine sauvage et locale. Elle permet d'une part de faciliter la gestion de l'activité de collecte pour chaque structure collecteuse (gestion de lots de récolte, de mélange, gestion des sites de récolte, de la campagne de récolte, etc…) mais également de partager les données à l'échelle de chaque région afin d'équilibrer et de répartir l'effort de collecte entre tous les acteurs en fonction des stocks déjà disponibles par essences et de la demande. Ce logiciel est extrêmement structurant pour améliorer l'articulation de l'activité de collecte avec celle de la mise en culture des graines pour la production de plants par les pépiniéristes, et l'équilibre entre l'offre et la demande spécifique à chaque région.

Outiller de façon opérationnelle les récolteurs est une action clé pour une montée en puissance de la récolte de graines en lien avec les filières de production de végétaux d'origine sauvage et locale. **Celle-ci devra être d'autant plus forte**

que le changement climatique risque d'accentuer les impacts sur la fructification des végétaux support de la collecte et la levée de dormance des graines en pépinière, réduisant de fait la capacité de production de plants.

MOBILISER LES PÉPINIÉRISTES DANS LA PRODUCTION DE PLANTS VÉGÉTAL LOCAL

L'autre activité clé de la filière Végétal local est la mise en culture des graines collectées par les pépiniéristes. Aujourd'hui, la filière ligneuse manque de pépiniéristes engagés dans la productions de plants Végétal local. Les pépinières Végétal local, et en particulier les « naisseuses » qui font germer les graines et produisent des plants d'un à deux ans en pépinière, sont prises d'assaut par de nombreux acheteurs (collectivités, maitres d'œuvre, …). La demande étant trop forte par rapport à la production, les opérateurs du Fonds pour l'Arbre n'arrivent pas à se fournir en plants Végétal local à la hauteur de leur demande.

Cette pénurie de plants résulte du fait que la demande augmente fortement sans que les pépiniéristes n'aient pu anticiper à n+2 le besoin. Le renforcement de la filière territoriale à travers des partenariats entre pépinière et acheteurs locaux semble indispensable. Ceux-ci peuvent se concrétiser par la mise en place de contrat de culture permettant au pépiniériste de planifier sa production à l'avance tout en s'assurant de vendre ses stocks et à l'opérateur acheteur d'avoir la disponibilité en plants assurée plusieurs années à l'avance.

L'enquête menée auprès du réseau Afac-Agroforesteries pour le Plan de relance montre que 50% des structures du réseau Afac-Agroforesteries travaillent avec un ou des pépiniéristes qui ont la volonté de développer l'activité de productions de plants Végétal local dans leur pépinière. Les opérateurs du Fonds pour l'Arbre sont en capacité de renforcer leur partenariat auprès du réseau de pépinières locales françaises pour relocaliser la production de graines et de plants. En effet, la filière Végétal local pourra se développer très rapidement en s'appuyant sur les pépinières déjà existantes qui ont la capacité et la volonté d'augmenter la part de production de plants Végétal local par rapport à l'ensemble de leur production. L'aide apportée par le Fonds pour le développement de la filière en renforçant les partenariats entre opérateur et pépiniériste peut inciter cette conversion de la production de plants. Le réseau existant de pépinières françaises peut être conforté avec la création de nouvelles pépinières intégrant la production de plants végétal local, dans les territoires où aucune pépinière n'est installée.

> ***« Nous avons besoin de nouveaux collègues pépiniéristes. Il y a du travail pour tout le monde dans le secteur du bocage. En tant que professionnel, il y a un réel besoin d'opérer un changement d'échelle face à la forte demande que nous avons sur les plants d'essences bocagères et plus particulièrement sur les plants de la marque Végétal local. »***
>
> ***Étienne Levavasseur***
>
> *Directeur des Pépinières Levavasseur, bénéficiaires de la marque Végétal local*

EXEMPLE VERTUEUX : LA PÉPINIÈRE LACHAZE

La Pépinière Lachaze est une jeune pépinière qui s'est constituée en Auvergne avec une production 100% végétal local.

La demande en plants Végétal local étant de plus en plus importante, cette pépinière est passée en quelques années d'une production de 50 000 plants à une production de 200 000 plants.

Elle réalise elle-même la collecte de graines sur le territoire. C'est une économie entièrement relocalisée. La marque Végétal local a permis à cette pépinière de se différencier dans le marché et de grandir économiquement.

d. Un nouveau soutien aux filières Végétal local pour assurer la disponibilité des plants

Conscient de l'importance de développer l'activité de collecte de graines pour obtenir une production de plants à l'échelle de ses objectifs et de s'assurer de leur mise en production, le Fonds pour l'Arbre souhaite, pour sa prochaine programmation, soutenir plus fortement le développement de la filière.

Ainsi, un bonus supplémentaire sera apporté à chaque arbre Végétal local planté pour tout opérateur qui souhaite s'investir activement dans le déploiement de Végétal local dans son territoire. Ce nouveau soutien aura pour objectifs de :

- densifier le réseau de collecteurs de graines, en impliquant notamment les opérateurs du Fonds pour l'Arbre qui ne sont pas encore investis et en soutenant les initiatives déjà enclenchées. Il faut aider à ce que les structures qui plantent mettent aussi en place une activité de collecte.

- établir un l'état des lieux des besoins, des freins et des leviers, voir les essences qui manquent : compléter la palette et la diversité génétique, définir collectivement d'une feuille de route régionale pour déployer la filière, planifier la collecte en vue des besoins pour la plantation, …

- élargir la gamme d'espèces d'arbres et d'arbustes, avec un minimum 20 à 25 espèces par région d'origine,

- définir un programme d'actions régional pour structurer en réseau et déployer la filière Végétal local

- déployer le logiciel Pépicollecte (logiciel national des collecteurs de graines Végétal local, développé par l'Afac-Agroforesteries) et l'administration régionale de l'outil ;

- permettre les rencontres et les formations entre acteurs de la filière pour se coordonner (créer ces temps d'échanges pour organiser et structurer la collecte pour bien dimensionner la récolte, …) ;

- se rapprocher de son pépiniériste local pour l'accompagner à intégrer la production de plants Végétal local dans son activité (contrat de culture, …) ou accompagner la création de pépinières locales Végétal local ;

La diversification des aides apportées par le Fonds accompagne donc l'élargissement du champ d'action mené par les opérateurs pour qu'ils deviennent acteurs, et non plus seulement consommateurs, de la filière et s'assurent ainsi d'un approvisionnement en plants de qualité.

Ce soutien à l'activité de collecteurs de graines d'arbres et d'arbustes et à la structuration de l'activité en réseau et en région, permettra dès la saison 21-22 d'élargir une gamme diversifiée (minimum 20 à 25 espèces d'arbres et d'arbustes) par Région d'origine, d'augmenter les volumes de graines collectés et ainsi d'avoir un nombre suffisant de plants disponibles pour les 11 Régions d'origine pour la campagne de plantation 2022-2023.

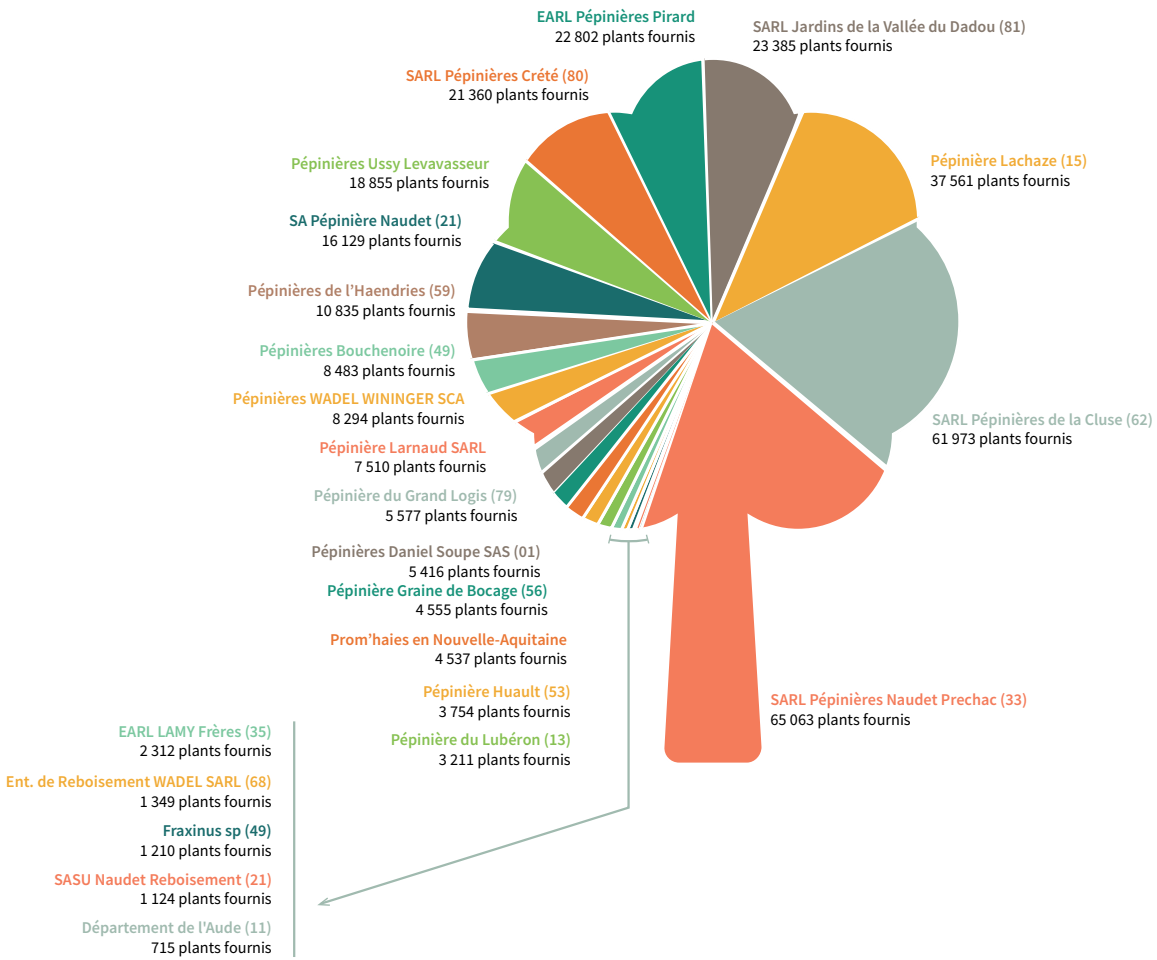

Carte :

Les acteurs de la filière ligneuse Végétal local

Régions d'origine

- Alpes
- Bassin Rhône-Saône et Jura
- Zone Nord-Est
- Massif Central
- Bassin parisien Nord
- Bassin parisien Sud
- Massif armoricain
- Pyrénées
- Zone Sud-Ouest
- Zone méditerranéenne
- Corse

Pépinières bénéficiaires de la marque Végétal local et approvisionnant le programme du Fonds pour l'Arbre

Fournisseurs non-bénéficiaires de la marque Végétal local mais commercialisant des plants Végétal local auprès des opérateurs du programme du Fonds pour l'Arbre

Autres acteurs bénéficiaires de la marque Végétal local (pépinières et récolteurs - filière ligneuse uniquement) n'approvisionnant pas le programme du Fonds pour l'Arbre

Nouveaux bénéficiaires de la marque

Page de gauche :

Répartition des pépinières selon la part de plants Végétal local founirs aux opérateurs du programme.
Quatre pépiniéristes approvisionnent plus de la moitié des plants Végétal local utilisés dans le cadre du programme.

5.

POLITIQUES PUBLIQUES NATIONALES

MESURE HAIES
DU PLAN DE RELANCE

PAC
PLACE DE LA HAIE DANS LE PSN

PSE
RÉMUNÉRER LA BONNE GESTION DES HAIES

a. Une mesure pour la plantation de haies dans le Plan de relance

Le 3 septembre 2020, le gouvernement français annonçait inscrire une mesure portant sur la haie dans le cadre du Plan de relance économique, dotée à hauteur de 50 millions d'euros. L'objectif de la mesure est de parvenir à la plantation de 7000 km de haies et d'alignements d'arbres intraparcellaires sur la période 2021-2024.

Marquant véritablement une étape dans l'histoire de la haie et du bocage, cette mesure se déploie aujourd'hui massivement dans les territoires et l'ensemble des opérateurs du Fonds pour l'Arbre et de l'Afac-Agroforesteries sont mobilisés pour accompagner les agriculteurs dans leur démarche de plantation.

L'inscription d'une mesure dédiée à la haie dans le plan de relance économique est un signal fort. Il signifie que les haies ne sont plus considérées uniquement à l'aune des enjeux environnementaux qu'elles représentent mais dans une perspective plus globale où les haies sont le support d'un triple développement territorial : à la fois agricole, environnemental et économique. Dès lors, il s'agit non pas d'opposer ces trois approches mais de chercher à les articuler. Il s'agit de faire de la transition écologique un moteur de l'économie et non pas un frein. La haie en donne une parfaite illustration.

Des milliers d'emplois sont en effet concernés directement ou indirectement par l'économie territoriale liée aux haies : les agriculteurs en tant que principaux gestionnaires, les conseillers agroforestiers qui accompagnent les agriculteurs dans la bonne gestion de leurs réseaux de haies, les collecteurs de graines et les pépiniéristes qui produisent les centaines de milliers de plants arbres et d'arbustes pour créer de nouvelles haies, les gestionnaires des collectivités qui s'appuient sur les services écosystémiques rendus par les haies ou qui s'approvisionnent en bois issus des haies pour se chauffer, les salariés des structures de distribution du bois bocager, les entreprises agroalimentaires valorisant l'engagement environnemental de leurs fournisseurs, etc.

TANDEM AFAC-AGROFORESTERIES - FONDS POUR L'ARBRE POUR ACCOMPAGNER LA DÉFINITION DE LA MESURE

Appuyant l'Afac-Agroforesteries dans sa mission d'appui à la définition de politiques publiques, le Fonds pour l'Arbre a contribué à la définition de la mesure « Haies » du Plan de relance. Il a apporté ses références nationales chiffrées concernant la capacité d'accompagnement de plantation de haies (ml haies plantées / agriculteurs / techniciens) et son expérience en terme de pilotage d'un programme national de soutien à la plantation de haies afin de construire une mesure calibrée et opérationnelle.

Ces retours d'expériences et bilans de politiques et d'actions de replantation des haies de ces vingt dernières années, apportés conjointement par l'Afac-Agroforesteries et le Fonds pour l'Arbre, ont fait l'objet d'une audience auprès des cabinets du Président de la République, du Premier ministre et du ministre de l'Agriculture et de l'alimentation le 3 novembre 2020 en vue de la définition de la mesure « Plantons des haies ! » du Plan de relance.

POSITIONNEMENT DU FONDS POUR L'ARBRE EN COMPLÉMENTARITÉ AVEC LE PLAN DE RELANCE

Les crédits d'Etat apportés par le plan de relance permettent aujourd'hui de soutenir financièrement et complètement à l'échelle nationale les actions plantation de haies. Orienté uniquement sur l'action de plantation, il ne permet par contre pas de mener une animation territoriale complète qui garantisse leur maintien en bon état avec une gestion durable et une valorisation économique associée. Souhaitant une complémentarité avec cette nouvelle politique publique inédite en terme de moyens apportés et d'échelle d'action, le Fonds pour l'Arbre a défini un mode de soutien permettant de soutenir l'animation et l'ingénierie territoriale autour de la haie qui soit diversifiée :

- accompagnement à la gestion durable des haies et à sa valorisation économique et sociale avec le Label Haie pour endiguer l'érosion des haies,
- développement de la filière de production de plants Végétal local pour faire face à la pénurie de plants engendré par le plants de relance (haie et forêt combiné),
- implication dans la structuration régionale d'un réseau d'acteurs de la haie à travers la création d'Afac Régionales

b. La politique agricole commune

De cet élan initié par le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation et parce qu'il est certain que les agriculteurs ne s'arrêteront pas là dans la réintégration de l'arbre au sein de leur système, il est, dès à présent, important de préparer « l'après-plan de relance », arrivant à échéance en 2023.

Le Gouvernement a aujourd'hui, la possibilité d'inscrire durablement une reconnaissance de la haie, de l'agroforesterie et des nombreux agriculteurs qui se seront engagés dans la mesure « haie » du Plan de relance, par les arbitrages qui seront faits pour la future PAC et le Plan Stratégique National. La PAC, déterminant pour longtemps le rapport entre les agriculteurs et leurs pratiques agricoles, est le levier dont la France dispose pour déployer massivement la restauration et la réimplantation des haies dans les exploitations agricoles françaises.

APPUI DU FONDS POUR L'ARBRE DANS LES NÉGOCIATIONS

C'est pourquoi le Fonds pour l'Arbre a soutenu les propositions techniques de l'Afac-Agroforesteries pour la future PAC en portant une Tribune, cosignée par les représentants des Fondations, entreprises et Marques mécènes du Fonds, et publiée dans Le Monde le 6 juin 2021, au moment des débats sur la future PAC à l'Assemblée Nationale. Parce qu'il en va d'une co-responsabilité d'inverser la tendance sans attendre, le collectif d'acteurs issus du secteur privé et réunis au sein du Fonds pour l'Arbre ont témoigné publiquement de l'importance capitale qu'il accorde aux arbitrages que fera le Gouvernement pour la haie et de l'agroforesterie dans cette nouvelle PAC. Cet affichage politique du Fonds pour l'Arbre est déterminant pour faire monter le sujet de la haie dans les médias et montrer que des acteurs du champs de l'entreprise et du privé se préoccupent de l'agriculture et de la haie afin d'aider l'Afac-Agroforesteries à peser dans les négociations.

Cette nouvelle PAC doit donner le signal et afficher aux yeux de la société la volonté des agriculteurs à s'impliquer dans le maintien de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique, la préservation de la ressource en eau, le maintien de paysages de qualité, … L'arbre et la haie, parce qu'ils répondent à l'ensemble de ces enjeux, peuvent incarner une nouvelle PAC environnementale. Et ce tout en apportant de réelles réponses techniques aux systèmes de production agricoles malmenés par l'aléa climatique.

Celle-ci doit aller plus loin, en donnant à la haie et l'arbre une place dans l'Ecorégime, le nouveau système de paiement visant à promouvoir la protection de l'environnement et du climat, qui sera financé par l'enveloppe des paiements directs des États membres (1er pilier de la PAC).

La présence de l'arbre est bénéfique à toute la société, et à ce titre les efforts que font les agriculteurs en vue de son déploiement et de son maintien doivent être soutenus collectivement. Or, pour que les bénéfices environnementaux liés aux arbres soient optimums, il faut d'une part que ces arbres soient en bon état écologique, et d'autre part qu'ils soient intégrés dans une maille territoriale arborée fonctionnelle. En d'autres termes, il faut beaucoup d'arbres, bien placés, et que ces arbres soient gérés durablement pour être en bonne santé.

Ainsi, la future PAC doit encourager les exploitations les plus vertueuses qui concourent à ces objectifs à travers une voie spécifique consacrée aux Infrastructures Agroécologiques dans l'Ecorégime, cumulable aux autres voies de l'Ecorégime (certification et pratiques agricoles), avec une reconnaissance d'un niveau moyen d'ambition.

c. Les Paiements pour services environnementaux expérimentaux (PSE)

Dans le cadre du Plan biodiversité, le Ministère de la transition écologique (MTE) a souhaité lancé une expérimentation à grande échelle pour tester de nouvelles manières d'apporter une aide publique aux agriculteurs en vue de la négociation de la nouvelle Politique agricole commune (PAC), à travers des « Paiements pour services environnementaux ». C'est une négociation historique, à l'heure où le changement climatique et l'effondrement de la biodiversité se présentent à nous de façon urgente.

Les PSE représentent un outil essentiel pour faire évoluer notre agriculture et intégrer durablement la haie dans les systèmes agricoles. En effet, ce dispositif constitue l'opportunité de rémunérer, pour la première fois, les multiples services écosystémiques rendus par la haie, au regard d'une société qui en attend des bénéfices. L'agriculteur reçoit une rémunération des pouvoirs publics en contrepartie d'assurer un bon état de la haie grâce à la bonne gestion des haies avec le Label Haie.

Ce dernier a été inscrit comme une obligation pour tout contrat PSE intégrant la haie et signé avec un agriculteur par la Commission européenne, pour s'assurer que les PSE rémunèrent des pratiques qui vont au-delà des exigences portant sur la haie (BCAE7, MAEC, …) financées par la PAC actuelle, évitant ainsi le risque de double financement régi par le cadre réglementaire de l'OMC.

DÉPLOIEMENT ARTICULÉ LABEL HAIE ET LE DISPOSITIF PSE EXPÉRIMENTAUX PORTÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE

Ce dispositif PSE ainsi articulé avec le Label Haie s'est avéré être une opportunité certaine pour un déploiement massif, à l'échelle nationale, du Label Haie. Grâce à ce dispositif, le déploiement du Label Haie progresse beaucoup plus vite que ce qui avait été imaginé dans un premier temps. En effet, les projections à 2024 vont être atteintes dès 2021-2022, en impliquant des régions qui n'étaient pas prévues initialement. Au total, 40 structures territoriales vont mettre en œuvre le Label Haie sur leurs territoires d'ici 2021-2022 dans le cadre des PSE.

Doté d'un budget de 150 millions d'euros, ce dispositif combiné offre un contexte idéal pour déployer une animation territoriale, avec un groupe d'agriculteurs sur la gestion durable des haies. En effet, il permet d'un côté d'apporter une rémunération à l'agriculteur pour les services rendus à travers la gestion durable de ces haies garantie par le Label Haie, lui donnant ainsi envie d'aller vers la haie et de changer ses pratiques. Et d'autre part, il apporte des financements pour l'animation technique auprès des agriculteurs sur la gestion durable des haies encadrée par le Label Haie qui jusque-là n'étaient pas financée. Ce volet d'animation territoriale dédié à la gestion des haies est pour la plupart des structures porteuses de PSE une toute nouvelle activité pour laquelle elle manque de méthode d'accompagnement et de connaissance fondamentales sur la gestion durable de haies. Le Label Haie joue pour cela un rôle crucial puisqu'il constitue à la fois un guide d'animation pour accompagner avec méthode un groupe d'agriculteurs dans l'amélioration de leurs pratiques, un vecteur de connaissance technique et scientifique sur la gestion des haies, un outil de communication positive sur la démarche et un moyen d'identifier une nouvelle activité, reconnu par les pouvoir publics, pour financer l'animation liée à cette thématique. Le transfert du Label Haie dans les territoires pour une prises en main par toutes les structures territoriales engagées dans le dispositif PSE constitue un véritable challenge, tant pour l'Afac-Agroforesteries qui en est le porteur que pour les structures locales qui le mettent en œuvre.

MODIFIER NOS MODES D'ACCOMPAGNEMENT ET D'AIDES AUX AGRICULTEURS

L'association du volet gestion de la haie associée au volet plantation dans un même dispositif d'aides apportées aux agriculteurs constitue une véritable révolution dans la manière de construire les politiques publiques agricoles et environnementales. En effet, le dispositif PSE est une nouvelle manière, efficace et durable, d'aider un projet de plantation de haie chez un agriculteur. Les PSE expérimentaux offrent l'occasion de complètement repenser les manières d'intervenir auprès des agriculteurs pour tester des nouvelles approches qui paraissent plus efficaces et promettent de réels résultats.

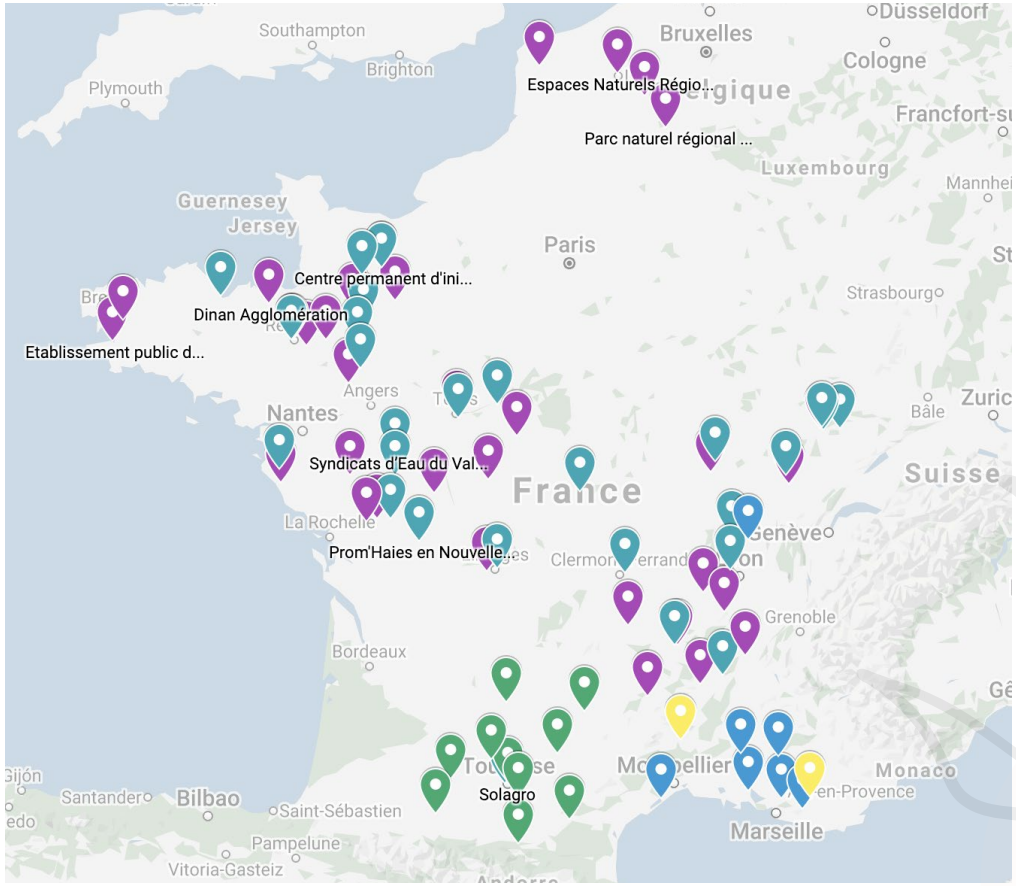

Ci-dessus :
Carte des 74 structures porteuses de projets PSE engagées dans le GT PSE Haie
Accessible en ligne par ici

REPRODUCTIBILITÉ DU DISPOSITIF PSE

L'expérimentation PSE est l'occasion inédite de démontrer la réussite d'un nouveau dispositif d'aide national portant sur la haie, qui replace l'agriculteur au cœur du dispositif. La construction d'un modèle PSE Haie commun et sa mise en œuvre par plus de 40 territoires PSE permettra de démontrer leur capacité à porter un niveau d'ambition élevé en faveur des haies grâce à la mise en œuvre d'un outil, le Label Haie. Cette expérimentation à échelle nationale mettra en évidence l'adaptabilité du dispositif PSE-Label Haie qui fonctionne dans des territoires très hétérogènes en termes de culture et de pratiques liées aux haies.

L'enjeu est de prouver par l'expérience que ce processus de changement des pratiques de gestion des haies est possible, et qu'un dispositif ambitieux, apportant des résultats, peut être mis en place à l'échelle nationale. Le bilan de cette expérimentation et l'étude d'extrapolation ont pour but de démontrer que ce dispositif PSE-Label Haie peut être reproduit dans le cadre de la nouvelle PAC ou sous forme de PSE privés avec des entreprises souhaitant s'engager dans la transition écologique et climatique des territoires ruraux.

Au-delà des politiques publiques et privées, les PSE doivent être considérés comme l'occasion de mettre en place une valorisation plus forte des productions (bois et services) de la haie. Ces PSE sont un investissement initial, en attendant que les filières et marchés économiques se structurent autour de la haie, pour prendre le relai.

LE FONDS POUR L'ARBRE EN COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

Le Fonds pour l'Arbre a la volonté de porter une politique nationale de la haie d'avant-garde qui soit le lieu d'expérimentation des politiques publiques de demain pour un développement de la haie ambitieux. Pour cela, le Fonds pour l'Arbre souhaite apporter dans sa prochaine programmation un soutien s'inscrivant en complémentarité avec des politiques publiques nationales innovantes, tel que le dispositif PSE expérimentaux. Apportant un co-financement privé aux structures porteuses de PSE intégrant la haie, l'aide du Fonds pour l'Arbre permettra de consolider le plan de financement nécessaire à l'animation territoriale dédiée au déploiement du Label Haie. S'articulant ainsi à un programme public, le Fonds pour l'Arbre s'engage efficacement, pour la pour la première fois et avec la garantie de résultats, dans le soutien aux actions de restauration des haies.

II - ÉCHELLE RÉGIONALE

1.

LA HAIE AU COEUR DES POLITIQUES PUBLIQUES RÉGIONALES

De nombreux conseils de régions portent des programmes d'actions en faveur des haies et de l'agroforesterie déterminantes pour les actions menées par les opérateurs de la région. Ces programmes régionaux sont fortement dotés financièrement et sont aux cœurs des politiques publiques régionales.

EN RÉGION BRETAGNE

C'est le cas, de l'ambitieux programme de la région Bretagne « Breizh Bocage » qui a mobilisé 20 millions d'euros depuis 12 ans pour soutenir la plantation de 5 000 km de haies dans une des régions les plus bocagères de France. Le programme Breizh Bocage est né du constat d'une disparition continue du bocage avec une perte de 1% du linéaire de haies chaque année en 12 ans, entre 1996 et 2008. Alerté par la gravité de la situation, l'État décide de mobiliser la Région pour construire un programme dédié à la plantation de haies, avec comme objectif principal de protéger l'eau en réponse à la crise bretonne des algues vertes. Pour financer son programme, la Région a ouvert un PDRH (programme de développement rural hexagonal) permettant de solliciter des crédits européens de type FEADER provenant du 2ème pilier de la PAC. Sur la programmation 2008-2014 de Breizh Bocage, 1,20 millions d'euros sont engagés, puis de nouveau 20 millions sur la programmation 2015-2020 de Breizh Bocage 2.

Prolongeant l'ambition historique du programme, le Président sortant de la Région Bretagne, Loïc Chesnay Gérard, affiche l'objectif d'atteindre 6 000 km d'ici 2022 et annonce les grands axes du nouveau programme Breizh Bocage 3 en cours de préparation, articulé autour des logiques de plantation, de gestion (Label Haie) et de valorisation (filière bois-énergie).

Chef de file région, la Bretagne concentre, à elle seule, via le FEADER, 65% de l'effort national de plantations de haies, soit 10M€. Via ses évaluations de programmes, elle sait réinventer des manières de soutenir efficacement l'action locale en faveur de la restauration et de la redensification du maillage bocager breton.

EN RÉGION PAYS DE LA LOIRE

En Pays de la Loire, la Région, inspirée par le programme voisin Breizh Bocage, a souhaité construire à son tour un « Liger Bocage ». Dans l'objectif d'établir un guichet unique, elle a engagé une dynamique fédérative pour mettre autour de la table tous les financeurs publics de la région (Draaf, Agence de l'eau, Conseils Départementaux) pour faciliter l'administration des dossiers pour les porteurs de projet. Mais cette réorganisation des bailleurs publics, sous l'égide de la Région, n'est pas évidente. Les Conseils Départementaux, qui portent historiquement l'aide au bocage, craignent une perte de légitimité et d'identification dans le portage d'un programme d'aide à la plantation. L'appel à projets intitulé « Liger Bocage et Agroforesterie » a tout de même été lancé en 2020 pour conforter le bocage ligérien et le gérer durablement.

EN RÉGION OCCITANIE

Plus récemment, la Région Occitanie a lancé un « Plan Arbre et Biodiversité » qui a permis de soutenir financièrement la plantation de 541 000 arbres depuis 2019 et affiche l'objectif de planter 231 000 arbres chaque année en Occitanie, soit l'équivalent de 231 km/haie par an. Ce programme s'appuie sur l'Afahc Occitanie pour l'accompagnement des communes, écoles, entreprises mais

aussi des agriculteurs dans la définition et la réalisation de leurs projets de plantation de haies et d'autres systèmes agroforestiers.

Ce programme régional prend de l'ampleur d'année en année avec une augmentation du taux de financement et une suppression du plafond en demande de subvention. Par exemple, en Haute Garonne, AP31 a doublé le linéaire de haies planté en passant de 34 km à 60 km par an entre 2019 et 2020. La réélection de la Présidente de Région, Carole Delga, qui porte le Plan Arbre et en a fait un axe fort de sa campagne, promet un grand développement du programme sur l'année 2021-2022.

EN RÉGION NORMANDIE

En Normandie, la préservation des haies normandes est affichée comme l'une des principales priorités d'action dans la Campagne d'Hervé Morin, Président réélu de la Région Normandie. Avec près de 130 000 km de haies, la Normandie fait partie des régions de France aux linéaires de haies les plus importants, pourtant en voie de disparition. Les haies sont par ailleurs l'ADN du bocage normand et un élément de différenciation des parcelles.

Pour donner une cohérence globale et une visibilité à long terme du soutien qu'elle apporte à plusieurs actions en faveur de la préservation bocagère, dont le déploiement du Label Haie, la Région s'engage à porter une politique régionale de préservation des haies bocagères et à bâtir un « Grand programme de préservation des haies normandes » solide.

Comme le montrent ces quatre exemples de politiques régionales, la haie, le bocage et l'agroforesterie se sont inscrits dans les Campagnes électorales de nombreux candidats à la présidence des Régions qui affichent des objectifs ambitieux en prolongement des ambitions de programmes antérieurs ou en lançant de nouveaux programmes dédiés.

La transformation de la haie en un objet politique et la capacité à mobiliser et centraliser des crédits importants, tant européens que territoriaux, fait que les Régions s'imposent comme les organismes publics incontournables pour le développement de la haie avec une véritable force de frappe.

- Si les promesses sont palpables, plusieurs enjeux persistent pour les prochaines années :

- embarquer les autres Régions plus timides sur le portage d'une politiques publique dédiée à la haie et l'arbre champêtre en s'appuyant sur ces régions motrices et en créant des alliances inter-régionales ;

- augmenter le niveau d'ambition des politiques régionales dédiées déjà en place

- accompagner la définition des politiques publiques ambitieuses en faveur l'arbre à travers une logique de co-construction s'appuyant sur l'expertise technique des opérateurs de terrain pour la construction de programme qui soient toujours en adéquation avec les enjeux de terrain sur la haie ;

- faire évoluer les programmes régionaux pour diversifier les actions en faveur des haies, en intégrant particulièrement la gestion des haies comme une priorité et intégrer les outils métiers développés (PGDH, Label Haie, Végétal local) comme des outils d'application fiables de ces politiques publiques régionales.

ÉCUEILS DES CADRES DES PROGRAMMES PUBLICS

- Une avance de trésorerie souvent très importante (parfois un délai de 2 ans pour percevoir le solde) et difficilement supportable pour des petites structures.

- Dans certaines régions, les collectivités étant les seules éligibles aux programmes publics, il est impossible pour une partie des opérateurs (associations, etc.) de prétendre aux aides. Ces structures se retrouvent cantonnées dans un rôle de prestation d'accompagnement à la plantation pour les collectivités ou les agriculteurs accompagnés.

- Les dossiers de demande de subventions à constituer manquent de souplesse. Le niveau de définition des projets de plantation attendus (avoir le linéaire de haies déjà déterminé, le nom du planteur, …) est trop précis par rapport au calendrier de mobilisation et d'animation des porteurs de projets.

2.

LES AFAC RÉGIONALES

Si les promesses sont palpables à travers les programmes régionaux portés par les Conseils régionaux, plusieurs enjeux persistent pour les prochaines années :

- *embarquer les autres Régions plus timides sur le portage d'une politiques publique dédiée à la haie et l'arbre champêtre en s'appuyant sur ces régions motrices et en créant des alliances inter-régionales ;*
- *augmenter le niveau d'ambition des politiques régionales dédiées déjà en place ;*
- *accompagner la définition des politiques publiques ambitieuses en faveur l'arbre à travers une logique de co-construction s'appuyant sur l'expertise technique des opérateurs de terrain pour la construction de programme qui soient toujours en adéquation avec les enjeux de terrain sur la haie ;*
- *faire évoluer les programmes régionaux pour diversifier les actions en faveur des haies, en intégrant particulièrement la gestion des haies comme une priorité et intégrer les outils métiers développés (PGDH, Label Haie, Végétal local) comme des outils d'application fiables de ces politiques publiques régionales.*

a. La régionalisation du réseau Afac : un échelon indispensable à créer

POUR CONSTRUIRE DES POLITIQUES RÉGIONALES FORTES ET COHÉRENTES EN FAVEUR DE LA HAIE

Le 7 août 2015, la loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale de la République entraine un élargissement de la maille territoriale. La structuration régionale parait alors incontournable pour se doter d'un réseau avec une taille critique lui permettant d'exercer, à l'échelle la plus pertinente, les fonctions stratégiques qui lui sont confiées. L'échelle régionale apparait depuis ces quelques dernières années comme l'échelle la plus stratégique pour déployer des actions en faveur des haies. En effet, les Régions capables de mobiliser des crédits très conséquents et se saisissant de la haie comme objet de politique publique transversale et concrète deviennent un acteur incontournable à mobiliser pour porter et déployer des actions en faveur des haies. Ces dernières, proches des territoires peuvent configurer des programmes d'actions proches des enjeux de terrain et adaptés aux problématiques locales.

Pour les mobiliser, être force de proposition et co-construire une politique publique régionale en faveur des haies, la création d'une nouvelle entité régionale représentant la diversité des acteurs de la haie de la région s'avère indispensable. Reconnaissant l'importance d'être au plus proche des partenaires et des exécutifs en régions, pour pouvoir mener des actions coordonnées au profit de l'arbre hors forêt, la structuration régionale du réseau Afac-Agroforesteries renforce et complète les actions portées par l'Afac-Agroforesteries nationale. Cette structuration régionale se concrétise par la création d'Afac régionales dans toutes les régions de France, sur la base d'un socle de valeurs et de projets commun.

Le rôle des ces Afac Régionales est d'être un interlocuteur à triple sens pour :

- fédérer les acteurs qui travaillent en Région sur cette question en faisant remonter les projets, ce qui fonctionne ou pas, et apporter son expertise technique pour la construction des politiques, servir de guichet conseil.
- être un interlocuteur identifié, porte-voix des acteurs de terrain pour les financeurs et la gouvernance régionale
- faire l'interface avec l'échelle nationale :

» Participation aux échanges inter régionaux

» Participation à la réalisation de

projets nationaux : Label Haie, Géoplateforme,...

» Croisement des échelles et des territoires. Laboratoire de réflexions sur les politiques publiques. Échange d'expériences, infuser dans des territoires peu actifs.

» Participation aux Copil des politiques nationales (Plan de développement de l'agroforesterie porté par le MAA, …).

Les Afac régionales peuvent aussi impulser la création de gouvernance multi-acteurs : Région, Départements, Agence de l'eau, ADEME, représentants des collectivités locales, Afac Régionales, autres réseaux partenaires, financeurs privés.

La gouvernance multi-acteurs permet la co-construction d'une politique publique qui permet l'efficacité, le dialogue et d'éviter les écueils que nous avons connu jusqu'à maintenant sur la haie, avec des politiques sectorielles portées de façon étanche par différents organismes publics. La création d'Afac Régionales permettra d'enclencher une dynamique de rapprochement des acteurs autour d'un projet commun régional, avec une gouvernance partagée.

Les Afac Régionales ont donc un rôle crucial pour négocier et mobiliser des moyens financiers indispensables et se doter de politiques publiques régionales ambitieuses pour changer d'échelle d'action pour les haies.

POUR UNE ARTICULATION ENTRE L'ÉCHELLE TERRITORIALE ET NATIONALE

La recherche de complémentarité et de cohérence entre les politiques nationales et régionales de l'arbre et la haie s'avère indispensable. Chacune de ces échelles d'action publique a sa pertinence en termes de programmes de développement, de dispositifs financiers, de projets, de mobilisation des acteurs. Les politiques publiques nationales, comme par exemple la mesure « haie » du plan de relance, s'appuient sur des organes régionaux (DRAAF et DDT) pour se décliner dans les territoires. Pour la phase d'adaptation régionale, les Afac Régionales ont un rôle important de configuration et d'ajustement des cadres nationaux pour une application opérationnelle auprès de ces services déconcentrés de l'État. La structuration en réseau inter-régional en lien avec la tête de réseau nationale (l'Afac-Agroforesteries) permet de suivre au plus près, avec réactivité et une vision de l'ensemble des régions, l'application de ces politiques nationales pour faire remonter rapidement les problèmes rencontrés ou les réussites constatées. Cette capacité d'allers-retours entre échelles et de synthèse nationale des cas régionaux est un atout certain pour accompagner la définition et la mise en œuvre, souple et ajustée, de grands programmes d'action en faveur des haies.

Par ailleurs, l'échelon régional s'avère une échelle très pertinente pour faciliter toutes les relations de proximité indispensables à la vie d'un réseau professionnel. Au sein des grandes régions, le rapprochement géographique permet plus facilement d'impulser des temps de regroupement (concertation échange, partage) entre les opérateurs, d'y favoriser les échanges techniques et l'expérimentation ou de tisser des liens de coopération avec les organismes de la recherche, du développement et de l'enseignement agricole de la région considérée. Les Afac régionales sont un échelon indispensable pour donner une assise territoriale au Fonds et assureront un lien de proximité avec les opérateurs de terrain.

b. Le « coup de pouce pour les Afac Régionales » apporté par le Fonds pour l'Arbre

Dans ce contexte de forte régionalisation, le Fonds pour l'Arbre a choisi de soutenir le développement de l'échelle régionale, dans une volonté d'accompagner le changement d'échelle de son programme en assurant son articulation avec des programmes d'actions régionaux cohérents et fortement dotés financièrement.

Le soutien financier apporté par le Fonds pour l'Arbre est apporté aux Afac Régionales constituées afin de pouvoir recruter un salarié et assurer un poste d'animation au sein de la structure.

Ainsi, au vu du budget obtenu pour la saison 2020-2021, une première enveloppe de 19 521€, correspondant à 2% du budget global du programme, a donc été destinée à soutenir la création de postes dans les Afac Régionales.

L'attribution de l'aide a été conditionnée :

- Au développement du projet Régional en lien avec l'Afac Nationale et les autres Afac régionales et à l'articulation avec le Fonds pour l'Arbre
- A la participation élaboration du cahier des charges de l'outil de reporting des plantations
- Au portage et déploiement des outils nationaux : développement filière Végétal local, Label Haie, PGDH

Étant donné qu'en 2020, seules deux Afac régionales étaient constituées, seules les candidatures de l'Afahc Occitanie et l'Afac Pays de la Loire ont été retenues. L'aide apportée à chacune de ces structures a permis la mobilisation de crédits régionaux (OFB, Régions) pour constituer un budget nécessaire, et l'embauche d'un salarié à temps plein pour la coordination des actions menées par ces Afac Régionales.

Cette aide sera reconduite pour la programmation prochaine afin de soutenir la stabilisation du budget nécessaire au maintien du poste.

Carte :
État de la structuration régionale de l'Afac-Agroforesteries en 2021

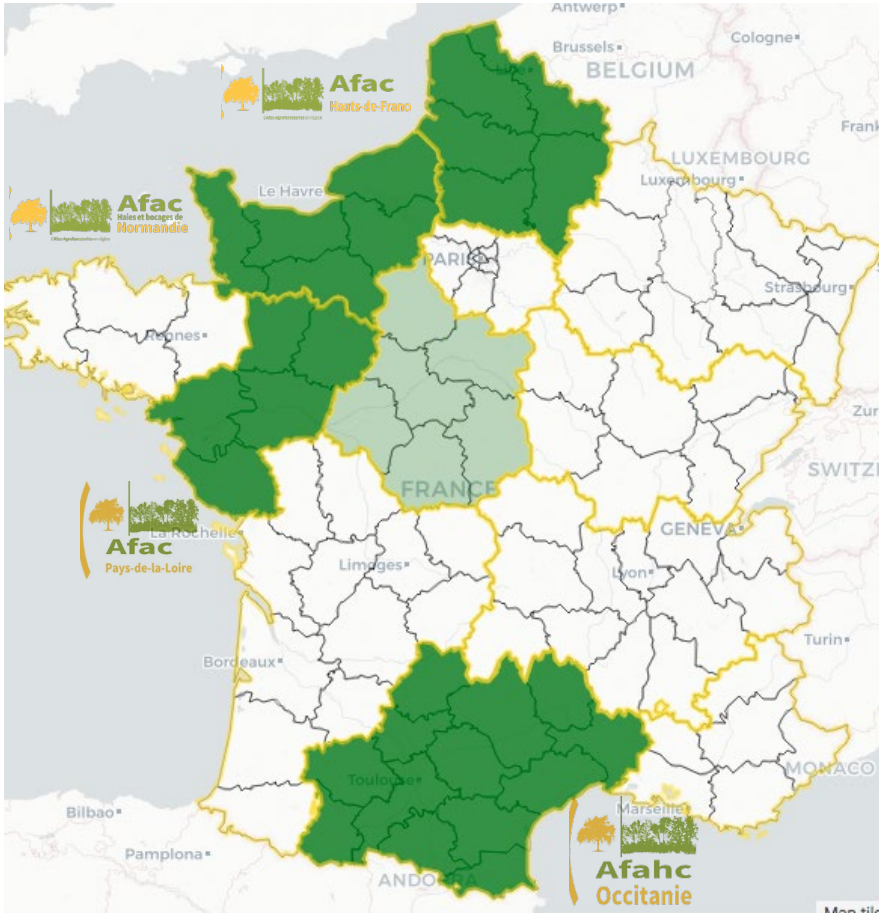

Associations régionales constituées **Associations régionales en cours de constitution**

RÉGIONS	Auvergne-Rhône-Alpes	Bourgogne-Franche-Comté	Bretagne	Centre-Val de Loire	Grand Est	Hauts-de-France	Île-de-France	La Réunion	Normandie	Nouvelle-Aquitaine	Occitanie	Pays de la Loire	Provence-Alpes-Côte d'Azur	TOTAL
NOMBRE D'OPÉRATEURS ENGAGÉS	10	3	3	6	7	8	1	1	7	10	11	16	1	84*
NOMBRE DE GESTIONNAIRES /PLANTEURS ACCOMPAGNÉS	152	20	60	49	76	308	1	1	210	217	470	302	10	1 876
OBJECTIF PRINCIPAL DE PLANTATION	48%	30%	27%	36%	45%	44%	100%	100%	40%	27%	38%	23%	50%	Biodiversité Protection des parcelles
NOMBRE D'ARBRES PLANTÉS	64 020	6 666	20 586	31 233	51 478	110 392	3 007	500	67 609	122 261	142 420	107 957	2 443	107 957
DENSITÉ DE HAIES PLANTÉES EN ML / HA SAU	0,022	0,003	0,013	0,014	0,017	0,051	0,005	0,012	0,034	0,031	0,045	0,051	0,004	0,027
TAUX DE VÉGÉTAL LOCAL	47%	58%	23%	35%	37%	71%	46%	0%	40%	42%	46%	40%	6%	46%
TOP 3 DES ESSENCES LES PLUS PLANTÉES	Cornouiller sanguin Érable champêtre Noisetier	Charme Noisetier Troène commun	Charme Châtaignier Noisetier	Cornouiller sanguin Troène commun Fusain d'Europe	Cornouiller sanguin Troène commun Viorne lantane	Charme Érable champêtre Troène commun	Chêne rouvre Noisetier Charme	Bois de reinette Bois de Juda Bois de demoiselle	Charme Noisetier Érable champêtre	Cornouiller sanguin Prunellier Troène commun	Cornouiller sanguin Prunellier Troène commun	Érable champêtre Charme Cornouiller sanguin	Laurier-tin Laurier sauce Noisetier	Cornouiller sanguin Charme Troène commun

* : total de 84 pour 78 opérateurs différents avec certains réalisant des interventions sur plusieurs régions

III - ÉCHELLE TERRITORIALE : RETOUR SUR LA TOURNÉE GESTION

21 juin

Bretagne
- Côtes d'Armor
Le Fros, 22250 Plumaugat

Agriculteur

Jonathan ROULIN

Opérateurs d'accueil

David ROLLAND
Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes d'Armor (FDC22)

Guillaume MASSE
Dinan Agglomération

“ DINAN AGGLOMÉRATION, UN TERRAIN BOCAGER DYNAMIQUE

Dinan Agglomération est une collectivité très dynamique de Bretagne pour améliorer le bocage sur son territoire. Avec près de 400 km plantés en 10 ans dans le cadre de Breizh Bocage. Sur la période 2020-2021, elle assure la maîtrise d'ouvrage de 57 km de plantations.

Dinan Agglomération est également très investie sur la question de la valorisation des haies. Dans ce cadre, une étude du gisement bois énergie a été réalisée en 2020 sur le territoire et la structuration (juridique, économique et financière) de la filière bois énergie sur son territoire fait actuellement l'objet de travaux.

La collectivité travaille également sur la mise en place du label Haie sur son territoire. C'est dans ce cadre que j'accompagne les agriculteurs, tel que Jonathan, dans les démarches autour de haies : de la plantation à l'accompagnement à l'entrée dans le Label Haie. Nous avons engagé une collaboration avec la Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes d'Armor (FDC22). L'apport en connaissance sur la biodiversité des haies par David Rolland, technicien bocage de la FDC 22 est essentiel dans cette animation au pied des haies. Le croisement de nos approches est vraiment efficace pour

convaincre les agriculteurs à changer leur pratique de gestion des haies. Le soutien que le Fonds pour l'Arbre pourra apporter au déploiement du Label Haie est crucial pour notre territoire.

Guillaume Masse

Chargé de mission - Dinan Agglomération

PORTRAIT D'UN JEUNE AGRICULTEUR

Je me suis installé dans la ferme de mes parents que j'ai reconfigurée pour avoir un parcellaire de 70 hectares d'un seul tenant. Le foncier, c'est la clé pour développer un système à l'herbe cohérent. Le pâturage et la circulation de mes 55 vaches autour de la salle de traite est facilité par un maillage bocager bien organisé. Celui-ci améliore la répartition des vaches sur la parcelle pour éviter le piétinement. Orientées nord/sud, les haies procurent de l'ombrage sans pénaliser les cultures. Elles atténuent les effets de la chaleur sur l'herbe qui ne pousse plus au-delà de 25C°. Dans les parcelles entourées de haies, je peux gagner un mois de croissance d'herbe supplémentaire car les arbres aux racines profondes font remonter l'eau la nuit.

Ma ferme constitue une poche bocagère dense, avec une densité de haie de 160 ml/hectare dans le paysage agricole très ouvert de la Rance dont la densité de haies moyenne est de 62ml/hectare. Mes parents et moi maintenant, nous avons toujours eu la volonté ed conserver un patrimoine bocager important et le renforcer avec des plantations. Pas encore toutes mâtures, je compte prochainement valoriser les haies en copeau de bois en remplacement de la paille.

Jonathan Roulin

Éleveur

5 juillet

Pays de la Loire - Mayenne

Gorron

Agriculteur

Jean-Paul GAHERY

Opérateur d'accueil

Emmanuel LELIÈVRE

SCIC Mayenne Bois Energie

PORTRAIT D'UN AGRICULTEUR – GESTIONNAIRE DE HAIES

VERS UNE AUTONOMIE DE LA FERME AVEC LA VALORISATION DES HAIES

Je suis en élevage laitier conventionnel. J'ai 30 hectares de maïs ensilage, 33 hectares de prairie et 3,5 hectares d'orge à une centaine d'euros la tonne. Je sors mes bêtes de février à novembre, 4 heures par jour. Aujourd'hui, je me pose la question de la reprise de ma ferme, comme un tiers des agriculteurs français qui vont partir à la retraite d'ici 10 ans.

Comme je ne produis pas de céréales, je suis obligé d'acheter de la paille qui vient du Loir-et-Cher. Au total, 6 camions de 28 tonnes, à environ 130 euros la tonne. Cela me coûte entre 15 000 et 18 000€ par an. Je pourrais valoriser le bois issu de mes haies pour remplacer la paille et faire de fortes économies de l'ordre de 2 240€ par an.

CHANGER DE REGARD SUR LA HAIE

J'ai des haies sur mon exploitation et j'y ai toujours fait mon bois pour le chauffage. Au début on ne sait pas regarder une haie. Elle gêne. Puis le travail sur le Label Haie permet de se faire l'œil, de la regarder vraiment, de changer sa perception sur cet élément. C'est l'intérêt qui change.

LE POIDS DU REGARD DU VOISIN

Il y a une vraie crainte du regard des autres sur la gestion de la haie : « que vont penser mes voisins agriculteurs si je laisse ma haie s'enfricher ? ». Beaucoup de haies sont en interparcellaire, c'est-à-dire, entre deux parcelles d'agriculteurs différents. Avec le Label Haie, on rentre en médiation avec le voisin pour lui expliquer sa démarche et lui demander d'arrêter de passer l'épareuse sur sa haie. Bien souvent, il y a une gestion latérale qui s'installe, liée aux outils mécaniques, qui nous a fait oublier que la haie appartient bien à l'un des deux agriculteurs qui en a la pleine responsabilité de gestion. On a perdu l'habitude de la haie, jusqu'à la propriété.

Jean-Paul Gahery

Agriculteur, Vice-Président du SENOM, vice président de la communauté de communes en charge de l'environnement

UNE ANIMATION TERRITORIALE AUTOUR DES HAIES

Moi, ça fait 18 ans que je travaille sur ce bassin versant. Avant, celui qui faisait de la prairie, c'est celui qui ne savait pas faire de la culture. Depuis 3—4 ans, cela a bien changé. Gérer une prairie c'est très technique avec le système à l'herbe du pâturage tournant dynamique. Et petit à petit, la culture de maïs diminue. Aujourd'hui, je travaille avec un groupe d'une vingtaine d'agriculteurs qui font de la pose de clôture pour mettre en défend leur haie et qui ont des réflexions sur l'échange parcellaire pour améliorer leur système de pâturage tournant.

Tout ce changement est parti d'un agriculteur qui a rencontré un technicien spécialisé sur la pâture. Puis avec la dynamique de groupe, une réunion a suffi pour faire une émulation collective, pour regarder au-dessus de leur haie. Et les pratiques ont commencé à changer.

Valérie Cornu

Technicienne au Syndicat de bassin versant de l'Ouest Mayennais (SENOM)

L'ENGAGEMENT D'UN ÉLU EN FAVEUR DES HAIES

La Commune de Gorron est une petite commune de 1 432 hectares et 2 665 habitants, qui compte 7-8 agriculteurs contre 20 agriculteurs avant. Nous avons lancé la réflexion d'avoir une chaufferie à bois déchiqueté depuis longtemps. D'abord, nous voulions chauffer la piscine. Puis très vite l'ambition a augmenté et nous chauffons désormais la piscine, la gendarmerie, l'école, la maison de santé, la poste, la salle omnisport, le collège public … tous les équipements publics que nous pouvons. L'investissement au départ pour mettre en place le réseau de chaleur est plus onéreux que l'installation électrique mais en termes de consommation quotidienne, cela nous revient à moins cher. Il y a une réelle réduction des charges de fonctionnement. C'est une économie de 25% par rapport au fuel. (1 t de bois plaquette = 3500 Kwatt, nous consommons 500t/an soit 1 millions 750 kwatt). L'origine du bois est pour nous un point central. Notre ambition c'est de quitter les énergies fossiles. Nous collaborons avec la SCIC Mayenne Bois Énergie pour nous approvisionner en biomasse locale avec les agriculteurs qui ont une gestion durable de leurs haies.

Jean-Marc Allain

Maire de Gorron - Vice-Président de la communauté de communes du Bocage Mayennais - Conseiller départemental - Président du SENOM

LE LABEL HAIE, UNE NOUVELLE MANIÈRE DE FAIRE ÉVOLUER LES PRATIQUES

La SCIC Mayenne Bois Énergie accompagne deux porteurs de projet PSE (La Colmont et l'Oudon) sur le volet haie des PSE. Nous avons réalisé des pré-audits collectifs avec des groupes d'agriculteurs qui ont montré leur capacité d'entrer facilement dans le Label Haie. Pour la quasi-totalité des agriculteurs, c'était la première fois qu'ils entendaient parler du Label Haie. On n'est pas là pour juger mais pour observer les bonnes et les mauvaises pratiques. C'est très important. On travaille bien souvent par habitude. Il faut savoir se remettre en question, comprendre pourquoi c'est une bêtise.

Nous avons donc lancé un appel aux agriculteurs pour les informer du dispositif. 14 agriculteurs se sont engagés dans ce deuxième cercle. Au total 26 agriculteurs sont engagés dans notre groupe PSE. Dans ce groupe :

-¼ viennent par curiosité
-¼ sont réticents
- ¼ sont très intéressés
- ¼ sont intéressés

Au début de la journée, on sent les freins et à la fin de la journée, on voit que tout le monde peut y aller. Pour ceux qui n'iront pas, on a quand même semé des graines.

Nous allons accompagner les collectivités à la création d'OCG, et pour qu'à terme elles deviennent autonomes dans l'animation du Label Haie. Le SENOM a fait le choix de ne développer qu'un PSE sur la haie pour gagner en efficacité d'action et en résultat obtenu.

Emmanuel Lelièvre

Président de la SCIC Mayenne Bois Energie

6 juillet

Centre-Val-de-Loire - Indre

Brenne

Agriculteurs

Jean-Félix BILLARD
Sébastien GATEFAIT

Opérateur d'accueil

Joséphine BOUVARD
Parc naturel régional de la Brenne

“ ACCOMPAGNER LA GESTION DURABLE DES HAIES AVEC LE LABEL HAIE, UNE NOUVELLE MISSION DU PARC

Le Parc naturel régional de la Brenne s'engage depuis de nombreuses années dans des actions en faveur de la plantation de haies auprès des collectivités et agriculteurs de son territoire. Nous avons été lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt pour la mise en place des Paiements pour Services Environnementaux, portés par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Nous avons décidé d'orienter ce dispositif sur la thématique de la haie afin de développer un projet beaucoup plus ambitieux et global autour du bocage. Cela passera par la mise en place du Label Haie auprès des agriculteurs intéressés.

C'est pour nous une formidable occasion de monter en compétence sur l'accompagnement des agriculteurs à la gestion durable de leurs haies. Nos actions ont surtout porté jusque-là sur la plantation de haies. Nos savoirs et notre expertise doivent aujourd'hui s'élargir à la gestion. C'est un autre monde en termes de connaissances techniques et méthodes d'accompagnement des agriculteurs et d'animation territoriale avec d'autres acteurs. Nous allons, par exemple, nous allier avec la SCIC Berry Énergie Bocage pour déployer le Label Haie à travers la mise en place de débouchés économiques pour la haie avec la filière bois bocager énergie ou encore le paillage.

LE BOCAGE DE LA BRENNE MENACÉ

Les étangs et le bocage sont les deux marqueurs identitaires des paysages de la Brenne. Mais aujourd'hui, ce patrimoine arboré est menacé de disparaitre. De nombreuses haies sont dans un état très dégradé ou dépérissant. Elles sont soit taillées au carré chaque année, soit laissées libre mais dans un état de vieillissement avancé et sans renouvellement. De très grands chênes pluri-centenaires, tous plantés à la même époque, commencent à disparaitre. Cette double problématique de sur-entretien d'un côté et d'abandon de la gestion sylvicole de l'autre est visible dans de nombreuses fermes de la Brenne, qui possèdent ces deux types de profils bocagers.

Joséphine Bouvard

Chargée de mission bocage au Parc naturel régional de la Brenne

“ LA FERME DE LA FAMILLE BILLARD

Nous avons une exploitation en polyculture élevage avec un grand linéaire de haies. Leur entretien nous demande beaucoup de temps chaque année car nous les taillons régulièrement sur trois faces. Malgré tout, notre intérêt pour l'arbre et la haie est très présent. Nous augmentons notre linéaire de haies chaque année, depuis 10 ans, à travers des plantations accompagnées par le PNR de la Brenne et financées par l'aide

LA FERME DE SÉBASTIEN GATEFAIT

Nous avons une exploitation d'élevage typique du Boischaut Sud avec notamment des belles haies arborées mais vieillissantes. Notre problématique réside dans l'abandon de la gestion régénérante et de la transformation des haies d'arbres d'alignement en haies de taillis sous futaie. Il faut que nous retrouvions un sous étage dense qui a disparu progressivement sous l'effet de la dominance exercée par les grands chênes. Pour nous, la gestion sylvicole n'est pas une pratique qui est dans nos habitudes. Abattre un grand chêne pour faire venir de la lumière dans la haie et permettre à de jeunes arbres d'avenir d'y pousser ne va pas de soi.

Les haies sont très importantes pour nous, elles sont un capital que nous voulons léguer. Elles sont essentielles pour protéger nos vaches. Nous sommes prêts à revoir nos manières de faire pour les préserver mais nous devrons être accompagnés et il faudra trouver un modèle économique rentable.

Sébastien Gatefait

Éleveur

Plantons. Nous avons envie de nous engager dans le Label Haie. C'est une forme de reconnaissance de l'intérêt que nous portons aux haies et du travail que cela demande. Nous avons pris conscience, avec le cahier des charges du Label Haie, que nous allons devoir changer nos pratiques d'entretien des haies. La forme et l'usage des haies de notre ferme va changer à terme.

Jean-Félix Billard

Jeune agriculteur

7 juillet

Occitanie - Aveyron

Rodez

Opérateur d'accueil

Sophie HUGONNENC

Arbres, Haies, Paysages en Aveyron

L'AVEYRON, TERRE DE BOCAGE

LA PRIORITÉ DEVRAIT ÊTRE LA GESTION DES HAIES

L'Aveyron est un département très bocager. On fait beaucoup de plantations alors que l'action prioritaire devrait être la gestion de notre patrimoine arboré au vu de la dégradation des haies constatée. Le paysage bocager s'ouvre petit à petit et la dégradation des haies va de plus en plus vite. La haie taillée au carrée est très présente. Elle représente 30-50% des haies du département. Notre enjeu c'est comment la faire évoluer.

LA PLACE DES HAIES DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES DU SÉGALA

Le Ségala est une petite région naturelle de l'Aveyron. Le paysage inversé avec des fonds de vallée boisés et les zones de plateau ouvertes. Territoire de polyculture élevage bovin et ovin lait et viande, les crêtes, terres plates, sont cultivées en céréales et les bas-fonds en prairies permanentes. Nous avons beaucoup d'exploitations agricoles avec peu de surfaces. De nombreux d'agriculteurs essaient d'agrandir leur parcellaire. Cela a un impact sur les haies et explique l'entretien de la haie taillé au carré pour avoir le moins d'emprise possible sur la parcelle. Et à chaque projet de plantation, l'agriculteur commence par calculer la surface cultivée perdue avec l'implantation de la haie. La haie vient à la fin de tout, elle est reléguée au bout du bout.

CHANGEMENT DE REGARD DE L'AGRICULTEUR SUR LES HAIES EXISTANTES

Lors d'une visite de conseil chez un agriculteur pour la plantation de haies, je commence toujours en disant « Regardez les haies que vous avez déjà chez vous avant de planter ». Je constate qu'il y a toujours une déconnexion entre les haies plantées et les haies existantes sur l'exploitation agricole. Ces dernières ne sont pas considérées. C'est un manque de formation initiale à l'arbre dans le parcours pédagogique de l'agriculteur. Cela vient peut-être aussi du syndrome du propre et de la peur de la friche qui remonte à très longtemps. Pour accepter la haie dans l'exploitation agricole, le changement de représentation de cet élément est essentiel et complémentaire aux argumentaires techniques, agronomiques et économiques. La considération par la société civile de l'importance de préservation des haies par les agriculteurs peut vraiment inverser la tendance.

L'EPAGE, SYNDICAT DE RIVIÈRE

Le Bassin du Viaur est un sous bassin-versant avec qui nous travaillons depuis 5 ans pour retrouver une qualité des cours d'eau avec les haies. Cette action appartient à un programme porté et financé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne dans le cadre de la DCE (Directive Cadre sur l'Eau). Nous intervenons sur les secteurs prioritaires où les cours d'eaux sont dégradés par la pollution diffuse de l'agriculture. Lorsque les sols labourés restent à nu, les orages violents assez fréquents dans la région, entraine une forte érosion des sols, des coulées de boues et la perte de la matière organique. Pour réduire ce phénomène d'érosion, on travaille à la fois sur le changement de pratiques agricoles afin d'éviter d'avoir des sols nus et à la fois sur la gestion et la plantation de haies.

Nous allons mettre en place le Label Haie sur le Bassin du Viaur d'ici 2022. Ce sera le premier territoire Label Haie d'Occitanie.

DONNER LES MOYENS POUR INTÉGRER LA GESTION DURABLE DES HAIES DANS L'ANIMATION TERRITORIALE

L'association Arbre, Haies Paysages en Aveyron souhaite depuis longtemps accompagner les agriculteurs dans la réappropriation de la gestion durable de haies. Mais aucun dispositif de soutien des politiques publiques ne prenait ce thème d'animation en charge. Les Paiements pour Services Environnementaux, dispositif expérimental lancé par le Ministère de l'écologie et mis en place par l'Agence de l'eau Adour-Garonne nous a enfin donné l'occasion de développer de volet d'animation. En effet, dans le cadre des PSE, le Label Haie sera déployé auprès de 675 agriculteurs engagés dans un contrat PSE à l'échelle de tout le Bassin Adour-Garonne. AHP12 s'est engagé à accompagner les agriculteurs engagés dans un contrat PSE sur le territoire du Viaur, territoire pilote, pour être labellisés. Aujourd'hui, l'enjeu est de s'appuyer sur l'Afahc Occitanie pour former les 11 structures du réseau et déployer le Label Haie à l'échelle de tout le bassin. Un soutien financier est apporté par la Région Occitanie et l'Agence de l'eau Adour Garonne et bientôt par le Fonds pour l'Arbre.

Sophie Hugonnenc

Directrice de l'association Arbres, Haies, Paysages en Aveyron

IV - PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DU PROGRAMME

1. Doubler la capacité de financement

Le fonds de dotation espère rapidement doubler les moyens rassemblés pour soutenir les actions de terrain, en complément du développement des politiques publiques territoriales, permettant l'expérimentation de nouveaux dispositifs d'action pour accélérer la reconstitution du bocage.

Le budget acquis pour la programmation 21-22 de 870 000 € ne suffira pas à soutenir l'ensemble des demandes de terrain (abattement d'au moins 60% des demandes). Ainsi, le doublement de la capacité de soutien financier du Fonds de dotation devient une priorité avec la pérennisation des mécènes de premier cercle et la recherche de nouveaux mécènes.

Dans l'objectif de répondre aux enjeux d'érosion des haies, de pénurie de plants Végétal local et d'augmentation des moyens financier en région, le Fonds pour l'Arbre entend structurer sa nouvelle programmation autour de quatre axes :

AXE 1-Plantation

- Mobilisation des agriculteurs
- Accompagnement des projets de plantation de haies (agriculteurs, collectivités, écoles, …)

AXE 2 - Gestion durable

- Sensibilisation, formation des opérateurs à la gestion durable
- Réalisation de diagnostics PGDH
- Accompagnement des agriculteurs dans le Label Haie

AXE 3 – Approvisionnement plants

- Développement de la filière ligneuse Végétal local
- Assurer la fourniture en plants de qualité

AXE 4 – Echelon régional

- Mise en place de référents régionaux thématiques (Végétal local, Label Haie)
- Appui à la création d'Afac-Régionales et moyens humains

2. Diversifier les actions soutenues

3.

Renforcer le rôle de porte-voix pour la cause de la haie

En parallèle des actions de terrain, le Fonds pour l'Arbre compte jouer un rôle de porte-voix pour la cause de la haie, encore trop peu connue des citoyens, et mettre les projecteurs sur le rôle écologique clé de l'arbre champêtre et de la haie comme ressources d'intérêt général.

Faire porter la voix de la haie par de grandes entreprises, fondations et marques françaises donnera du poids et légitimera l'importance du sujet (agricole et environnemental) comme une cause d'intérêt général qui nous concerne tous.

En complémentarité avec l'Afac-Agroforesteries, qui porte le sujet sous un angle technique et réseau professionnel, le Fonds pour l'Arbre permettra de faire caisse de raisonnance et de porter à connaissance la haie et ses enjeux nationaux pour en faire un objet médiatique et public fort. Cette reconnaissance de la haie permettra ensuite de peser dans les discussions sur les politiques nationales qui orientent fortement l'avenir de la haie dans le territoire. Elle permettra également d'aller chercher de nouveaux mécènes pour augmenter le mécénat environnemental en France, très peu doté.

4. Objectifs

D'ICI 2050

750 000 km
de haies restaurées et gérées durablement

750 000 km
de haies plantées à l'échelle de la France

D'ICI 2022

1 200
agriculteurs accompagnés

355 km
de haies gérées durablement avec le Label Haie

355 km
de haies plantées à l'échelle de la France (dont 50% en Végétal local, dans toutes les régions)

10
territoires Label Haie accompagnés

30
opérateurs engagés dans le programme et formés à la thématique de la gestion durable

5.

FOCUS
L'outil plantation et la Géohaie

Pour assurer la capitalisation et le suivi national des plantations de haies en France, l'Afac-Agroforesteries construit un outil numérique commun de reporting des plantations.

PROBLÉMATIQUE : UNE ABSENCE DE VISIBILITÉ DE CE QUI EST PLANTÉ À L'ÉCHELLE NATIONALE

Le référencement, depuis 2010 jusqu'à 2020, des 5 000 km de haies plantées financées par le programme Plantons constitue un observatoire exceptionnel des dynamiques de plantation de haies dans le temps long et à l'échelle nationale. Cependant, le référencement effectué dans le cadre du programme Plantons, ne permet pas d'offrir une vision exhaustive de l'ensemble des haies plantées en France chaque année. En effet, il existe d'autres programmes de subvention à la plantation de haies régis par les acteurs publics (Conseils Régionaux, Conseils départementaux, Agence de l'eau…) s'inscrivant à des échelles locales, départementales ou régionale. Souvent mis en place depuis longtemps, ces programmes ont permis également une capitalisation de données importante. C'est le cas de Breizh Bocage qui, de 2008 à 2020, a référencé un linéaire total de 6 000 km de haies financées dans le cadre de son programme.

L'étanchéité de ces bases de données de plantation des différents bailleurs (privés et publics) ainsi que la disparité des référentiels de saisie des haies plantées des différents programmes entraine la production de données sur la haie disparates et rend impossible l'agrégation des données pour constituer des références communes et obtenir une comptabilité complète du linéaire de haies plantées à l'échelle nationale.

Cette absence de visibilité nationale conduit à une difficulté à suivre les linéaires de haies qui apparaissent dans une cartographie nationale des linéaire bocage existant et disparaissant, et à évaluer l'efficacité des politiques et programmes de plantation dans une dynamique nationale, pourtant nécessaire pour établir des stratégies d'actions à partir d'un état initial, qu'elles soient nationales ou territoriales.

BESOIN D'UN OUTIL COMMUN

Dans le cadre du programme du Fonds pour l'Arbre, le reporting des données de plantations par les opérateurs est réalisé sous forme de tableaux Excel. Ils sont transmis à l'Afac-Agroforesteries qui les centralise, lisse les données, recherche les coordonnées GPS à partir des lieux-dits, et les agglomère manuellement à l'échelle nationale. La concaténation manuelle des données, combinée à un accroissement du nombre de données dû à l'augmentation du nombre de projets de plantation soutenus (plus de 10 0000 données), devient ingérable.

Ce système de reporting ne permet pas une grande précision dans le référencement géographique des plantations, puisque le point est donné par site à l'échelle du lieu-dit et non à l'échelle de la parcelle.

Pour les opérateurs, le temps de reporting prend sur le temps d'animation de terrain. Combinant généralement plusieurs programmes de subvention à la plantation (Région, Département, Agence de l'eau, Fonds pour l'Arbre) leur demandant un reporting différent chacun, ils assument seuls la complexité des bilans. De plus, ces protocoles de reporting sont destinés aux bailleurs mais n'aident pas à la gestion de projet pour l'opérateur en amont et dans le suivi aval auprès des planteurs-gestionnaires de haies.

De plus, l'ingénierie de programme (suivi financier, reporting des plantations, traçabilité des arbres, …) assuré par l'Afac-Agroforesteries sera très vite inadapté au vu de l'accroissement du nombre de projets à suivre.

Enfin, un hébergement et une gestion professionnelle des bases de données des outils nationaux développés sous forme numérique sera nécessaire car les opérateurs de la haie ne peuvent pas prendre en charge car la gestion est trop coûteuse et trop complexe.

PROJET DE CRÉATION D'UN OUTIL NUMÉRIQUE DE SAISIE DES PLANTATIONS

Dans cette optique, l'Afac-Agroforesteries a pour projet de développer en 2021 un outil destiné à renseigner les plantations de haies, que ce soit pour la restauration de haies existantes ou pour la création de nouvelles haies, et venir ainsi compléter la future base de données Géohaie en complément du PGDH et de l'application Label Haie. Ce outil sera intégré dans le programme du Fonds pour l'Arbre comme nouveau dispositif de reporting par les opérateurs. L'enregistrement des plantations bénéficiant du financement du Fonds pour l'Arbre via cet outil sera exigé dès lors que celui-ci sera opérationnel.

Cet outil a deux buts principaux, celui de permettre la saisie de données homogènes à l'échelle nationale – et ainsi la possibilité d'extraire des bilans et diagnostics à différentes échelles, tout en offrant un outil de gestion de projet à l'échelle locale pour les techniciens de structures accompagnant et/ou réalisant des plantations de haies et autres systèmes agroforestiers. Il permettra d'enregistrer le projet de plantation (à l'échelle de l'exploitation agricole) en amont de leur réalisation, puis en aval, une fois le chantier réalisé.

Pour les utilisateurs, il vise à :

- donner une programmation de travaux de plantation à l'échelle de l'exploitation,
- optimiser la connexion des nouvelles plantation avec l'existant pour avoir une maille fonctionnelle,
- faciliter l'organisation opérationnelle d'un accompagnement d'un collectif d'agriculteurs (préparation des commandes de plants…),
- offrir un suivi des projets dans le temps,
- optimiser le reporting d'une campagne de plantation pour les différents financeurs des programmes de plantation.

Le développement de cet outil s'appuiera d'une part sur les besoins des planteurs des différentes régions afin d'intégrer leurs besoins pour la gestion de projet, et d'autre part sur les besoins des principaux financeurs afin de permettre l'extraction des données de plantation pour répondre aux exigences des demandes de subvention.

UN OUTIL INSCRIT DANS L'ÉCOSYSTÈME DE LA GÉOHAIE

Ces données concernant les haies nouvellement apparues seront insérées dans un dispositif national d'information géographique sur la haie (Géohaie) plus large compilant des données cartographiques et qualitatives des haies existantes (type de haie, type de pratique de gestion, indice de biodiversité potentiel de la haie, biomasse, carbone additionnel, …).

Ce système sera alimenté et actualisé en permanence par la donnée issue du terrain, remontée à travers les outils métiers numériques. Nous disposerons ainsi d'une vision dynamiques et globale des haies existantes, nouvellement implantés et subventionnées par divers programme publics et privés,… Cette Géohaie forme un système d'informations géographiques sur la haie exceptionnel.

> ***L'Afahc Occitanie rencontre les mêmes difficultés que le Fonds pour l'Arbre dans la compilation des données sur les programmes de plantation de haies. La Région Occitanie qui finance nos actions de plantation de haies nous demande, comme le Fonds pour l'Arbre, un reporting annuel des plantations réalisées. L'Afahc Occitanie centralise toutes les données des opérateurs. Mais nous n'avons qu'un protocole commun de saisie des plantations sur QGIS (pas tout à fait respecté) où chaque structure a sa base de données en propre.***
>
> ***Pouvoir saisir directement des plantations dans outil commun et partagé à toutes les structures, qui formate les attributs et permet une compilation automatique des données de plantation homogènes à l'échelle régionale et nationale, pour nos différents financeurs est maintenant indispensable. Il faut également que ce soit un outil qui permette d'organiser le travail à l'échelle de notre aire d'action (localisation des planteurs), l'historisation des plantations pour assurer le suivi derrière et les visites sur plusieurs années.***
>
> ***Nathalie Hewison,***
>
> *présidente de l'Afahc Occitanie et directrice d'Arbres et Paysages d'Autan*

FONDS POUR L'ARBRE
WWW.FONDSPOURLARBRE.FR